

RWANDA - BURUNDI

SEMINAIRE
JOURNEE D'ETUDES

Bruxelles, le 10 janvier 1997

STUDIEDAG

Brussel, 10 januari 1997

ACTES EDITES PAR

ACTA UITGEGEVEN DOOR

Y. VERHASSELT

ACADEMIE ROYALE

DES

SCIENCES D'OUTRE-MER

1997

KONINKLIJKE ACADEMIE

VOOR

OVERZEESTE WETENSCHAPPEN

RWANDA - BURUNDI

SEMAINE D'ETUDES

Bruxelles, le 10 janvier 1997

STUDIEDAG

Brussel, 10 januari 1997

ACTES EDITES PAR

ACTA UITGEGEVEN DOOR

Y. VERHASSELT

ACADEMIE ROYALE
DES
SCIENCES D'OUTRE-MER

1997

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR
OVERZEESTE WETENSCHAPPEN

Defacqzstraat 1 bus 3
B-1000 Brussel (België)

Tel (02)538.02.11
Fax (02)539.23.53

ACADEMIE ROYALE DES
SCIENCES D'OUTRE-MER

rue Defacqz 1 boîte 3
B-1000 Bruxelles (Belgique)

Tél. (2)538.02.11
Fax (02)539.23.53

ISBN 90-75652-05-4
D/1997/0149/3

TABLE DES MATIERES / INHOUDSTAFEL

Avant-propos / Woord vooraf	4 ; 5
Composition du Groupe de Travail / Samenstelling van de Werkgroep	7 ; 7
E. LAMY. — Introduction / Inleiding	8 ; 9
H. NICOLAI. — Composantes et implications démographiques du drame rwandais	11
A. GALLEZ & E. VAN RANST. — Intensification de la production vivrière et aptitude des terres au Rwanda. – Etat de la question et perspectives de développement	35
H. VIS. — De voeding en de nutritionele toestand van de bevolking in het gebied van de Grote Meren van Centraal-Afrika	63
P. GOYENS. — Rwanda en Burundi : sanitaire toestand	81
J. CHARLIER. — La problématique du désenclavement du Rwanda et du Burundi	97
F. REYNTJENS. — Rwanda et Burundi : les acteurs politiques	111
P. BOUVIER & M. IVOR. — Institutions et pouvoir au Rwanda et au Burundi	127
E. LAMY. — La justice au Rwanda et au Burundi, son passé, son présent et son avenir	151
R. MOREELS. — Discours de clôture / Slotrede	169

Avant-propos

L'article 1^{er} des statuts stipule que l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer a pour mission de contribuer au progrès de la connaissance scientifique des régions d'Outre-Mer. En organisant une Journée d'études consacrée au Rwanda-Burundi, l'Académie a donc assumé pleinement son rôle.

Les drames qui se sont déroulés dans la région des Grands Lacs, et en particulier au Rwanda et au Burundi, ont suscité beaucoup de réactions de tous genres. Dans un souci d'impartialité et d'objectivité de l'information, l'Académie a voulu mettre à la disposition de la communauté et au service du public l'expertise et les connaissances de ses membres spécialisés en la matière. A cette fin un Groupe de Travail a été constitué, composé de membres des trois Classes. Les résultats de leurs réflexions furent présentés lors de la Journée d'Etudes qui s'est déroulée le 10 janvier 1997 au Palais des Académies. Ces communications sont le reflet d'une approche multidisciplinaire et d'un esprit scientifique rigoureux. Elles sont réunies dans le présent ouvrage. Les aspects abordés ne couvrent pas la totalité des problèmes, mais éclairent l'essentiel.

Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance au Ministre R. Moreels, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, d'avoir bien voulu prononcer le discours de clôture.

Il nous est agréable de remercier tous les membres du Groupe de Travail de l'Académie de leur collaboration, et particulièrement son président, le professeur E. Lamy, ainsi que les orateurs qui ont présenté les communications.

Nous formulons l'espoir que la diffusion des Actes de cette Journée d'Etudes puisse contribuer au progrès des connaissances sur le Rwanda et le Burundi et déboucher sur des solutions d'avenir.

Yola VERHASSELT
Secrétaire perpétuelle de
l'Académie Royale des
Sciences d'Outre-Mer

Woord vooraf

Artikel 1 van de statuten bepaalt dat de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen als opdracht heeft de wetenschappelijke kennis van de Overzeese streken te bevorderen. Door de organisatie van een Studiedag over Rwanda en Burundi heeft zij dus haar rol ten volle vervuld.

De drama's die in het gebied der Grote Meren, en in het bijzonder in Rwanda en in Burundi, plaatsvonden hebben allerlei reacties teweeggebracht. Met het oog op de onpartijdigheid en de objectiviteit van de informatie wenste de Academie de deskundigheid en de kennis van haar leden gespecialiseerd in dit gebied ter beschikking van de gemeenschap en in dienst van het publiek te stellen. Met dit doel voor ogen werd een Werkgroep samengesteld bestaande uit leden van de drie Klassen. De resultaten van hun bedenkingen werden tijdens de Studiedag die op 10 januari 1997 in het Paleis der Academiën plaatsvond, uiteengezet. De mededelingen weerspiegelen een multidisciplinaire benadering en een strikt wetenschappelijke geest en zijn in dit volume verzameld. Hoewel niet alle aspecten van het probleem werden behandeld, kwamen de essentiële zaken aan bod.

Wij zijn Minister R. Moreels, Staatssecretaris voor Ontwikkelings-samenwerking, bijzonder dankbaar voor zijn bereidwilligheid de slotrede uit te spreken.

Het is ons zeer aangenaam alle leden van de Werkgroep van de Academie, en meer bepaald zijn voorzitter, professor E. Lamy, en de sprekers, voor hun medewerking te bedanken.

Wij koesteren de hoop dat de verspreiding van de Acta van deze Studiedag tot een betere kennis van Rwanda en Burundi zal bijdragen en oplossingen voor de toekomst zal aanbrengen.

Yola VERHASSELT
Vast Secretaris van de
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen

GRUPE DE TRAVAIL / WERK GROEP

Président Voorzitter
Emile LAMY

Vice-Président Vice-Voorzitter
Eric VAN RANST

Secrétaire perpétuelle Vast Secretaris
Yola VERHASSELT

Membres Leden

Paule BOUVIER Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
Jacques CHARLIER Professeur à l'Université Catholique de Louvain.
Hendrik DEELSTRA Professor aan de Universitaire Instelling Antwerpen.
Paul GIGASE Professor emer. aan het Prins Leopold Instituut voor Tropische Geneeskunde.

Philippe GOYENS Adjunct-Kliniekhoofd Dienst Kindergeneeskunde, Universitair Kinderziekenhuis Koningin Fabiola.

Jean-Marie JADIN Chef de Service de Biologie clinique, Hôpital de Jolimont.

Henri NICOLAI Professeur émé. de l'Université Libre de Bruxelles.

Roland PAEPE Professor aan de Vrije Universiteit Brussel.

Filip REYNTJENS Professor aan de Universiteit Antwerpen.

Alain STENMANS Secrétaire général hon. au Service du Premier Ministre, Programmation Politique scientifique.

Henri VIS Professor emer. van de «Université Libre de Bruxelles».

Introduction

par

E. LAMY *

A l'initiative de plusieurs Confrères, notre Académie s'est proposée d'organiser une étude pluridisciplinaire relative aux événements tragiques qui ont secoué le Rwanda. Des membres des trois Classes y ont pris une part active.

Plusieurs rencontres eurent lieu pour la mise en place d'un groupe de travail qui ce jour, présente à votre attention des exposés concernant non seulement le Rwanda, mais également le Burundi en état de crise, deux pays qui connurent le même processus historique du mandat puis de la tutelle qualifiant la période belge.

L'objectif qui a sans cesse guidé les participants est de donner, concernant les thèmes qu'ils ont choisis, un caractère objectif, scientifique et académique.

Ainsi, on a pu récolter des avis, considérations, suggestions sur différents aspects, tantôt scientifiques, traitant des composantes démographiques et des difficultés de transport dans la région des Grands Lacs, tantôt médicaux, décrivant les problèmes actuels et futurs, sanitaires et nutritionnels de la région, tantôt politiques et moraux, où seront présentés les aspects politiques, institutionnels et de justice dans leur mouvance passée, présente et future.

Il est certain que si le choix des thèmes a permis d'aborder largement l'état de crise qui, à ce jour, sévit au Rwanda et au Burundi et qui s'étend au Kivu, dans la région des Grands Lacs, dans laquelle devait aussi être retenue en partie l'Uganda et la Tanzanie, on avait, au cours de nos réunions, souhaité que le problème combien préoccupant des réfugiés rwandais et burundais dispersés à l'Ouest au Kivu, à l'Est en Tanzanie, voire même au Burundi et en Uganda pour les Rwandais, et qui s'avère combien difficile à clarifier, soit pris en compte par chacun des orateurs. Sans plus m'attarder, je me fais un plaisir de remercier tous nos Confrères pour leur participation à cette journée de réflexion, ainsi que tous nos invités.

* Membre titulaire de l'Académie ; Professeur honoraire de l'Université Nationale du Zaïre, Magistrat honoraire.

Inleiding

door

E. LAMY *

Op initiatief van verschillende Confraters organiseerde de Academie een pluridisciplinaire studiedag over de tragische gebeurtenissen in Rwanda. Leden van de drie Klassen hebben aan die activiteit deelgenomen.

Verschillende ontmoetingen leidden tot de samenstelling van een werkgroep die U vandaag uiteenzettingen voorstelt, niet alleen over Rwanda maar ook over Burundi, eveneens in crisis. Beide landen kenden eenzelfde historisch proces, eerst van Belgisch mandaat en later van Belgische voogdij.

Het was de bedoeling van de deelnemers de thema's die zij hadden gekozen objectief, wetenschappelijk en academisch te behandelen.

Op die manier werden meningen, overwegingen en suggesties verzameld, hetzij over wetenschappelijke aspecten — behandeling van demografische componenten en transportmoeilijkheden in het gebied van de Grote Meren — hetzij over medische aspecten — beschrijving van de actuele en toekomstige problemen van sanitaire en nutritionele aard in de regio —, hetzij over politieke en morele aspecten — voorstelling van politieke, institutionele en gerechtelijke aspecten in hun voorbije, huidige en toekomstige veranderlijkheid.

Hoewel de keuze van de themata het mogelijk maakte de crisissituatie die Rwanda en Burundi vandaag teistert en zich uitstrekt tot Kivu, het gebied van de grote meren, waartoe ook een deel van Uganda en Tanzania gerekend zou moeten worden, zeer ruim te behandelen, is er geen aparte bijdrage over het probleem van de Rwandese en Burundese vluchtelingen verspreid in het westen in Kivu, in het oosten in Tanzania, zelfs in Burundi en in Uganda voor de Rwandezen, probleem dat moeilijk uit te leggen is. De werkgroep wenste dan ook dat elke spreker dit probleem in zijn bijdrage zou ter sprake brengen. Graag dank ik al onze Confraters en onze genodigden voor hun deelname aan deze bezinningsdag.

* Werkend lid van de Academie; Professor emeritus van de „Université Nationale du Zaïre”, Eremagistraat.

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 11-33 (1997)

Composantes et implications démographiques du drame rwandais

par

H. NICOLAI *

MOTS-CLES. — Pression démographique ; Surpopulation ; Migrations ; Réfugiés ; Immigration rwandaise au Kivu ; Conflits fonciers.

RESUME. — Les événements du Rwanda de 1994 ont bouleversé la répartition de la population dans l'Afrique des Grands Lacs. Cette communication analyse les caractéristiques de ces bouleversements et leurs implications au Rwanda et dans les pays voisins, particulièrement au Kivu. 1. Dans quelle mesure ces événements sont-ils le produit d'une situation démographique exceptionnelle en Afrique noire ? Les hautes terres de l'Afrique des Grands Lacs ont une densité rurale élevée qui s'explique par une combinaison complexe de facteurs physiques et de facteurs humains. Le Rwanda en 1994 a en moyenne 300 habitants au km². La forte croissance annuelle de la population à la fin de la période coloniale et depuis l'indépendance a entraîné une réduction sensible de la taille moyenne des exploitations agricoles. Les découpages coloniaux ont vraisemblablement bloqué un processus d'expansion politique mais ils n'ont pas empêché des migrations temporaires ou définitives : migrations de travail vers l'Uganda (350 000 personnes originaires du Rwanda en 1959), accessoirement vers le Katanga. Des déplacements de familles rwandaises ont été organisés surtout après la dernière guerre vers le Kivu (total cumulé d'environ 170 000 personnes en 1959) pour diminuer la charge démographique de certaines surfaces et pour éviter le retour des grandes famines périodiques. Il existait au Rwanda une perception incontestable d'une pénurie de terres (immédiate ou à très court terme). Dans quelle mesure les autorités ont-elles utilisé ce sentiment pour justifier leur attitude face aux revendications des Tutsi de l'extérieur (qui avaient dû quitter leur pays à partir de 1959) et par là-même l'ont-elles renforcé ? 2. Les événements démographiques

* Membre titulaire de l'Académie ; Professeur émérite de l'Université Libre de Bruxelles.

de 1994. Estimation des effets démographiques des massacres et des différents flux de population (fuites de populations hutu, retour d'exilés tutsi). 3. Les bouleversements apportés au Kivu. Avant 1994, le Kivu connaissait déjà différents problèmes liés à une forte immigration rwandaise : minorisation numérique des populations autochtones, conflits fonciers, contestations des droits politiques aux populations d'origine étrangère. Les situations les plus conflictuelles se rencontraient dans la zone de Masisi. Jusqu'en octobre-novembre 1996, l'afflux de réfugiés hutu dans des régions déjà très peuplées (Rutshuru, Bukavu-Kabare), où la population officielle des camps de réfugiés (donc sans compter les réfugiés qui avaient diffusé dans les campagnes) était plus nombreuse que la population locale, a aggravé les tensions en même temps qu'il a entraîné une dégradation de certains aspects de l'environnement et de la santé publique. Il a rendu plus aigus aussi les problèmes de nationalité des populations d'origine rwandaise implantées depuis longtemps dans le pays. Des affrontements violents ont opposé autochtones et immigrés. 4. Les conséquences des événements d'octobre-novembre 1996. Est-on revenu au point de départ au Rwanda ? A-t-on atteint un point d'implosion au Kivu ? Conclusions. Réflexions sur les perspectives à court et à moyen terme.

SAMENVATTING. — *Demografische aspecten en gevolgen van het Rwandese drama.* — De gebeurtenissen van 1994 hebben de spreiding van de bevolking in het Afrika der Grote Meren overhoopgehaald. In deze mededeling worden de kenmerken van deze ingrijpende veranderingen en hun gevolgen in Rwanda en in de buurlanden, meer bepaald in Kivu, geanalyseerd. 1. In welke mate zijn deze gebeurtenissen het gevolg van een uitzonderlijke demografische toestand in zwart Afrika? De hoger gelegen delen van het Afrika der Grote Meren hebben een hoge plattelandsbevolkingsdichtheid die door een ingewikkelde combinatie van fysische en menselijke factoren te verklaren is. In 1994 telt Rwanda gemiddeld 300 inwoners per km². De sterke jaarlijkse bevolkingsaan groei op het einde van de koloniale periode en sinds de onafhankelijkheid heeft een opmerkelijke inkrimping van de gemiddelde grootte van de landbouwbedrijven tot gevolg gehad. De koloniale indelingen hebben waarschijnlijk een politiek expansieproces afgeremd maar hebben tijdelijke en definitieve migraties niet verhinderd: arbeidsmigraties naar Uganda (350 000 mensen uit Rwanda in 1959) en in kleinere mate naar Katanga. Vooral na de laatste oorlog werden Rwandese families naar Kivu verdreven (gecumuleerd totaal van ongeveer 170 000 mensen in 1959) en dit om de bevolkingsdichtheid van bepaalde streken te verlagen en om de terugkeer van periodieke grote hongersnoden te voorkomen. De Rwandese bevolking was zich ervan bewust dat het land vrijwel onmiddellijk of op zeer korte termijn met een tekort aan land af te rekenen zou hebben. In welke mate heeft de overheid dit besef gebruikt om haar houding tegenover de eisen van de Rwandese Tutsi's die hun land vanaf 1959 hadden moeten verlaten

te rechtvaardigen ? En in welke mate heeft zij precies hierdoor dit besef nog doen toenemen ? 2. De demografische gebeurtenissen van 1994. Schatting van de demografische gevolgen van de moordpartijen en van de verschillende volksverhuizingen (vlucht van Hutu-bevolking, terugkeer van Tutsi-bevolkingen). 3. Wijzigingen in Kivu. Vóór 1994 had Kivu reeds te kampen met problemen verbonden aan een sterke Rwandese immigratie : numerieke minderheid van de autochtone bevolking, grondconflicten, betwisting van de politieke rechten van bevolkingen van buitenlandse herkomst. De grootste conflicten kwamen in de Masisi-zone voor. Tot in oktober-november 1996 namen de spanningen nog toe door de grote Hutu-vluchtelingenstroom naar de reeds dichtbevolkte streken (Rutshuru, Bukavu-Kabare) waar de officiële bevolking van de vluchtelingenkampen (dus zonder rekening te houden met de vluchtelingen die zich op het platteland hadden verspreid) talrijker was dan de lokale bevolking. Deze stroom veroorzaakte bovendien een aantasting van bepaalde aspecten van het milieu en van de volksgezondheid en verscherpte nationaliteitsproblemen van bevolkingen van Rwandese herkomst, die reeds sedert lang in het land gevestigd waren. Gewelddadige confrontaties vonden plaats tussen immigranten en autochtonen. 4. De gevolgen van de gebeurtenissen van oktober en november 1996. Is men in Rwanda naar het vertrekpunt teruggekeerd ? Werd in Kivu een implosiepunt bereikt ? Besluit. Bedenkingen over de vooruitzichten op korte en middellange termijn.

*
* *

Les événements du Rwanda ont bouleversé la répartition de la population de l'Afrique des Grands Lacs. Certains de ces bouleversements ont été temporaires mais d'autres risquent de faire sentir leurs effets longtemps encore. Nos réflexions sur ce sujet n'expriment pas une expérience personnelle et directe mais un regard extérieur. Elles risquent peut-être pour ce motif d'apparaître détachées de la réalité vécue par tous ceux qui ont été plongés sur place, dans le drame de 1994, comme acteurs, comme victimes ou comme spectateurs impuisants.

Nous poserons d'abord la question qui vient à l'esprit de tous ceux qui se sont penchés sur le cas du Rwanda : dans quelle mesure la forte densité de la population d'une part, qui est un cas exceptionnel en Afrique tropicale, et la forte croissance démographique d'autre part, ont-elles pesé sur le déclenchement et sur l'ampleur des événements ?

Nous envisagerons ensuite les mouvements de population qui ont précédé le drame de 1994 en fonction de leurs liens directs ou indirects

avec le problème démographique. Nous verrons enfin les implications démographiques des événements de 1994 pour le Rwanda lui-même et pour les pays qui l'entourent.

1. Le facteur démographique dans le drame rwandais

1.1. UNE FORTE DENSITE ET UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Le Rwanda fait partie d'un noyau de hautes terres (Rwanda, Burundi, Kivu oriental, partie méridionale de l'Uganda), qui est représenté schématiquement sur la figure 1. Celle-ci montre une coïncidence étonnante entre les fortes densités et l'altitude. Presque toutes les surfaces portant plus de 100 habitants au km² sont au-dessus de 1 400 m. D'autre part, ce noyau se raccorde à un ensemble bien peuplé de l'Afrique orientale qui comprend les rives du lac Victoria en Uganda et en Tanzanie et qui se prolonge vers l'est au Kenya en direction de Nairobi. Le noyau auquel appartient le Rwanda fait donc partie des exceptions démographiques de l'Afrique tropicale. Cette dernière, dans son ensemble, est peu peuplée (de l'ordre de 25 à 30 habitants au km²). Le Rwanda, par contre, avait en 1994 près de 300 habitants au km² (292 soit 7,6 millions sur une superficie de 26 338 km²), c'est-à-dire une densité légèrement inférieure à celle de la Belgique, mais une densité presque purement rurale puisque le pays détenait avec le Burundi (215 habitants au km² au même moment) le record mondial du plus faible taux d'urbanisation (7 % seulement de population urbaine). Cette moyenne signifie que des valeurs beaucoup plus élevées, supérieures à 500 et parfois même proches de 1 000 habitants au km², se rencontrent dans différentes parties du territoire, notamment autour de Kigali, de Butare, de Ruhengeri, de Gisenyi et de Cyangugu.

Evidemment, le géographe ne peut manquer de s'interroger sur les causes de cette situation exceptionnelle. Mais ce n'est pas le propos de cette communication. Rappelons brièvement qu'elle s'explique par une combinaison complexe de facteurs humains et de facteurs physiques. Ainsi le climat subéquatorial est suffisamment humide pour permettre deux récoltes par an. Adouci par l'altitude, il est doté d'une salubrité relative par rapport aux régions plus basses (absence de maladie du sommeil, moindre développement de la malaria). Mais le facteur primordial d'explication est l'existence d'un système traditionnel d'encadrements politiques et sociaux où intervient particulièrement l'élevage

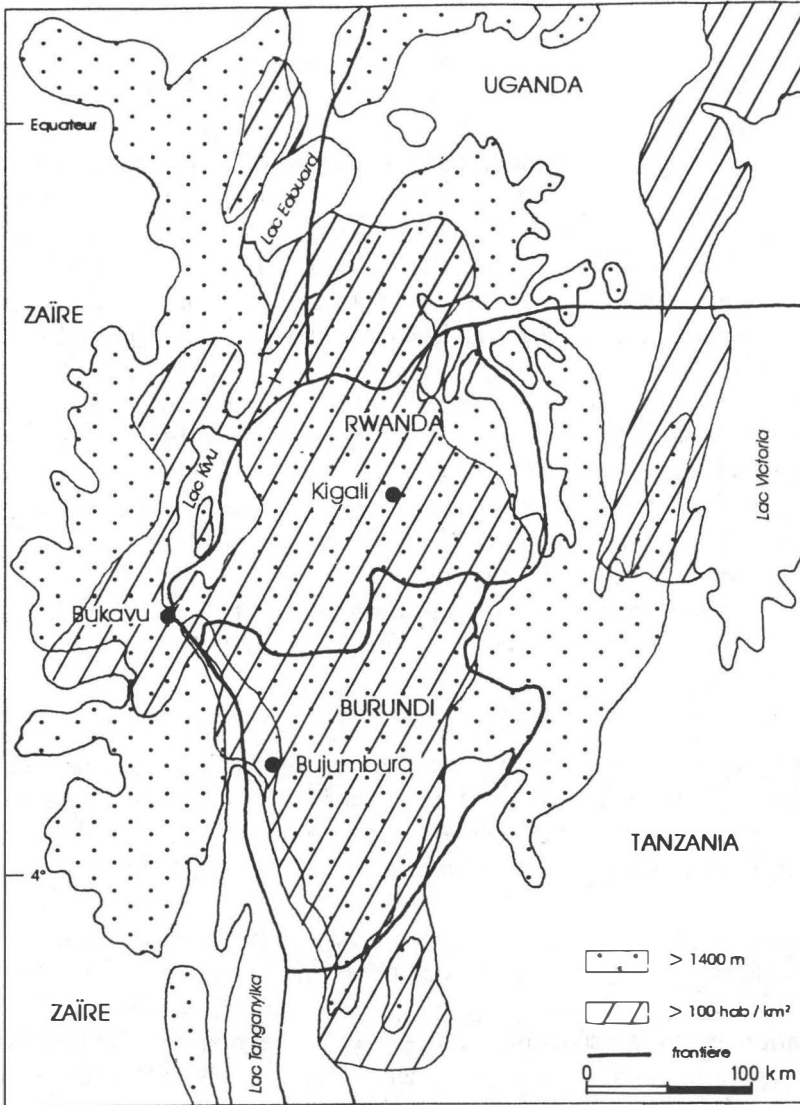


Fig. 1. — Relation entre l'altitude et les fortes densités de population dans l'Afrique des Grands Lacs (en partie d'après BART 1993).

des bovins, que permet l'altitude. Ce système peut-être imaginé par des pasteurs tutsi mais accepté par la masse des agriculteurs hutu a fait fonctionner, avant la période coloniale, un Etat suffisamment solide pour décourager toute incursion extérieure (notamment les incursions esclavagistes) et pour assurer une lente accumulation de la population, malgré les famines qui se produisaient de temps en temps et qui étaient liées en partie à des pluies insuffisantes ou à des invasions de sauterelles et en partie aussi aux défauts des systèmes traditionnels de circulation et de transport [1]*. Pendant la période coloniale et surtout après la dernière guerre, les progrès de la santé publique ont accéléré la croissance démographique, faisant passer les densités de 80 habitants au km² en 1948 à 270 en 1987. Le taux de croissance naturelle a été un moment de 3,5 % par an. Il était encore de 3,1 % en 1991. Les deux cartes de la figure 2 qui montrent, la première, la situation en 1948 (d'après une étude de Pierre Gourou) et la seconde, celle résultant du recensement de 1978, sont très suggestives. En 1948, les surfaces avec moins de 80 habitants au km² couvrent encore tout le tiers oriental du pays. Les surfaces avec plus de 300 habitants au km² sont peu étendues. En 1978, en dehors des Parcs nationaux, partout la densité est supérieure à 80 et la part des surfaces de plus de 300 habitants au km² est particulièrement impressionnante. Et depuis cette époque jusqu'en 1994, les densités ont crû encore de plus de 60 % !

1.2. LA PERCEPTION DE LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE

Quel rôle la pression démographique a-t-elle joué dans le déclenchement du drame rwandais ? Mais d'abord une question très concrète : cette pression était-elle perçue en tant que telle par la population au point d'avoir marqué son comportement ?

A la fin des années 1980, beaucoup d'observateurs extérieurs se demandent si l'on n'approche pas d'un seuil de saturation agricole et si une intensification accrue des techniques suffira encore à le repousser ? Les discours officiels sont ambigus. Ils rejettent toute idée de surpopulation et en conséquence tout projet de régulation artificielle des naissances mais ils soulignent en même temps la difficulté pour le pays de nourrir correctement tous ses habitants et de relever le défi d'une population de 10 millions d'habitants prévue peu après l'an 2000. D'une

* Les chiffres entre crochets [] renvoient aux notes et références pp. 31-33.

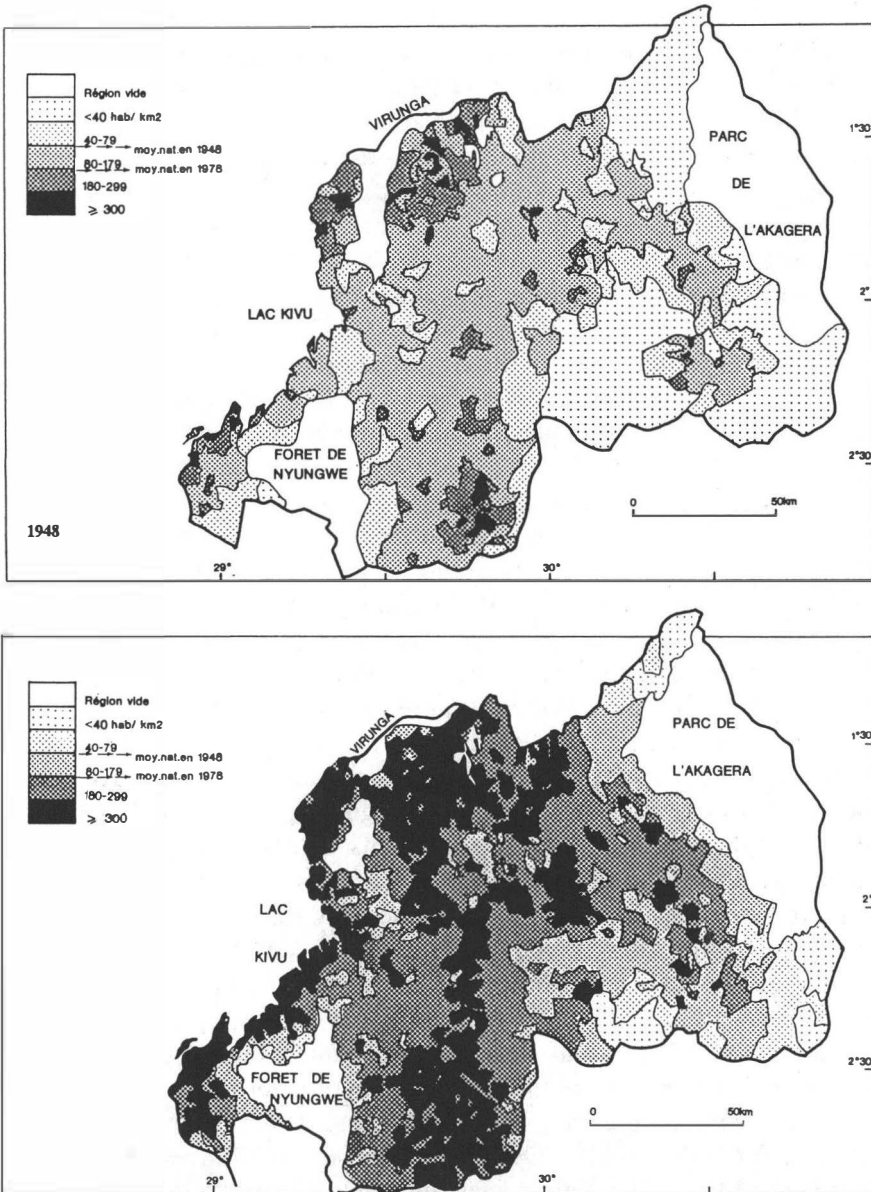


Fig. 2. — Densité de la population au Rwanda en 1948 et en 1978. La carte de 1948 est établie à partir des données de GOUROU 1953, celle de 1978 à partir de celles du recensement. Les cartes sont reproduites de BART 1993, *Montagnes d'Afrique. Terres paysannes*, pp. 83 et 84.

part, on nie le problème. De l'autre, on insiste sur la difficulté à le surmonter. De tels propos favorisent naturellement la perception d'un manque de terres. En 1984, plus de la moitié des familles agricoles (57 %) ont moins d'un hectare à exploiter, un quart (26 %) moins d'un demi-hectare [2]. Dix ans plus tard, la situation est devenue plus grave encore. Les exploitations sont de plus en plus petites et morcelées, les espaces communautaires se réduisent, le bois disponible se raréfie, on connaît une énorme pénurie de bois ; or ce combustible est indispensable pour la cuisine et notamment pour cuire les haricots, les litiges fonciers se multiplient. Après 1959, les agriculteurs avaient récupéré des terres pâturées qu'avaient abandonnées les éleveurs tutsi contraints à l'exil. Cela avait allégé la pression et, avec une certaine intensification des techniques, avait permis de maintenir la croissance de la production alimentaire [3]. Depuis une vingtaine d'années, le besoin de terres avait alimenté un mouvement de migration vers des terres nouvelles dans le sud-ouest du pays, vers des fronts pionniers (les «paysannats») encadrés ou soutenus par les autorités comme celui du Bugesera. Ceux-ci cependant n'avaient pas reçu nécessairement leur population des régions les plus densément peuplées où la pénurie d'espace aurait dû être le plus fortement ressentie mais plutôt de terroirs, bien peuplés sans doute mais surtout relativement proches de ces fronts, dans la partie orientale du Plateau central. Il n'y a pas eu de relation automatique entre les très fortes densités et l'ampleur des mouvements, des surfaces très peuplées comme le Bugoyi apparaissant de ce point de vue comme immobiles, leurs habitants ne songeant pas au départ alors qu'au contraire, sur certaines surfaces du plateau, on avait l'impression que des hommes n'attendaient que l'aménagement des plaines et l'implantation de projets pour y déferler [4]. Toutes ces soupapes cessent de fonctionner dans le courant des années 80. La mise en valeur des régions orientales par des fronts pionniers approche de ses limites. Une timide tentative de planification familiale, qui a commencé seulement en 1987, n'a pu encore porter ses fruits même si l'indice conjoncturel de fécondité est passé de 8,5 enfants par femme en 1983 à 6,2 en 1992 [5]. Des clignotants se sont allumés. Ainsi, alors que la production alimentaire avait augmenté plus vite que la population jusqu'au début des années 1980 (en 80-82, la production alimentaire par habitant était supérieure de 5 % à celle de 69-71), la tendance s'est renversée pendant la décennie. La production par habitant en 85-87 était inférieure de 14 % à celle de 79-81 [6]. A partir de 1988, une

grave disette a frappé certaines régions du sud et du sud-ouest du pays [7].

Il ne serait pas raisonnable de nier que, dans de nombreuses communes, les paysans avaient le sentiment qu'ils manquaient d'espace ou qu'ils en manqueraient sous peu. Beaucoup de jeunes savaient qu'ils ne pourraient hériter d'une terre suffisante pour couvrir leurs besoins alimentaires. La perspective d'un retour des réfugiés tutsi a pu faire craindre aussi aux paysans de perdre une partie des terres qui leur étaient indispensables ou d'avoir à les partager. Ceux qui exploitaient des terres qui avaient appartenu à des Tutsi avant 1959 n'étaient pas sûrs de la légitimité de leur occupation et craignaient de devoir les rendre [8]. Certes les déclarations officielles depuis le début des années 1970 excluaient toute perspective de ce type. Elles affirmaient en effet que les réfugiés ne pouvaient pas rentrer car il n'y avait plus pour eux de terres disponibles. Mais depuis 1990-1991, l'hypothèse ne pouvait plus être totalement écartée.

Enfin, le trop faible développement des activités non agricoles avait multiplié le nombre de jeunes inactifs dans les villes et particulièrement à Kigali, ce qui avait favorisé le développement de formes de violence urbaine ainsi que l'incorporation de certains de ces jeunes dans les groupes de miliciens armés par les autorités pour lutter contre la menace d'une invasion tutsi. Le grand nombre de ces adolescents et jeunes adultes était aussi un effet de la forte croissance démographique.

Il y avait donc bien, à notre avis, un malaise de nature démographique au sein des habitants des campagnes. Ce ne fut certes pas le facteur décisif d'événements qui ont été de nature politique, mais la perception d'une pénurie de terres a nourri d'un élément très concret un sentiment de crainte générale et est venue justifier des éléments passionnels. Cette perception a été accrue par l'appauvrissement général de la population paysanne depuis 1985, aggravé encore après 1990 [9]. Certes, on a fait remarquer, bien avant les événements de 1994, que ce n'était pas nécessairement dans les terroirs les plus peuplés que les tensions étaient les plus fortes. Ainsi, les premières manifestations violentes avec assassinats de Tutsi en 1959 se sont produites plutôt dans des régions où les droits fonciers des paysans hutu étaient les plus précaires ou les plus réduits [10]. En 1994, il semble que le phénomène s'est développé en tache d'huile à partir de la capitale. Mais incontestablement le sentiment d'une pression sur les terres a été un facteur du comportement des masses paysannes hutu. On ne peut s'empêcher de

citer ici cette réflexion atroce faite à Danielle de Lame, en 1990, quatre ans avant le drame, par un habitant de la colline où elle travaillait, au nord de Butare : «Quand on a semé trop serré, il faut sarcler» [11].

2. Les mouvements de population antérieurs à 1994

2.1. MIGRATIONS RURALES ET EXILS POLITIQUES

Les déplacements de population qui ont accompagné les événements politiques de 1994 s'inscrivent en fait dans une longue série de mouvements migratoires, les uns liés à des faits politiques, les autres apparaissant comme des réponses indirectes au problème démographique. On rappellera qu'au 19^e siècle vraisemblablement et peut-être même déjà au siècle précédent, des pasteurs Tutsi avaient traversé le fossé de l'Imbo pour aller s'installer sur le haut plateau de l'Itombwe, dans le Sud-Kivu actuel [12]. C'est l'origine lointaine du problème des Banyamulenge. On rappellera aussi que certaines portions du Kivu, dans la zone de Rutshuru notamment, étaient des expansions sinon des dépendances du royaume rwandais. La fixation de la frontière entre possessions allemandes et possessions belges au début de ce siècle y a bloqué peut-être un processus d'expansion politique. Mais elle n'a pas arrêté le mouvement des hommes.

D'autre part, à la suite des famines de l'entre-deux-guerres et particulièrement après celle de 1928-1929 qui l'avait traumatisée, l'administration belge a considéré qu'en délestant d'une partie de leur population des régions très peuplées du Plateau central, elle pourrait empêcher le retour de ces calamités. Elle dressa un plan d'installation de familles rwandaises dans des terres moins fortement habitées du Kivu septentrional, dans la partie orientale du Territoire de Rutshuru (le Bwisha) tout d'abord, puis dans sa partie occidentale, au-delà du Parc National Albert, c'est-à-dire le Bwito et enfin dans le Territoire de Masisi. Il s'agissait aussi d'ailleurs, dans ce dernier cas, d'assurer de la main-d'œuvre aux plantations européennes (café, quinquina, pyrèthre) dont on encourageait le développement [13]. Le flux cumulé de ces migrations était estimé en 1955 à 170 000 personnes. Une migration de travail, vers les plantations de la région de Bukavu, se développa au même moment et aboutit à l'installation sur place de nombreux Rwandais. Il y eut aussi les recrutements organisés par l'Union Minière pour ses mines du Katanga. Un autre mouvement de travail très important, cette fois vers l'Uganda, surtout pour le travail

saisonnier, s'amorça entre 1920 et 1932 au moment où commença la culture du coton dans ce pays et qu'on y abolit les corvées, alors qu'on imposait au contraire des cultures aux paysans du Ruanda-Urundi. La famine de 1928-1929 accentua le mouvement qui atteignit son ampleur maximum entre 1933 et 1947. Il a concerné jusqu'à 75 % des jeunes dans certaines paroisses. Les départs ralentirent de 1948 à 1960 en raison de l'essor du café. En 1959, il y avait ainsi en Uganda 350 000 personnes venues du Rwanda (et 150 000 du Burundi). Au Tanganyika, plus de 120 000 personnes du Burundi et 35 000 du Rwanda [14].

Tous ces mouvements se sont poursuivis soit de façon spontanée, soit de façon dramatique après 1959, c'est-à-dire à partir de la «révolution» rwandaise. En 1959 d'abord, de nombreux Tutsi durent prendre le chemin de l'exil, puis encore en 1963 et en 1973, parfois après des massacres comme en 1963. Ce furent donc alors essentiellement des Tutsi qui affluèrent au Kivu et dans les pays voisins du Rwanda. On a estimé que de novembre 1959 à juillet 1973, 350 000 personnes ont quitté le pays. A peu près 100 000 s'établirent au Zaïre [15]. En 1982, plus de 230 000 réfugiés se sont installés au Burundi, 181 000 en Uganda (chiffres H.C.R.).

Il y a donc eu deux types d'émigration : premièrement une émigration avec esprit de retour, celle des réfugiés et des expulsés ; deuxièmement une émigration à intention définitive, correspondant à un véritable mouvement de colonisation. L'arrivée de Rwandais explique la très forte croissance de la population du Kivu oriental depuis la fin de la dernière guerre. La population du Territoire de Rutshuru a été multipliée par 7 de 1948 à 1984, celle du Territoire de Masisi par 6 [16].

Inversement, au Burundi, différents conflits politiques intérieurs qui débouchèrent parfois sur de véritables massacres commis par une armée à majorité tutsi entraînèrent le départ de paysans hutu essentiellement vers le Rwanda.

2.2. LES PROBLEMES ISSUS DE CES MIGRATIONS

L'immigration au Kivu a été à l'origine de délicats problèmes fonciers et politiques. A l'époque coloniale, dans le cadre de l'immigration officielle, les paysans rwandais reçurent des terres considérées comme vacantes. Par exemple, dans le territoire de Masisi alors encore peu peuplé, des accords furent conclus avec les autochtones hunde. Mais par la suite, les réactions négatives de ces derniers empêchèrent leurs enfants de recevoir de nouvelles terres. Les immigrés rwandais, qui

continuèrent à arriver après 1960, s'installèrent souvent de façon illégale. Il en fut de même de quelques pasteurs tutsi. Il en résulta des conflits fonciers, d'une part entre Rwandais et Hunde, et d'autre part, lorsque les plantations européennes furent reprises par des hommes d'affaires zairois qui les transformèrent en grands ranches d'élevage, entre ces éleveurs et les familles rwandaises qui s'installèrent en *squatters*. L'imbroglio foncier s'accrut encore lorsque les autorités zairoises accordèrent en concession de grands domaines à d'importants personnages rwandais (par exemple, une concession de plus de 20 000 ha au président Habyarimana dans la zone de Walikale). Les Hunde furent particulièrement outrés par ce qu'ils considérèrent comme une violation de la loi qui interdisait d'accorder des concessions foncières à des étrangers [17]. Or, depuis l'époque coloniale, des chefs hunde ont voulu refuser tout droit politique aux immigrants rwandais [18] et notamment, après 1960, le droit à la nationalité congolaise puis zairoise (les immigrants de la colonisation officielle avaient été considérés cependant comme ayant quitté le Rwanda de façon définitive). Alors que la nationalité congolaise en 1960 leur avait été accordée, elle leur fut ensuite retirée [19]. Cette question n'a pas cessé d'empoisonner les relations entre les groupes. Problèmes fonciers et problèmes politiques entraînent des altercations violentes et parfois mortelles dans les années 1980. La situation empira encore avec l'arrivée de réfugiés dès 1990 et devint extrêmement tendue dès 1993 (plus de 2 000 morts cette année-là ?).

3. Les implications démographiques de la catastrophe de 1994

3.1. LES MOUVEMENTS DE 1994

A partir du mois de mai, quand les troupes rebelles du Front Patriotique Rwandais se sont emparées de Kigali et ont commencé à avancer dans le pays, la panique a gagné les masses hutu qui venaient de participer ou d'assister aux massacres de Tutsi et de Hutu membres de l'opposition. Sans doute l'ampleur exceptionnelle de ce mouvement de panique s'explique-t-elle par celle des crimes qui avaient été commis, mais il faut y voir peut-être aussi la résurgence de comportements qui avaient disparu à la suite de la «révolution» de 1959. Le souvenir de l'ancienne supériorité des Tutsi, donc d'un passé de soumission, et la réputation de leur tradition guerrière ont déclenché parmi les paysans hutu la terreur devant la punition terrible que les descendants des

anciens maîtres allaient nécessairement leur infliger. Les paysans hutu ont fui vers les pays limitrophes (sauf évidemment l'Uganda, d'où venaient les rebelles tutsi) et vers le sud-ouest du pays où les Français ont essayé pendant quelques semaines de maintenir une zone qu'ils présentèrent comme un territoire de protection humanitaire (la zone Turquoise). Inversement on assista, au même moment, au retour d'un certain nombre de Tutsi qui avaient quitté le pays (ou dont les familles avaient quitté le pays) au cours des trois décennies précédentes.

L'ampleur de ces mouvements est difficile à préciser. Les chiffres avancés d'un côté comme de l'autre sont contestables et ont été vraisemblablement (on l'espère) surestimés sous l'effet de la passion ou de l'horreur. Ils n'en restent pas moins énormes. Le chiffre des victimes varie entre 500 000 et 1 000 000, celui des habitants qui ont fui le pays de 1 750 000 (estimation de la population des camps par le Haut-Commissariat aux Réfugiés) à plus de 2 000 000. Il faut y ajouter ceux qui se sont déplacés à l'intérieur du pays sans en franchir la frontière. Il faut tenir compte aussi du mouvement de retour de membres de la diaspora tutsi (plusieurs centaines de milliers de personnes). Tous ces mouvements ainsi que les morts lors des massacres, des opérations militaires et des épidémies ont concerné près de 4 millions de personnes, du moins pour l'estimation la plus forte, soit l'équivalent de la moitié de ce que devait être la population du Rwanda en mars 1994.

3.2. CONSEQUENCES DE CES FLUX DE POPULATION JUSQU'EN OCTOBRE 1996

Quelles ont été les conséquences de ces mouvements pour le Rwanda lui-même et, de façon plus générale, pour toute la région des Grands Lacs ? Nous ne considérerons directement que les problèmes posés par les mouvements rwandais proprement dits, mais il est évident qu'il faut tenir compte aussi de ce qui s'est passé au Burundi dont près de 170 000 ressortissants sont, en novembre 1995, dans des camps de réfugiés, essentiellement au Zaïre et en Tanzanie, et secondairement au Rwanda. Mais examinons d'abord les conséquences démographiques pour le Rwanda même.

3.2.1. *Les conséquences démographiques pour le Rwanda*

Une part importante de la population a quitté le pays, une autre s'est déplacée à l'intérieur du pays même, une autre a disparu, enfin

une partie de la diaspora tutsi est revenue ; sont entrés également quelques dizaines de milliers de réfugiés burundais (cela d'ailleurs dès la fin des années 1980). Si l'on prend l'estimation de 1 750 000 personnes dans les camps de réfugiés faite en novembre 1995 par le H.C.R., une estimation de 700 000 pour les morts, si l'on considère que 300 000 personnes de la diaspora tutsi sont rentrées au pays (au milieu des années 1980, il y avait 175 000 réfugiés rwandais à l'extérieur du pays selon l'estimation du H.C.R., près de 400 000 pour d'autres sources, sans compter les chiffres à prendre avec précaution de 1 à 2 millions avancés par certains milieux tutsi), la population rwandaise aurait été ramenée de près de 8 millions en mars 1994 à 5,4 millions à la fin 1995, c'est-à-dire à ce qu'elle était vers 1980. La densité totale est retombée à 205 habitants au km². Elle a donc été réduite de 30 %. Ainsi, il y a eu, en principe, décompression démographique mais cette situation n'a été que transitoire, bien que rien n'ait annoncé pendant deux ans tout retour des réfugiés. La surcharge existe d'ailleurs toujours dans les parties du territoire où sont venues s'accumuler des populations en fuite, dans le sud-ouest notamment et sans doute aussi dans la région de Gisenyi.

On sait très mal comment cette réduction globale de la population s'est répartie entre les différentes régions. Dans le Bugesera, il y a eu substitution d'une population à une autre. Certaines régions peu peuplées ont vu arriver des pasteurs tutsi. Ainsi les régions orientales (Mutara, Parc National de l'Akagera) ont été envahies par des troupeaux venus de l'Uganda. On a parlé de 1,5 millions de bovins accompagnés par 600 000 personnes, ce qui est sans doute exagéré. Comme le gouvernement de l'Uganda a annoncé en 1995 qu'il refoulerait tous les Rwandais dont les familles ne s'étaient pas installées sur son territoire avant 1926, il aurait même fallu s'attendre au retour de 400 000 personnes supplémentaires, ce qui ne s'est pas encore produit. En 1994, la population de la ville de Kigali s'est effondrée. Elle serait tombée de 350 000 habitants en mars à 90 000 cinq mois plus tard. Mais elle a été aussi fortement renouvelée par l'arrivée de cadres et de fonctionnaires tutsi.

3.2.2. *Les conséquences en dehors du Rwanda*

Le problème principal a été d'abord celui de l'installation de masses énormes de réfugiés, en situation précaire, dans des territoires déjà très peuplés (figure 3).

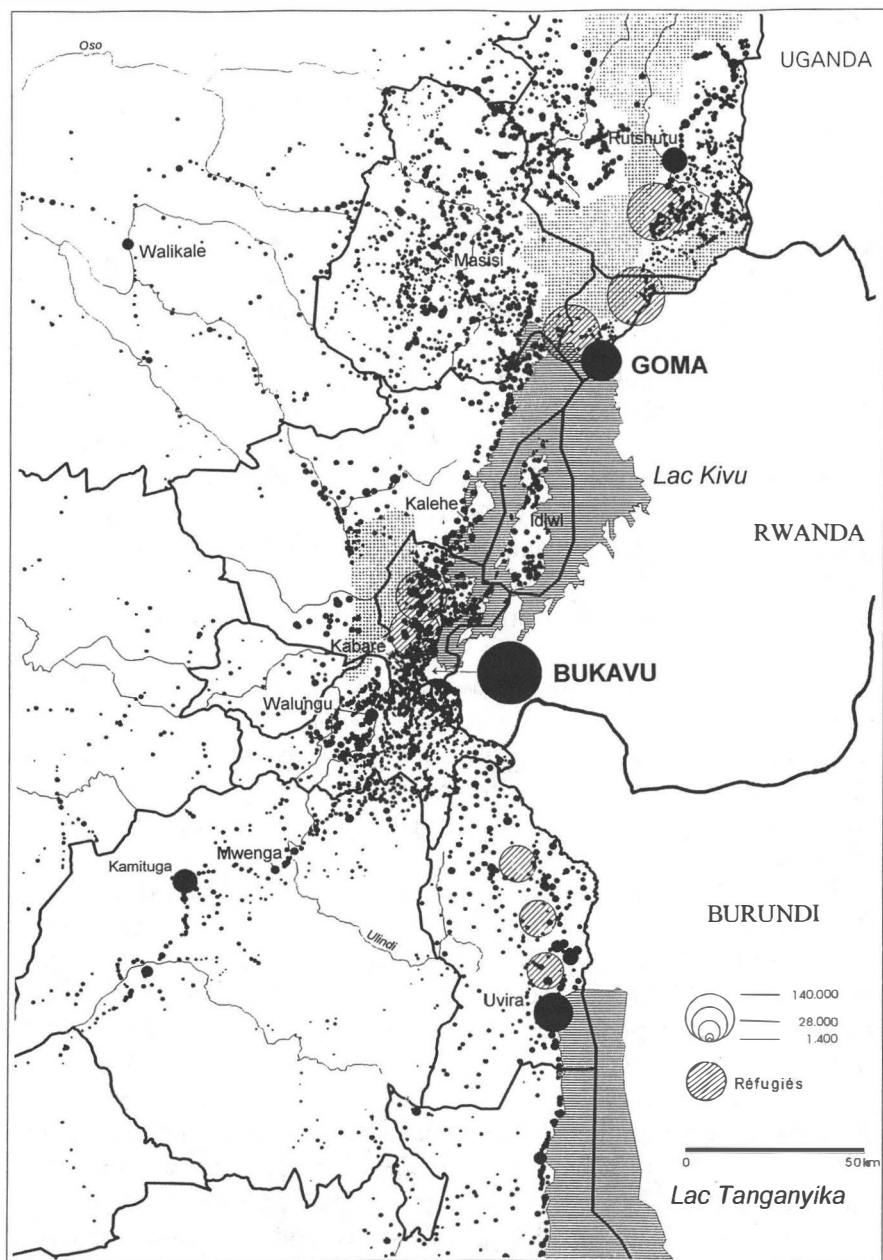


Fig. 3. — Les réfugiés et la répartition de la population au Kivu en 1995. Les chiffres de la population du Kivu sont ceux du recensement de 1984, majorés de 40 % pour tenir compte de l'évolution démographique. Ceux des camps de réfugiés proviennent du H.C.R. La population de plusieurs camps a parfois été rassemblée, notamment autour de Bukavu et dans la vallée de la Ruzizi. Les surfaces pointillées représentent des Parcs nationaux.

Au Zaïre, les camps de réfugiés ont été aménagés en bordure ou à l'intérieur de surfaces où les densités sont très comparables à celles des territoires d'origine. Dans la Zone de Rutshuru, ils sont à côté de surfaces portant de 300 à 400 habitants au km². Dans la région de Bukavu, ils sont situés à l'intérieur d'espaces portant plus de 400 habitants au km². Bien sûr, ces enclaves sont nourries de l'extérieur par l'aide internationale. Elles n'ont donc pas en principe disputé des terres de culture aux paysans locaux. En fait, les choses ont été plus complexes. Car beaucoup de réfugiés ont cherché malgré tout à cultiver une terre à proximité du camp. D'autre part, tous les réfugiés ne sont pas dans les camps. Dans le Nord-Kivu notamment, des Rwandais ont retrouvé des membres de leurs familles installés là depuis longtemps qui les ont aidés parfois à obtenir des terres en culture. Une partie des réfugiés a ainsi diffusé dans les espaces environnants. On les estime entre 100 000 et 200 000 dans le Nord-Kivu (70 000 à 80 000 par exemple dans la Zone de Rutshuru). Ils ont accru la pression agricole sur la terre et ont pu entrer en conflit avec les paysans autochtones.

Cette nouvelle surcharge démographique a entraîné de fortes détériorations de l'environnement. Les réfugiés qui ont voulu cultiver un lopin aux environs immédiats de leur camp n'ont trouvé souvent que des terres difficiles, par exemple sur des versants très pentus, comme aux environs de Bukavu, qui sont dès lors sous la menace d'une forte érosion.

Si les réfugiés ne cultivent pas, ils cherchent à se procurer des produits de cueillette, surtout le bois de chauffage. Ils accélèrent ainsi la dégradation du couvert végétal, ébranchant ou abattant tous les arbres de la proximité. Ceux qui sont en bordure du Parc National n'hésitent pas à y pénétrer pour se procurer du bois ou de la viande (on se rappellera qu'un certain nombre d'entre eux, anciens soldats ou miliciens, ont conservé des armes). La protection de ces parcs à côté de surfaces densément peuplées était déjà, avant leur arrivée, difficile à faire admettre aux paysans riverains. Elle l'est encore davantage aujourd'hui.

Nous ne traiterons pas des problèmes de santé publique qui seront abordés dans une autre communication. Rappelons simplement qu'ils concernent des populations fragilisées par des conditions de vie précaires et qu'ils sont aggravés parfois par la nature même des surfaces où les camps ont été installés (champs de lave récents par exemple où les exigences sanitaires et les besoins en eau sont difficiles à

satisfaisante). Mais rappelons encore qu'ils concernent aussi les populations autochtones menacées par les mêmes épidémies, perturbées dans leur vie quotidienne et généralement négligées par les organismes internationaux focalisés sur les problèmes des réfugiés. Leurs propres systèmes de santé s'en trouvent fortement affectés.

Les problèmes des relations avec les populations autochtones ont pris dans certains territoires un caractère aigu. L'arrivée massive et rapide de réfugiés, auxquels les autorités locales ont dû fournir de toute urgence des terrains pour l'installation de leurs camps, a été une source de traumatismes. Elle a amplifié un sentiment de crainte parmi les populations locales qui l'ont ressentie parfois comme une invasion. Elles ont pu aussi éprouver un sentiment de frustration devant l'importance de l'aide accordée aux réfugiés et le peu de cas que les organismes internationaux faisaient de leur propre sort. Elles ont souffert du développement d'une situation d'insécurité. Dans certains cas, elles ont éprouvé la crainte d'être dépossédées sinon en droit, du moins en fait d'une partie de leurs terres particulièrement là où des réfugiés, en dehors des camps, sont venus renforcer des noyaux d'immigrants antérieurs au point de réduire la communauté locale à une situation minoritaire ou presque minoritaire. Cela a ravivé des tensions anciennes et déclenché parfois des réactions violentes.

Ce fut le cas notamment dans la Zone de Masisi où, nous l'avons vu plus haut, les frictions entre Hunde et Rwandais remontaient déjà à la période coloniale. Depuis longtemps, les Hunde, mécontents d'avoir dû céder une partie de leurs terres, se plaignaient d'être supplantés par des Rwandais pour une série de postes officiels. Les Rwandais étaient en effet davantage alphabétisés et formaient par exemple l'essentiel du personnel enseignant de leur territoire fût rwandais. En somme, les Hunde, outre une partie de leurs terres, avaient perdu la majorité numérique. Ils ne voulaient pas perdre la majorité politique. La période troublée de 1963-1964 déjà avait accentué les affrontements. En 1965, des Rwandais furent chassés du territoire et se réfugièrent à Rutshuru.

Les incidents vont prendre un tour sanglant dans les années 1990 au moment où le Rwanda entre dans une situation de guerre civile. En mars 1993, des Nyanga massacrent des Rwandais sur le marché et à la sortie des églises dans la Zone voisine de Walikale. Fin juin, on estime à 10 000 morts le bilan de ces incidents. A partir de ce moment, on entre dans un jeu de massacres et de représailles réciproques. Il atteint son paroxysme avec l'arrivée de Hutu armés

en 1994. Des bandes venues des camps s'attaquent aux Tutsi, brûlent leurs maisons mais s'en prennent aussi aux Hunde. En novembre 1995, ces derniers réagissent et attaquent un village hutu près de Lushebere et tuent des soldats zaïrois venus le défendre. Il semble que des extrémistes hutu faisant alliance avec des soldats zaïrois aient engagé alors des opérations de représailles à la fin de 1995 et au début de 1996. Des Hunde y ayant cherché refuge, l'hôpital de Masisi est pillé. La situation devient de plus en plus confuse. En avril-mai 1996, une autre coalition de Hutu et de soldats zaïrois massacrent des Tutsi réfugiés au monastère de Mokoto. D'autres affrontements se produisent à Mweso et à Sake. Ils entraînent le départ de Hunde, notamment vers la presqu'île de Minova (où ces réfugiés seraient plus de 10 000) et vers Goma. Des Tutsi fuient vers le Rwanda. Certains ont vu dans ces événements la volonté de certains Hutu de se construire un espace où ils seraient majoritaires et qui aurait constitué ainsi un *Hutuland* extérieur.

Le Kivu oriental était déjà un espace où la charge démographique posait de graves problèmes [20]. L'adjonction de plus d'un million de réfugiés l'alourdit encore.

4. Les mouvements de 1996

Au milieu de 1996, le sort des réfugiés était encore très incertain et aucune solution politique n'était en vue. Or, des exemples nombreux de l'histoire mondiale récente pouvaient faire redouter qu'il n'y eût jamais de retour. Certes le discours officiel du nouveau gouvernement du Rwanda était de rappeler tous ses compatriotes dans le pays. Mais la réduction de la charge démographique, que ces départs avaient représentée, pouvait aussi être considérée secrètement par lui comme un élément tout compte fait positif pour la population restée sur place ainsi que pour la stabilité du nouveau régime puisqu'il diminuait (mais proportionnellement de peu cependant) la fraction qui pouvait lui être opposée. Il n'était pas imaginable cependant de maintenir indéfiniment ces masses paysannes dans des camps proches de la frontière.

Au cours du mois d'octobre 1996, le développement d'une rébellion comptant des éléments tutsi zaïrois (les Banyamulenge auxquels les autorités refusaient la nationalité zaïroise et contestaient le nombre réel), aidés plus ou moins ouvertement par le Rwanda même, et les attaques que celle-ci a menées contre les camps, ainsi que contre les villes de

Goma et de Bukavu, ont fait craindre un nouveau drame généralisé puisque les réfugiés des camps se sont remis en marche (et on imagina même qu'ils auraient pu le faire vers l'intérieur du Zaïre) et que leur nombre se gonfla de citadins et de paysans zaïrois. Les tensions entre populations autochtones et populations d'origine rwandaise se trouvèrent en même temps exacerbées puisque, dans l'ensemble du Zaïre et particulièrement à Kinshasa, dans le parti présidentiel comme dans les mouvements d'opposition, on cria à l'invasion militaire étrangère et à la violation du territoire national [21]. Au moment où une partie de ces masses vint s'entasser à Sake au pied de l'escarpement occidental du fossé, on crut à la catastrophe.

Le brusque retour du Zaïre de plusieurs centaines de milliers de réfugiés hutu à partir du milieu du mois de novembre a été incontestablement une surprise. Elle a fait penser que le problème allait revenir au Rwanda sous la forme d'une difficile réinsertion dans les villages et dans la vie nationale. Certes le retour est loin d'être achevé, bien que la plupart des réfugiés installés en Tanzanie soient revenus à la fin de l'année 1996. On peut penser qu'un nombre élevé de Rwandais dont la responsabilité a été impliquée dans les événements d'avril 1994 ne rentreront pas, au moins dans l'immédiat. Leur présence, pour une période indéterminée, continuera à être un élément perturbateur aussi bien pour cette partie du Zaïre que pour les relations entre ce pays et le Rwanda. D'ailleurs, au moment où nous rédigeons ce texte, nous sommes sans informations correctes sur les groupes de réfugiés qui seraient dans les forêts du Maniema et sur la route de Kisangani (400 000 selon une estimation des Nations Unies de janvier 1997 ?).

5. Conclusions

Est-on revenu au point de départ ? Le retour de grandes masses paysannes a alourdi à nouveau la charge démographique du Rwanda. Celle-ci cependant reste inférieure à celle du début de 1996 puisque le retour des Tutsi d'Uganda et d'autres pays n'a pas compensé les pertes liées aux massacres et au maintien d'un certain nombre de Hutu au Zaïre. Le problème le plus immédiat est celui de l'aide alimentaire à apporter aux réfugiés revenus sur leurs terres mais qui ne peuvent encore disposer de récoltes. A terme se posera à nouveau et inévitablement la question de la subsistance d'une population rurale très (ou trop ?) nombreuse. Certes on peut encore intensifier davantage les

techniques agricoles et lutter contre l'érosion du sol (voir la communication de A. Gallez et E. Van Ranst). On peut aussi — il semble que le gouvernement actuel l'ait déjà amorcé — mettre à la disposition des paysans des terres qui étaient bloquées sous la forme de Parc national (dans l'Akagera par exemple). Mais les ressources intérieures restent limitées. Pourtant, il ne manque pas de terres disponibles qui ne sont pas très éloignées de ces espaces très peuplés. A l'ouest, les surfaces qui descendent vers la cuvette du fleuve Congo-Zaïre sont des immensités boisées à peu près vides. Dans une vision d'ensemble de l'Afrique centre-orientale, il ne serait pas absurde de les considérer comme des réserves de terres pour les populations paysannes des régions d'altitude. Depuis longtemps cette hypothèse avait été envisagée par exemple par les autorités coloniales belges. J.-P. Harroy en parlait comme d'une solution nécessaire mais peu agréable. Beaucoup estimaient qu'elle ne pourrait se faire sans contrainte. Dans le cadre colonial, elle avait connu un premier début de réalisation, nous l'avons vu, par l'installation de familles rwandaises dans le Kivu proche. Rien n'avait été imaginé pour des espaces plus lointains. Ces idées ne sont pas absentes cependant des fantasmes ou des craintes de la population. Des rumeurs folles ont circulé chaque fois que l'on annonçait un grand projet de développement régional conçu par un organisme international. «Ils vont nous prendre nos terres. Ils vont nous obliger à partir au Gabon» disaient des paysans à un enquêteur [22]. Mais il n'y a pas chez les Rwandais de mirage de type amazonien, comme celui qui s'est développé au Brésil dans les années 1960. D'abord parce que les espaces d'accueil appartiennent nécessairement à un autre pays. La migration ne pourrait donc pas se faire dans un cadre national. Elle impliquerait un accord entre Etats (que ce soit pour une émigration au Zaïre ou une émigration vers des surfaces proches mais peu habitées de Tanzanie à laquelle le gouvernement rwandais aurait songé voici quinze ans). Or les relations entre les Etats des Grands Lacs sont devenues conflictuelles. Ensuite parce que les régions qui pourraient servir d'exutoire sont ethniquement différentes, ce qui impliquerait de délicats accords avec les groupes en place et renforcerait encore la sensation d'installation dans un pays étranger. Enfin peut-être parce que les paysans rwandais ont l'habitude de vivre en altitude. Pourraient-ils s'adapter à la vie en région basse ? Ne risqueraient-ils pas d'être décimés par exemple par la malaria comme le prédisaient les journalistes aux bandes de réfugiés hutu qui s'enfonceraient dans la forêt ? Ces objections doivent cependant être relativisées. Les paysans hutu ont

déjà une habitude de colonisation en dehors du territoire national. Leur installation dans la Zone de Masisi est déjà si forte que, nous l'avons dit plus haut, certains y ont vu l'amorce possible d'un nouveau *Hutuland*. La colonisation de l'Imbo, au Burundi, a pu se faire sans trop de problèmes malgré la présence de la malaria mais au prix d'un aménagement systématique de la plaine. La nécessité d'une opération faisant intervenir des Etats différents est sans doute le principal obstacle. Le coût de telles installations serait d'ailleurs hors de portée du gouvernement rwandais.

Enfin, la subsistance d'une population nombreuse au Rwanda même ne peut plus être assurée par l'agriculture seule. Il faut absolument développer d'autres activités qui permettraient de se procurer des produits alimentaires à l'extérieur. Mais on piétine dans cette voie. Il est évident que de toute façon rien ne pourra être fait valablement tant qu'une solution politique satisfaisante aux conflits en cours ne sera pas trouvée au Rwanda même comme aussi au Burundi.

NOTES ET REFERENCES

- [1] GOUROU, P. 1953. La densité de la population au Ruanda-Urundi. Esquisse d'une étude géographique. — Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, 239 pp. (4 cartes hors-texte).
- [2] BART, F. 1993. Montagnes d'Afrique, terres paysannes. Le cas du Rwanda. — *Espaces Tropicaux*, 7, Centre d'Etudes de Géographie Tropicale, Presses Universitaires de Bordeaux, 588 pp. ; voir p. 261 et suivantes.
- [3] NZISABIRA, J. 1989. Accumulation du peuplement rural et ajustements agro-pastoraux au Rwanda. — *Cahiers du Cidep*, 1 : 62 pp.
SCHYNS, C. 1987. Présentation de la dissertation de J.Nzisabira : «Evolution de l'agriculture et croissance de la population au Rwanda». — *Bulletin des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, 33 (4) : 621-642.
Nzisabira estime aussi que ces ajustements agro-pastoraux ont été possibles grâce à la suppression des institutions ubuhake (servage pastoral) et ubugererwa (servage foncier) au cours des années 1950. Après une croissance du nombre des bovins pendant les années 1960, le gros bétail s'est réduit au profit du petit bétail moins exigeant en espace.
- [4] GUICHAOUA, A 1989. Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale. Tome 1 : L'ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda. — L'Harmattan, Paris, 208 pp.
- [5] MAY, J. 1996. Pression démographique et politiques de population au Rwanda, 1962-1994. — *Population et Sociétés, Bulletin Mensuel d'In-*

- formation de l'Institut National d'Etudes Démographiques*, décembre 1996, 319, 4 pp. John May a soutenu en Sorbonne, en juillet 1996, une thèse de doctorat en démographie intitulée «Urgences et négligences : pressions démographiques et réponses politiques au Rwanda (1962-1994)».
- [6] BART, F. 1993. Ouvrage cité, p. 265.
- [7] VIS, H. & GOYENS, P. 1996. La coopération au développement et les aides humanitaires (l'exemple de l'Afrique centrale des Grands Lacs). — Séances académiques sur le thème «Problèmes de la coopération au développement» (Paris, 13 et 14 mai 1995), Académie des Sciences d'outre-Mer, Paris/ Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, pp. 21-48 ; voir pp. 34-35.
- [8] DE LAME, D. 1996. Une colline entre mille ou le calme avant la tempête. Transformations et blocages du Rwanda rural. — Musée Royal de l'Afrique Centrale, *Annales, Sciences Humaines*, 154, 358 pp., voir p. 308.
- [9] L'appauvrissement de la population rwandaise à partir de 1985 liée à la crise des productions minières et du café et au blocage du modèle de développement, son aggravation après 1990 par suite de la politique d'ajustement structurel imposée par le F.M.I et la Banque Mondiale, des dépenses d'armement et du déplacement de près d'un million de réfugiés intérieurs depuis le début de la guerre civile ont accru la perception de la rareté des ressources disponibles et notamment des terres cultivables. Le lien complexe entre ces phénomènes et la violence de 1994 est discutée par MARYSSE, S., DE HERDT, T., NDAYAMBAJE, E. (1994) dans la postface (Pauvreté, politique et violence) de leur livre : Rwanda. Appauvrissement et ajustement structurel. — *Cahiers Africains*, 12, Institut Africain-CEDAF, Bruxelles, L'Harmattan, Paris, 86 pp. ; voir pp. 81-86.
- [10] WILLAME, J.-C. 1995. Aux sources de l'hécatombe rwandaise. — *Cahiers Africains*, 14, Institut Africain-CEDAF, Bruxelles, L'Harmattan, Paris, 175 pp. La relation éventuelle entre la pression démographique et les violences qui se sont produites dans le pays est étudiée et critiquée dans le chapitre 4, pp. 109-131.
- [11] DE LAME, D. 1996. Ouvrage cité, p. 293.
- [12] WEIS, G. 1959. Le pays d'Uvira. Etude de géographie régionale sur la bordure occidentale du lac Tanganyika. — Acad. R. Sci. colon., Bruxelles, Mém. in-8°, Cl. Sci. nat. et méd., N.S., 8 (5), 308 pp.
- [13] SPITAELS, R. 1953. Transplantation de Banyaruanda dans le Kivu-Nord. — *Problèmes d'Afrique centrale*, 20 (2) : 110-116.
KAJIGA, G. 1956. Cette émigration séculaire des Ruandais au Congo. — *Bulletin trimestriel du CEPESI*, 32 : 5-64.
- [14] CHRETIEN, J.-P. 1978. Des sédentaires devenus migrants. Les motifs de

- départ des Burundais et des Rwandais vers l'Uganda (1920-1960). — *Cultures et développement*, 9 (1) : 70-101.
- [15] DE SAINT MOULIN, L. 1975. Mouvements récents de population dans la zone de peuplement dense de l'est du Kivu. — *Etudes d'Histoire africaine*, 7 : 113-124.
- [16] NICOLAI, H. 1988. Répartition de la population et problèmes géographiques du Kivu d'altitude. — *In* : Actes du Cinquantenaire du CEMUBAC. CEMUBAC, XCV, pp. 155-167.
- [17] MAFIKIRI TSONGO 1996. Pratiques foncières, phénomènes informels et problèmes ethniques au Kivu (Zaïre). — *In* : Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique (sous la direction de G. de Villers), *Cahiers Africains*, 19-20, Institut Africain-CEDAF, Bruxelles, L'Harmattan, Paris, pp. 46-63.
- [18] Les autorités belges, en installant des familles rwandaises, avaient créé en 1940, une «chefferie des Banyaruanda» dont le chef (tutsi) fut désigné par le Mwami du Rwanda. Suite au comportement de ce chef et pour éviter toute revendication territoriale de la part du Rwanda, la chefferie fut supprimée et les familles dispersées au milieu des populations hunde.
- [19] Accordée d'abord à ceux dont les familles étaient dans le pays en 1908 puis avant 1950, elle ne fut plus reconnue qu'à ceux dont les familles étaient déjà sur place en 1885, date de la création de l'Etat Indépendant du Congo !
 Sur la question de la nationalité :
 RUKATSI HAKIZA 1988. L'intégration des immigrés au Zaïre. Le cas des personnes originaires du Rwanda. — Thèse de doctorat en sciences sociales, Université Libre de Bruxelles (inédate).
 PABANEL, J.-P. 1991. La question de la nationalité au Kivu. — *Politique africaine*, 41 : 32-40.
- [20] WILS, W., CARAEL, M. & TONDEUR, G. (avant-propos de VIS, H.L.) 1986. Le Kivu montagneux. Surpopulation — Sous-nutrition — Erosion du sol (étude prospective par simulations mathématiques). — Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, Mémoires in-8°, Cl. Sci. nat. et méd., N.S., 21 (3), 201 pp.
- [21] Les déclarations de certains ministres et ambassadeurs rwandais insistant sur la présence ancienne de Rwandais au Zaïre et sur l'appartenance de certaines surfaces zaïroises au royaume rwandais précolonial ont paru d'ailleurs à ce moment annoncer des revendications territoriales.
- [22] BART, F. 1993. Ouvrage cité, p. 159.

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 35-61 (1997)

Intensification de la production vivrière et aptitude des terres au Rwanda — Etat de la question et perspectives de développement

par

A. GALLEZ * & E. VAN RANST **

MOTS-CLES. — Agriculture ; Production vivrière ; Besoins alimentaires ; Aptitude des terres ; Rwanda.

RESUME. — Parmi les menaces qui pèsent sur le Rwanda depuis les années 1980, la pénurie de nouvelles terres arables, l'augmentation de la pression démographique, l'érosion des terres et la déforestation ne sont pas des moindres. Jusqu'en 1990, l'extension des terres arables permettait encore de faire face à une augmentation de la démographie. A partir de 1990, le point de rupture a été atteint et la production vivrière ne permettait plus de couvrir les besoins alimentaires de l'ensemble de la population. Ce facteur, parmi d'autres, a entraîné le pays dans les événements de 1994. A partir de 1994, le pays s'est vidé d'une partie de sa population et la pression démographique est actuellement revenue au niveau des années 82-84. Il est fort probable que, dans moins d'une dizaine d'années, la pression démographique reviendra à son stade d'avant les événements de 1994, reposant une fois de plus le problème crucial de l'alimentation de sa population. Une solution raisonnable à cette impasse consiste à augmenter la production vivrière par une utilisation rationnelle des terres. A cet égard, l'inventaire des ressources en terres acquis par des projets de coopération peut servir de base de réflexion et est un instrument déterminant dans l'évaluation de la production vivrière actuelle et potentielle. La spécialisation régionale des cultures en est une des facettes importantes, laquelle peut être abordée de la manière la plus appropriée lorsque

* Chef du «Kagera Community Development Programme», Bukoba, Tanzanie ; ancien chef de projet Carte Pédologique du Rwanda, Kigali, Rwanda.

** Membre titulaire de l'Académie ; Professeur à la «Universiteit Gent», Laboratoire de Science du Sol.

la potentialité des terres est connue. Accélérer la croissance et accroître l'efficacité du secteur agricole, dans un système cohérent de sécurité alimentaire, devra être l'un des objectifs du Rwanda.

SAMENVATTING. — Intensifiëring van de voedselproductie en landgeschiedheid in Rwanda. Stand van zaken en ontwikkelingsperspectieven. — Onder de bedreigingen waarmee Rwanda te kampen heeft sinds de jaren 80, zijn de schaarste aan nieuwe landbouwgronden, de toename van de demografische druk, de bodemerrosie en de ontbossing niet van de minste. Tot 1990 liet een uitbreiding van de landbouwgronden toe het hoofd te bieden aan een toename van de bevolking. Vanaf 1990 veranderde deze situatie en de productie van levensmiddelen slaagde er niet meer in te voldoen aan de voedselbehoeften van de ganse bevolking. Deze factor, samen met andere, heeft het land geleid tot de gebeurtenissen van 1994. Ten gevolge van deze gebeurtenissen (aanzienlijk veel doden en vluchtelingen) is de demografische druk op dit ogenblik teruggekeerd naar het niveau van de jaren 82-84. Het is echter zeer waarschijnlijk dat, in minder dan tien jaar, de demografische druk opnieuw het niveau van vóór de gebeurtenissen van 1994 zal bereiken, zodat het cruciale voedselprobleem opnieuw zal rijzen. Een verstandige oplossing voor deze impasse bestaat erin de voedselproductie te verhogen door een rationeel landgebruik. De inventaris van de natuurlijke rijkdommen (o.a. klimaat, topografie en bodems), die opgesteld werd door samenwerkingsprojecten, kan in dit opzicht als uitgangspunt dienen en is een beslissend instrument in de evaluatie van de actuele en potentiële voedselproductie. De regionale specialisatie van de teelten is één van de belangrijkste facetten die op de meest geschikte manier kan aangepakt worden van zodra het productiepotentieel van de bodems gekend is. Het versnellen van de groei van de landbouwsector en het doen toenemen van zijn efficiëntie in een coherent systeem van voedselzekerheid, moet één van de doelstellingen in Rwanda zijn.

1. Introduction

Le Rwanda est un des pays les plus densément peuplés du continent africain. Parmi les menaces qui pèsent sur lui depuis les années 1980, la pénurie de nouvelles terres arables, l'augmentation de la pression démographique, l'érosion des terres et la déforestation ne sont pas des moindres.

Le Rwanda avait une population d'environ 7,5 millions d'habitants avant 1994 et avait connu une croissance démographique de 3,4 % de 1974 à 1980 et de 2,9 % durant la dernière décennie, ce dernier chiffre étant une moyenne pour l'ensemble de l'Afrique. Pour comparaison,

en 1992, la Côte-d'Ivoire présentait une croissance démographique de 3,8 % et avant 1994, la densité de population du Rwanda était de l'ordre de dix fois plus élevée que celle du reste de l'Afrique. Le Rwanda avec le Burundi avaient le plus faible taux d'urbanisation du monde. Seulement 6 % de la population vivaient en 1992 dans les villes, dont les 3/4 dans la capitale Kigali. A titre de comparaison, en 1970, seulement 3 % vivaient dans les villes.

Son système agricole est basé sur un nombre très dispersé de petites exploitations agricoles de plus en plus morcelées pratiquant un nombre élevé de cultures. La superficie agricole cultivable en 1994 occupait moins de 50 % de la superficie totale du pays avec environ 1,3 millions d'hectares répartis entre 1,6 millions d'exploitations familiales, soit environ 0,75 ha par exploitation de 4,4 personnes, considéré comme le seuil critique en dessous duquel un exploitant agricole ne peut plus subvenir à ses besoins sur base de cette seule activité agricole. Le relief est accidenté et 70 % des terres cultivées se trouvent sur des pentes supérieures à 10 % et sont soumises aux phénomènes d'érosion.

Jusqu'en 1986, l'extension des terres arables permettait encore de faire face à une augmentation de la démographie. A partir de 1986, le point de rupture a été atteint et la production agricole et vivrière en particulier ne permettait plus de couvrir les besoins alimentaires de l'ensemble de la population. Ce facteur, parmi d'autres (libéralisation accélérée des échanges commerciaux), a entraîné le pays dans les événements de 1994.

A partir de 1994, le pays s'est vidé d'une partie de sa population ; en effet, il est estimé que la population présente en mai 1995 représentait 70 % du total de la population d'avant avril 1994. La pression démographique est actuellement revenue au niveau des années 82-84 et il ne faudra donc qu'une petite dizaine d'années pour revenir au niveau de 1990 si la croissance démographique reste identique à celle d'avant 1994, sans tenir compte du retour des réfugiés.

Une solution raisonnable à cette impasse consiste à augmenter la production vivrière par une utilisation rationnelle des terres. Le Rwanda, situé entre 1 300 et 2 500 m d'altitude, est caractérisé par des précipitations de type bimodal croissant d'est en ouest de 800 à 1 600 mm/an et une température moyenne annuelle de 17 à 24 °C. Ce type de climat permet une agriculture intensive très diversifiée avec deux à trois saisons agricoles par an sur une grande partie du territoire.

Le Rwanda est aussi un des rares pays d'Afrique centrale où la connaissance du milieu est aussi avancée. En effet, il existe de

nombreuses études de base notamment sur le climat, l'aptitude des terres, la répartition de la population, la production vivrière, la sécurité alimentaire, etc. En outre, de nombreux projets de coopération financés soit par la Belgique, soit par d'autres bailleurs de fonds ont permis d'acquérir sur ce pays une connaissance approfondie des différentes régions qui le composent. Comme le fait remarquer MATON (1994), «il y a une masse de statistiques. Le Rwanda était le pays le plus suivi d'Afrique centrale». Le présent texte a pour but d'utiliser quelques-unes de ces études dans la perspective de répondre à la question suivante : le Rwanda a-t-il la capacité de nourrir sa population ? Dans quelle mesure peut-il faire face à l'augmentation de la pression démographique en intensifiant la production vivrière ? A cet égard, les cartes pédologiques et d'aptitude du Rwanda peuvent servir de base de réflexion. Accélérer la croissance et accroître l'efficacité du secteur agricole, dans un système cohérent de sécurité alimentaire, devra être l'un des objectifs au Rwanda. Des progrès rapides seront indispensables et, à moins que la productivité ne progresse régulièrement, le système de production et de distribution des denrées alimentaires sera très rapidement à nouveau déficitaire et la malnutrition restera un fléau chronique dans de nombreuses parties du pays.

2. Production vivrière avant 1994 : état de la question

Les principales données concernant la répartition des cultures vivrières au Rwanda sont tirées des enquêtes agricoles (MINAGRI 1988).

2.1. REPARTITION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

Ce qui est typique du Rwanda, c'est la grande diversité au sein d'une même exploitation, avec comme effet une répartition des risques, la possibilité d'établir des synergies entre les cultures et de permettre un grand choix et une consommation variée pour les familles qui veulent être autosuffisantes au niveau de l'exploitation.

En termes de production, les principales cultures vivrières sont : la banane (51 %), la patate douce (18 %), le manioc (9 %), la pomme de terre (6 %), le haricot (5 %), le sorgho (5 %), le maïs (3 %), le reste se répartissant entre le colocase, l'arachide, le soja, le pois, le blé, le riz et le maraîchage (FAO 1993).

Les principales cultures de substitution aux importations sont la canne à sucre, le riz et le blé.

Les valeurs minimale et maximale de production sont données au tableau 1. On constate en général que ces rendements sont faibles comparés aux normes internationales en culture traditionnelle. La figure 1 montre une érosion nette de la production vivrière à partir de la période 1982-1984.

Tableau 1

Production minimale et maximale comparée aux normes internationales, production nationale totale

Cultures	Production (kg/ha) minimum	Production (kg/ha) maximum	Production (kg/ha) *	Production nationale en 1986 (t)
Patate douce	2 700	5 600	3 000 à 10 000	892 890
Pomme de terre	2 500	6 400	5 000 à 11 000	268 668
Manioc	2 700	6 700	3 000 à 15 000	469 562
Haricot	350	860	1 000 à 2 000	322 159
Pois	300	760	2 000 à 3 000	20 148
Maïs	440	700	500 à 800	89 500
Sorgho	410	930	600 à 800	193 197
Banane	2 650	6 700	6 000 à 65 000 (Cultivar d'exportation)	2 265 699

* Source : Mémento de l'Agronome.

Les tubercules et racines

La **patate douce** constitue avec le haricot la nourriture de base de la plupart des Rwandais. Son cycle végétatif s'allonge avec l'altitude tandis que le rendement diminue ; elle atteint son meilleur rendement dans l'Est du pays. La complémentarité entre culture en collines et culture en marais, ainsi que la possibilité d'échelonnement des récoltes, font que la patate douce joue un rôle considérable comme nourriture de réserve et d'assurance. Dans les régions propices, cette fonction est également prise en charge par la culture de manioc et le bananier. Ceci explique la faible production de patates douces dans les régions bananières de Kibungo et de Cyangugu. On arrive ainsi à situer les centres les plus importants de production dans les communes d'altitude de Butare et de Gikongoro où, d'une part, les cultures de manioc et

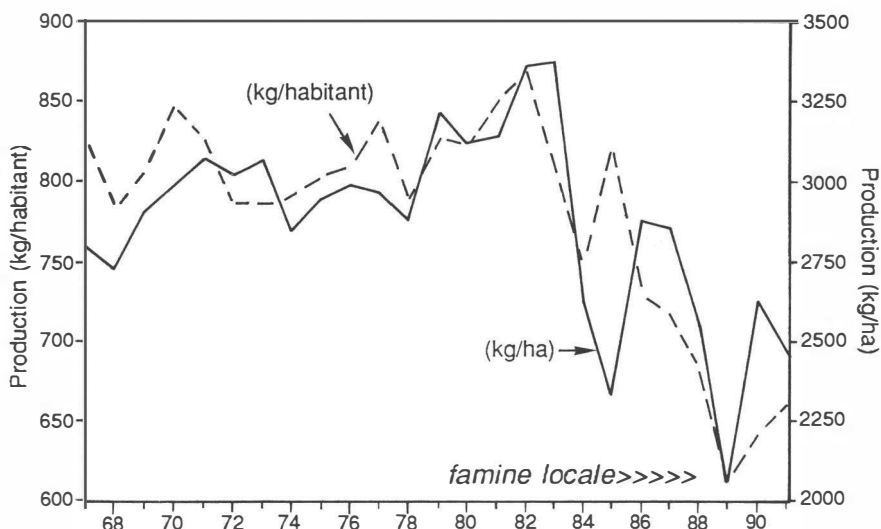


Fig. 1. — Production vivrière en kg par ha et par habitant (période 1967-1991).
Source : MATON 1994.

de bananes perdent progressivement leur importance et où, d'autre part, la pomme de terre ne se trouve pas encore dans des conditions optimales de culture. Les deux pôles principaux de concentration sont la partie ouest de Butare et les communes basses de Ruhengeri. Dans les communes de Butare et de Gikongoro, la patate douce reste pratiquement l'unique culture de réserve de la population.

La **pomme de terre** trouve les meilleures conditions de culture dans les terres fertiles de haute altitude et sa culture est en grande partie concentrée dans les terres de lave de Ruhengeri et de Gisenyi où elle se substitue à la patate douce. A cause de ses rendements élevés, l'importance économique et monétaire de la culture se situe certainement à un niveau encore plus élevé.

Le **manioc** joue un rôle important comme vivre de réserve laissé dans le sol et pour cette raison la culture est parfois pratiquée au-delà de la limite économique qu'on pourrait situer vers 1 800 m d'altitude. Le manioc devrait donc être cultivé dans les communes chaudes de l'Est du pays. Il y a complémentarité entre les cultures de bananiers et de manioc de telle façon que le centre d'importance de la production de manioc est déplacé vers le Mayaga et la région centrale du Rwanda.

Les légumineuses

Le **haricot** est de loin la légumineuse la plus importante au Rwanda. La culture du haricot en Afrique est manifestement concentrée au Rwanda et dans les pays avoisinants et elle est pratiquée dans toutes les régions agro-climatiques ; son importance s'avère cependant très différente d'une région à l'autre en relation avec l'altitude et avec la présence d'autres cultures complémentaires. L'importance de la culture par rapport aux autres cultures vivrières s'avère la plus grande dans les préfectures de Kigali et de Gitarama. Malgré la production importante par tête, elle est la plus faible à Kibungo qui dispose d'autres atouts importants. D'autres zones favorables sont les communes densément peuplées autour des lacs de Bulera et de Luhondo et autour de Gisenyi où le haricot nain est en grande partie remplacé par le haricot à rames. Dans les zones de haute altitude, le haricot est remplacé par le pois.

Le petit **pois** est peu exigeant pour la chaleur ambiante et la fertilité du sol et il atteint son développement maximal dans les régions de haute altitude. La grande adaptabilité de la plante et la tolérance à des conditions marginales de fertilité ont permis une extension plus large dans les régions de moyenne et de basse altitude.

Les céréales

La céréale la plus importante est le **sorgho** duquel une partie est utilisée pour le brassage de la bière. L'importance du sorgho diminue avec l'altitude. Ce sont les communes de la partie est du pays en dessous de 1 500 m d'altitude qui sont les plus productives.

Contrairement au sorgho, le **maïs** prend de l'importance avec l'altitude et arrive à son maximum de développement dans les riches terres volcaniques de Gisenyi et de Ruhengeri. Cette culture est généralement associée à d'autres cultures à densités fort variables.

La banane

La **bananeraie** atteint naturellement son maximum d'extension dans les régions basses et chaudes de la préfecture de Kibungo et de Cyanguu et son importance diminue avec l'altitude au point d'atteindre la limite de son aire de culture vers l'altitude de 2 000 m. La banane est très importante pour le Rwanda. En tonnage, elle représente environ la moitié de la production végétale. Plus des deux tiers de la production de banane, sont utilisés pour la bière. Les cinq pays d'Afrique centrale (Rwanda, Burundi, Uganda, Tanzanie et Zaïre) produisent presque

deux tiers de toutes les bananes en Afrique et 22 % de la production mondiale.

2.2. COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES

Les besoins alimentaires de la population rwandaise peuvent se résumer à :

- 2 100 Kcalories par habitant et par jour ;
- 59 g de protéines par habitant et par jour ;
- 40 g de lipides par habitant et par jour.

Une situation devient «criminogène» selon l'expression de MATON (1994) quand la ration alimentaire descend en dessous de 1 500 Kcalories par homme par jour.

Les évolutions respectives de la production agricole, de la population totale et de la superficie cultivée (FAO 1993) (Fig. 2) montrent que :

- Jusqu'au début des années 80, la couverture des besoins alimentaires a pu être globalement assurée par une augmentation des superficies cultivées avec des rendements moyens stables en très légère croissance. Tenant compte des productions non comptabilisées telles que

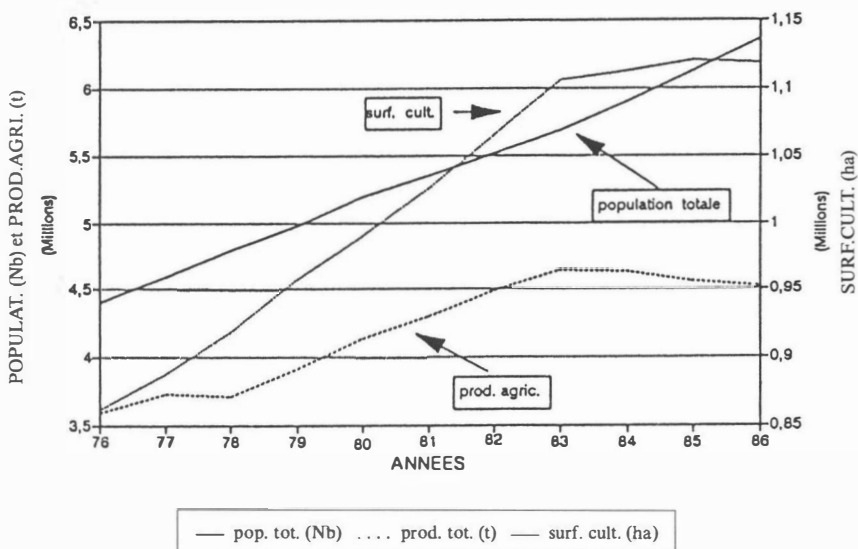


Fig. 2. — Evolution de la population totale, de la production agricole et de la surface cultivée entre 1976 et 1986. Source : FAO 1993.

légumes, sucre et produits animaux (lait, œufs, viande et poisson), on peut conclure qu'au niveau national la couverture des besoins alimentaires était assurée pour l'énergie et presque réalisée pour les besoins protéiques.

- Ensuite, les rendements ont baissé de plus de 10 % et la superficie cultivée par actif agricole a diminué de 20 %. Ceci révèle assez bien le problème de saturation des superficies cultivables et de la surexploitation des sols.
- Beaucoup d'exploitations agricoles étaient entrées dans une phase de désinvestissement structurel, ce qui a amené une «consommation du capital foncier» par surexploitation des terres, surpâturage, décimation progressive des troupeaux de bovins.
- Il n'y avait pas encore eu de véritable intensification agricole au moyen d'intrants qui auraient eu comme effet une augmentation de la productivité de la terre.

La couverture des besoins caloriques est passée de 2 200 Kcal/h/j en 1975 à moins de 1 900 Kcal/h/j en 1988 avec une érosion lente des apports protéiques et un déficit important des apports lipidiques. L'alimentation moyenne au Rwanda souffrait d'un déficit important et permanent de lipides, mais il convient toutefois de signaler que les besoins en lipides ne sont généralement pas pris en considération dans les calculs au niveau alimentaire.

Ce déficit structurel s'était généralisé dans toutes les communes du pays et était une conséquence de l'augmentation relative des superficies cultivées en tubercules comme la patate douce, le manioc et la pomme de terre au détriment des légumineuses comme le haricot et surtout les céréales, principalement le sorgho et le maïs.

La répartition géographique de la couverture calorique divise la carte en deux grandes zones : la partie est du pays centrée sur la préfecture de Kibungo avec une production énergétique excédentaire et la partie ouest du pays s'étendant de part et d'autre de la crête Zaïre-Nil qui connaît un bilan énergétique déficitaire, surtout dans la préfecture de Gikongoro (tableau 2).

La moyenne cache les fluctuations saisonnières des disponibilités entre la période de récolte et la période de soudure ; elle ne révèle ni les inégalités qui existaient sur le plan social entre les familles pauvres et les familles aisées ni les inégalités régionales importantes. Les disparités spatiales et sociales des ressources étaient de plus en plus marquées, ce qui provoqua une paupérisation d'un nombre croissant

Tableau 2
Couverture calorique par préfecture

Préfecture	Kcal/ hab. jour	% des besoins
Kibungo	3 350	160
Kigali	2 422	115
Gitarama	2 288	109
Byumba	2 157	103
Butare	2 139	102
Cyangugu	2 099	100
Ruhengeri	1 919	91
Gisenyi	1 876	89
Kibuye	1 784	85
Gikongoro	1 621	77

de producteurs exclus du secteur productif. Cette spirale de «dégradation de la production - surexploitation des sols - mise en culture de sols marginaux - pauvreté» s'auto-alimentait en excluant les petits producteurs les plus touchés, les empêchant de recourir aux intrants d'intensification dans un contexte économique où les emplois extérieurs au secteur agricole sont rares et mal rémunérés.

Ce bilan global et l'évolution défavorable indiquent que l'autosuffisance alimentaire qui avait constitué la base de la politique agricole au Rwanda depuis de nombreuses années avait montré ses limites (FAO 1993). On a constaté en 1988 que :

- 43 % des familles rurales avec moins de 0,75 ha par exploitation agricole familiale (EAF) détenaient seulement 15 % des terres agricoles, c'est-à-dire 2 millions de personnes à la limite ou sous le seuil de pauvreté.
- 16 % des exploitants occupaient 43 % des terres généralement mal rentabilisées (production extensive, propriétaires absents). Un are dans les exploitations de plus de 2 ha produisait deux fois moins que dans celles comprises entre 0,75 et 1 ha et cinq fois moins que dans celles inférieures à 0,25 ha.

L'indice de la FAO de la production alimentaire qui est la somme, sur base des prix, des produits agricoles, a augmenté de 30 % en Afrique depuis la période 1979-1981 qui sert de référence (FAO 1992). Cet indice monte plus fortement pour l'Uganda et le Burundi. La production alimentaire rwandaise a seulement augmenté de 14 % depuis la période

de référence. Cette faible augmentation n'est pas à attribuer à des accidents climatologiques mais est structurelle. Durant sept années consécutives depuis 1986, le Rwanda a établi les plus mauvaises performances de tous les pays considérés ici. Depuis l'année 1993, lorsque des territoires ont été occupés par le FPR (Front Patriotique Rwandais), il y eut un manque de 12 000 t d'équivalent céréales.

Dans le passé, la production alimentaire augmentait grâce à un emploi plus intensif de la terre (diminution des périodes de jachère et plusieurs cultures en même temps), à l'expansion vers des terres marginales et le remplacement des cultures céréalières par des cultures à tubercules. L'accès à la terre, en l'absence d'intrants modernes (semences sélectionnées, engrais minéraux, pesticides), était un facteur crucial de production (CHRISTIAENSEN 1994).

2.3. IMPACT DES EVENEMENTS DE 1994 SUR LA PRODUCTION VIVRIERE ET BILAN ALIMENTAIRE EN 1995

En avril 1994, la population comptait 7,8 millions d'habitants et il est estimé globalement que la population présente en mai 1995 représentait 70 % du total de la population d'avant avril 1994, soit 5 480 000 habitants (PNUD 1995).

La récolte vivrière de janvier 1995 était estimée à 58 % (SSS 1995) de ce qu'elle était en période normale avec 66 % de la surface cultivée. Pour le second semestre de 1995, l'augmentation n'a pas dépassé 10 %, l'occupation des champs ayant peu évolué et les semences adaptées n'étant pas encore disponibles (tableaux 3 et 4).

Tableau 3

Production vivrière exprimée en tonnes

Cultures	1988	1995A	1995B	Total 1995
Sorgho	193 197	7 950	64 300	72 250
Maïs	89 500	32 450	8 300	40 750
Blé	5 504	440	5 100	5 540
Haricot et pois	342 307	50 340	53 600	103 940
Arachide et soja	17 213	910	5 900	6 810
Banane	2 265 699	869 660	1 043 900	1 913 560
Pomme de terre	268 668	48 240	72 400	120 640
Patate douce	892 890	308 140	348 500	656 640
Manioc	469 562	99 500	76 900	176 400
Total	4 544 540	1 417 630	1 678 900	3 096 530

Tableau 4
Bilan alimentaire pour l'année 1995

Population	5 775 000
Besoins pour 100 % de la ration théorique (10 ⁶ Kcal)	4 426 538
Apports des cultures principales (10 ⁶ Kcal)	2 699 034
Couverture des besoins théoriques (%)*	61
Déficit (10 ⁶ Kcal)	1 727 504
Equivalent céréales (t)	539 844

* La couverture des besoins à 100 % ne tient pas compte des apports du secteur élevage.

Lors du retour massif des populations en 1994, il restait dans les champs bananes, patates douces, manioc, pommes de terre, y compris dans les exploitations non occupées.

Pour le premier semestre de 1995, un besoin alimentaire de 147 000 t d'équivalent céréales avait été estimé ; cette situation précaire ira en s'amplifiant et d'autres interventions dans le secteur de l'aide alimentaire seront sans doute nécessaires.

En 1995, l'absence de diffusion suffisante de plançon de pomme de terre dans le milieu paysan depuis plusieurs saisons a été ressentie au niveau des productions : érosion totale des variétés les plus délicates, mais de meilleure qualité, et dégénérescence d'autres variétés aptes à subsister dans les régions les plus propices à la bactériose. Le résultat est une chute des rendements (SSS 1995).

2.4. LE ROLE DES ECOSYSTEMES PAR RAPPORT AUX CULTURES VIVRIERES

Il existe encore deux types d'écosystèmes au Rwanda, la savane arbustive à l'est du pays et les massifs forestiers de la crête Zaire-Nil.

Les forêts naturelles jalonnent la crête Zaire-Nil en quatre massifs forestiers du nord au sud ; situées entre 1 600 et 3 000 m d'altitude, elles constituent le «château d'eau» du Rwanda ainsi que les dernières réserves faunistiques et floristiques des biotopes de montagne. Elles contribuent à assurer un équilibre écologique régional (climat, lutte contre l'érosion, etc.) et une activité économique complémentaire pour les populations environnantes. Avant 1994, environ un million d'habitants vivaient dans les vingt-sept communes dont le territoire touche directement ces massifs. Leurs conditions de vie dépendaient d'une façon importante de ces forêts (MINAGRI 1984).

Au siècle passé, celles-ci étaient beaucoup plus importantes et leur régression est due principalement à l'extension agricole causée elle-même par l'explosion démographique du Rwanda poussant les paysans à rechercher des terres cultivables sur des sols situés dans des zones de plus en plus ingrates.

La forêt de Nyungwe, de loin la plus importante, a vu sa superficie passer de 114 125 ha en 1958 à 97 138 ha en 1973. Ses sols caractérisés par un horizon humifère (> 20 cm d'épaisseur et dont le pH est inférieur à 5) recouvert d'une litière épaisse peut porter de bonnes récoltes après le défrichement de la forêt mais évolue rapidement vers des sols de très faible fertilité, incapables de résister à l'érosion des agents atmosphériques.

L'aquifère est principalement contenu dans l'horizon supérieur où l'eau peut circuler et s'accumuler. Cet horizon augmente et entretient la capacité d'infiltration et d'accumulation de l'eau dans le sol. Mais l'épaisseur réduite de cet aquifère et sa situation sur des terrains en pente le rend très vulnérable à la moindre dégradation, en particulier le ruissellement lorsque la forêt est défrichée. La plus grave atteinte à la forêt est causée par les défrichements à la lisière. Chaque année, des centaines d'hectares disparaissent pour être utilisés à des fins agricoles.

La plus grande valeur de cette forêt se trouve dans son rôle régulateur du régime hydrologique et probablement aussi dans son rôle de capteur d'humidité provenant des nuages ascendants ou latéraux qui frôlent cette forêt. La précipitation annuelle est très forte et se trouve encore augmentée par le rôle mécanique de la forêt sur les nuages. Les fortes pentes produiraient un écoulement très rapide, accompagné d'érosion, si la forêt n'existait pas. La présence de celle-ci permet au sol de jouer un rôle d'éponge et l'infiltration lente de l'eau est un flux permanent d'eau claire même s'il n'a pas plu depuis des jours ou des semaines (BUDOWSKI 1976).

Pour le parc de l'Akagera, la problématique est quelque peu différente puisqu'il présente les conditions climatiques qui permettent d'envisager l'implantation de cultures vivrières telles que l'arachide, le manioc, le sorgho ainsi que le riz irrigué dans les vallées. Sur le plan de l'aptitude des terres, celles-ci sont généralement très aptes à moyennement aptes pour la plupart des cultures, principalement grâce à une très bonne couverture cationique sous forme de bases échangeables. Il faut cependant admettre que la mise en culture de ces terres entraînera

rapidement une dépression des éléments nutritifs à cause du faible pouvoir tampon des sols ; après deux à trois ans de mise en culture, la fertilité de ces terres se situera au niveau de celles qui prévalent en dehors du parc à moins de les amender régulièrement.

Il ne faut pas oublier que ce parc joue également un rôle capital dans la conservation de grands mammifères et préserve les espèces et les écosystèmes. Il s'agit donc là d'une situation conflictuelle entre, assurer à chaque Rwandais un niveau de vie décent, d'une part, et jouer un rôle de préservation de la faune, d'autre part. Le problème actuel peut se résumer de la manière suivante : «Si livrer le parc aux populations constituait vraiment une solution durable pour tous les problèmes démographiques et économiques, son existence ne serait plus défendable. Or, il semble plutôt qu'installer des populations dans le parc, au lieu de résoudre les problèmes existants, ne ferait qu'en créer de nouveaux» (VANDE WEGHE 1990).

3. Axes pour une intensification de la production vivrière, vecteur d'un développement durable

Si on veut susciter l'augmentation de la production vivrière, plusieurs facteurs d'intensification de production doivent être considérés :

- L'utilisation rationnelle et régulière de la fertilisation en association avec d'autres intrants ; utilisation des amendements calci-magnésiens en particulier afin de conserver et de relever le potentiel productif des sols ;
- L'introduction de matériaux génétiquement résistants aux maladies, particulièrement pour la banane, etc. ;
- L'extension des cultures dans les zones qui leur sont aptes et la réduction des surfaces dans les zones inaptes, la spécialisation régionale visant à maximaliser le potentiel national.

3.1. UTILISATION DES ENGRAIS

Avant 1994, l'agriculture rwandaise connaissait une baisse régulière de la fertilité des sols, ceci se traduisant par des déficits nutritifs des sols estimés à 50 kg/ha/an pour l'azote et la potasse et 20 kg/ha/an pour le phosphore (FAO 1993). La production de fumier de diverses sources animales ne couvrait que 25 % des besoins estimés pour le simple maintien de la fertilité déjà dégradée en maints endroits.

Les exploitants avaient 1 à 2 vaches en moyenne et disposaient d'environ 7 t de fumier par an, 5 en moyenne altitude et 9 en haute altitude. Tous utilisaient du fumier et/ou du compost appliqués principalement sur pomme de terre et patate douce ou haricot nain en moyenne altitude. Les champs se trouvant à plus de dix minutes de marche ne recevaient pratiquement pas de fumier. La consommation moyenne d'engrais était de moins de 4 kg/ha/an sur les cultures vivrières, ce qui en faisait un des consommateurs les plus faibles du monde (18 kg/ha/an pour l'Afrique).

Ces données indiquent à suffisance que le maintien et l'amélioration de la fertilité ne pouvaient donc plus continuer à s'appuyer exclusivement sur la fumure organique d'origine animale et sur les jachères mais devaient faire appel à un ensemble de techniques combinées (conservation des sols, fertilisation organo-minérale, amendements calcaires, fixation biologique de l'azote, recyclage des résidus de récolte, agroforesterie et engrais verts).

Par exemple, les résultats du projet FAO ont montré qu'une application de 5 à 10 t de fumier en tête de rotation sur un tubercule comme la pomme de terre et la patate douce et combinée aux engrais et à la chaux sur sols acides, pouvait assurer un apport correct de matière organique et d'humus et compenser les «pertes» par minéralisation.

Pour l'utilisation des engrais, les cultures peuvent ainsi se classer en trois groupes (FAO 1993) :

- Le premier comprend la pomme de terre, le haricot volubile, le blé, le soja, le riz, les cultures maraîchères et la canne à sucre pour lesquelles les recommandations sont rentables et techniquement efficaces ;
- Le second comprend la patate douce, le sorgho, le maïs, le pois et le manioc pour lesquels on observe une bonne productivité physique des fertilisants mais sans garantie d'une rentabilité en raison du contexte socio-économique ;
- Le troisième groupe constitué par le haricot nain, la banane, le café, l'arachide et le tournesol présente encore trop d'incertitudes techniques dues soit à la complexité des paramètres explicatifs des rendements, soit au manque de données disponibles pour les cultures.

3.2. DIFFUSION DE MATERIAUX RESISTANTS AUX MALADIES ET A LA SECHERESSE ET SPECIALISATION REGIONALE DES CULTURES : LE CAS DE LA BANANE PLANTAIN

Le Rwanda fait partie de ces pays d'Afrique subsaharienne où la production alimentaire par tête d'habitant a diminué durant la dernière décennie. Si la production pouvait augmenter de 4 % par an, les pays de cette région pourraient être autosuffisants en l'an 2000. La production de la banane peut jouer un rôle dans ce sens car elle fournit déjà à quelque 70 millions d'Africains plus de 50 % des carbohydrates et 10 % des calories.

La culture de la banane fait partie intégrante du système de production agricole au Rwanda. La banane plantain est plantée durant toute l'année et la récolte principale a lieu durant la saison sèche, alors que les autres cultures telles que les patates douces, les pommes de terre ne sont pas disponibles durant cette période. Elle joue donc un rôle très important pour établir un pont entre la fin de la saison B et le début de la saison A. Selon l'étude menée dans la préfecture de Kibungo (DELBAERE 1995), la banane plantain fournit au fermier 25 à 40 % de ses revenus totaux. Pour les plus faibles revenus, la banane plantain équivaut de 27 à 33 % de la valeur de la production agricole et, en moyenne, la banane plantain compose plus de la moitié de la valeur de la production agricole. La consommation au Rwanda, Burundi et Uganda se situe entre 220 et 460 kg par personne et par an. Ceci indique à l'évidence la dépendance de la population vis-à-vis de cette culture (VUYLSTEKE 1995).

En termes de coûts à l'hectare par tonne et par calorie produite, la banane plantain est probablement l'une des sources alimentaires les moins chères. La valeur nutritive de la banane plantain est semblable à celle de la patate douce bien que contenant plus de vitamines A et de potassium. Elle requiert seulement 80 hommes-jour par ha, ce qui est inférieur à beaucoup de cultures annuelles (TOLLENS 1995).

Malheureusement, durant les deux dernières décennies, diverses maladies ont dramatiquement diminué la production de bananes plantain en Afrique, notamment à cause du Black sigatoka, maladie introduite accidentellement. Cette maladie induit des diminutions de production allant jusqu'à 50 % (VUYLSTEKE 1995).

Les pesticides sont trop coûteux, difficiles à acquérir et causent trop de dégâts à l'environnement. Par contre, les techniques de culture *in-vitro* offrent des possibilités d'amélioration pour la diffusion, la

consommation et la production de plants résistants. L'introduction de ces pieds peut augmenter la production de plusieurs tonnes par ha (SWENNEN 1994) et une augmentation potentielle de la production équivalente à 200 milliards BEF pour l'Afrique est même avancée. Le meilleur tétraploïde hybride de la banane plantain (TMPx548-9) produit environ 100 % en plus que le cultivar traité au fongicide et 225 % en plus que le même cultivar non traité au fongicide (BRADER 1995).

Dans le cadre de sa coopération avec l'Afrique sub-saharienne et notamment avec la Tanzanie, la Belgique met en place dans la région de Kagera un projet de diffusion de pieds de bananiers résistants. Ces nouvelles installations pourront être mises à profit pour d'autres pays d'Afrique centrale tels que le Rwanda et le Burundi. Mais de tels efforts requièrent des conditions socio-économiques favorables, à la fois au niveau national et international, et celles-ci ne peuvent être remplies qu'avec le soutien de toutes les parties concernées.

3.3. SPECIALISATION REGIONALE DES CULTURES

La spécialisation régionale peut être une réponse à une demande croissante des productions vivrières ; elle consiste principalement à intensifier la production dans les terroirs spécifiquement favorables en intensifiant l'utilisation des intrants et/ou en étendant les surfaces cultivables.

Dans cette perspective, les cartes d'occupation des terres, les cartes pédologiques et d'aptitude sont des instruments de base qui permettent une meilleure visualisation et compréhension des problèmes liés à l'agriculture.

Le projet Carte Pédologique du Rwanda (CPR) financé par la Belgique a œuvré dans ce sens depuis le début des années 1980, ce qui a abouti au développement de divers types de cartes à différentes échelles. Le Rwanda est ainsi un des rares pays, sinon le seul avec le Burundi, à avoir sa couverture pédologique complète (BIRASA *et al.* 1992a), ce qui est remarquable. Les sols du Rwanda sont connus, classés, répertoriés, analysés et remis dans un contexte climatologique. Les données du CPR peuvent ainsi constituer une base de réflexion ; un des produits de ce travail est la carte d'aptitude (BIRASA *et al.* 1992b) qui, de loin, est l'outil le plus intéressant pour une spécialisation régionale des cultures.

Aptitude des terres

Le principal objectif de l'évaluation de l'aptitude des terres est de rechercher l'utilisation optimale à donner à chaque unité de sol ainsi définie, prenant en considération à la fois les aspects physiques, socio-économiques et les problèmes de conservation des ressources environnementales (Svs *et al.* 1991).

L'identification des sols, sur le terrain, est basée principalement sur des caractéristiques permanentes telles que le matériau parental, la texture du sous-sol se situant en moyenne autour de 50 cm de profondeur, le degré d'évolution du pédon reconnu grâce au degré d'altération du matériau originel et à la présence d'horizons diagnostiques, la couleur et la structure du sol dans l'horizon se situant généralement vers 50 cm de profondeur, et le drainage. D'autres caractéristiques moins permanentes telles la nature, la texture, la couleur, l'épaisseur ou encore la teneur en carbone de l'horizon de surface sont également prises en considération.

La position géomorphologique, c'est-à-dire la pente (type et inclinaison), est également retenue.

Cette identification sur le terrain est complétée par un ensemble de données physico-chimiques reflétant la fertilité naturelle des sols.

L'intégration de ces paramètres dans un système international de classification des terres (*Soil Taxonomy*) a débouché sur l'élaboration d'une carte pédologique à l'échelle du 1/250 000 et de quarante-trois planchettes pédologiques au 1/50 000 couvrant tout le territoire national. La carte au 1/250 000, entièrement informatisée à l'aide du logiciel Arc/Info, comporte, outre les unités cartographiques, les principaux éléments de la carte générale du Rwanda (routes principales, villes, limites de préfecture, etc.) à l'exclusion des courbes de niveau. En ce qui concerne les cartes pédologiques au 1/50 000, les événements de 1994 n'ont malheureusement pas permis de les finaliser. 80 % d'entre elles sont informatisées et contiennent les principaux éléments de la carte topographique établie en collaboration avec l'Institut Géographique de Belgique (IGN) et le Service Cartographique du Rwanda (SCR).

Classes d'aptitude des terres

L'analyse des critères pédo-agronomiques repris ci-dessus a permis de dégager huit classes d'aptitude qui servent de base à l'interprétation de la carte d'aptitude au 1/250 000 :

- Classe 1 :** terres très aptes (S1) pour la plupart des cultures mais inaptées pour le thé ; inaptées (N1) dans les conditions actuelles pour le riz mais aptées après aménagement pour le riz irrigué (vallées) ;
- Classe 2 :** terres très aptes (S1) pour la plupart des cultures mais marginalement aptées (S3) pour le thé ; inaptées (N1) dans les conditions actuelles pour le riz mais aptées après aménagement pour le riz irrigué (vallées) ;
- Classe 3 :** terres moyennement aptées (S2) pour la plupart des cultures mais marginalement aptées (S3) pour le thé ; inaptées (N1) dans les conditions actuelles pour le riz mais aptées après aménagement pour le riz irrigué (vallées) ;
- Classe 4 :** terres marginalement aptées (S3), inaptées (N1) pour les cultures exigeantes, marginalement aptées (S3) pour les cultures peu exigeantes et peu exigeantes à exigeantes ; les sols profonds sont très aptées (S1) pour le thé ;
- Classe 5 :** terres aptées (S) pour les pâturages, les cultures de marais en saison sèche, le riz irrigué et éventuellement le thé ;
- Classe 6 :** terres aptées pour les pâturages, inaptées (N1) comme terres arables dans les conditions actuelles mais aptées pour les cultures peu exigeantes à exigeantes et exigeantes après aménagement exceptionnel ;
- Classe 7 :** terres aptées (S) pour les forêts, inaptées (N1) comme terres arables dans les conditions actuelles mais aptées pour les cultures peu exigeantes à exigeantes et exigeantes après aménagement exceptionnel ;
- Classe 8 :** terres à limitations très intenses.

Des sous-classes ont été également définies de la manière suivante :

- e :** terres nécessitant des travaux exceptionnels pour certaines cultures (terrassement, *mulching*, trous de plantation).
- f :** terres nécessitant un aménagement intense de la balance cationique. Ceci peut se réaliser en utilisant de la matière organique en combinaison avec de la chaux.
- s :** terres inaptées pour toute forme d'utilisation agronomique ou pastorale. La seule amélioration possible consiste à utiliser de la matière organique pour améliorer la relation sol-eau.
- t :** terres nécessitant des travaux anti-érosifs intenses. Ces travaux comprennent des cultures en bandes (pentes de 2-6 %), des haies anti-érosives (pentes de 6-25 %), le terrassement (pentes > 25 %).

t, f: terres nécessitant les types d'aménagement précités.

w: terres avec un très mauvais drainage et/ou des inondations fréquentes.

Régimes climatiques et zones agro-climatiques

La température, les précipitations, l'insolation, la vitesse du vent, l'évaporation et les variations extrêmes de température et de pluviosité sont toutes des caractéristiques climatiques ayant un impact considérable sur l'utilisation agricole des terres.

Les caractéristiques climatiques principales sont le résultat de fluctuations périodiques de ces facteurs uniques pendant l'année ; ces fluctuations sont très importantes pour l'utilisation des terres puisqu'elles déterminent la longueur de la période de croissance et les critères spécifiques d'aptitude.

La formulation de ces critères (PAPADAKIS 1970) a permis de dégager pour chaque station climatique du Rwanda les périodes sèches et humides, les pluies de lessivage, etc. telles que représentées pour la station de Gitarama (tableau 5).

Le climat au Rwanda, à l'exemple de cette station, est caractérisé par une grande saison sèche de juin à septembre ; celle-ci est suivie par une petite saison des pluies appelée aussi saison culturale A, d'octobre à décembre. Suit une petite saison sèche en janvier et février suivie d'une grande saison des pluies de mars à mai ou appelée saison culturale B.

L'analyse spectrale des séries chronologiques des précipitations au Rwanda (BULTOT & GELLENS 1994) amène à la conclusion que les précipitations n'ont pas subi de diminution progressive depuis le début du siècle et que les variables caractéristiques de la saison sèche — début, fin et durée — n'ont pas subi d'évolution au cours du temps.

Sur base des critères ainsi définis et de l'analyse des stations climatiques selon la formulation de PAPADAKIS, dix zones agro-climatiques ont été localisées au Rwanda (tableau 6 et figure 3), à savoir :

1. La plaine de Bugarama ;
2. L'arrière-pays de Cyangugu ;
3. Le bord du lac Kivu ;
4. Les cônes et hautes plaines volcaniques ;
5. La crête Zaïre-Nil ;
6. Les hautes terres du Buberuka ;

Tableau 5

Calcul des paramètres climatiques selon Papadakis, station de Gitarama

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Températures (°C)													
T min abs	10	10	11	10	11	11	11	10	10	10	11	10	10
T min moy	11	12	13	13	12	12	13	12	13	13	13	12	12
T max moy	26	25	25	24	25	25	25	26	26	26	25	24	25
T moy	18	18	19	18	19	19	19	19	19	19	19	18	19
Précipitations (mm)													
Précipitation	83	101	109	180	126	20	9	34	81	98	134	96	1 070
Humidité relative (%)													
HR moy	78	78	79	82	81	73	65	64	70	75	81	79	76
Calcul du PET (mm)													
PET (Papadakis)	90	84	80	66	81	91	102	104	98	93	77	76	1 043
PET/2	45	42	40	33	41	46	51	52	49	47	38	38	
Pluviosité-PET/2	38	59	69	147	85	-26	-43	-18	32	52	96	58	
Bilan hydrique (mm)													
Surplus/déficit	-8	17	29	114	45	-71	-94	-70	-17	5	58	20	
Stockage	92	17	46	100	100	29	0	0	0	5	63	83	
Indice humidité	0,9	2,1	1,4	2,7	1,6	1	0,4	0,3	0,8	1,1	1,8	1,3	
Périodes (jours)													
Période humide		28	31	30	31					31	30	31	212
Période sèche							31	31					62
Période intermédiaire	31					30			30				91
Lessivage/stress (mm)													
Lessivage	8	17	29	114	45	71	94	70	17		58	20	287
Stress à la sécheresse													260
PET (mm)													
Période humide	90	84	80	66	81	91			98	93	77	76	557
Période intermédiaire							102	104					280
Période sèche													207
Pluie (mm)													
Période humide	83	101	109	180	126	20			81	98	134	96	844
Période intermédiaire							9	34					183
Période sèche													43
PERIODE (*)	I	H	H	H	H	I	S	S	I	H	H	H	

H : Humide ; I : Intermédiaire ; S : Sec

Tableau 6
Zones agro-climatiques

Numéro de zone	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
T moy (°C)	24	19	20	17	17	16	19	21	20	22
Précipitation (mm)	1 154	1 766	1 183	1 344	1 663	1 272	1 281	1 184	1 068	1 020
Altitude (m)	<1 000	1 700	1 600	2 200	2 100	2 000	1 700	1 450	1 700	1 400
Périodes (jours)										
Période humide	122	273	242	277	273	268	239	152	190	109
Période sèche	92	31	25	7	0	10	33	62	66	104
Période intermédiaire	151	61	98	81	92	87	93	152	109	154

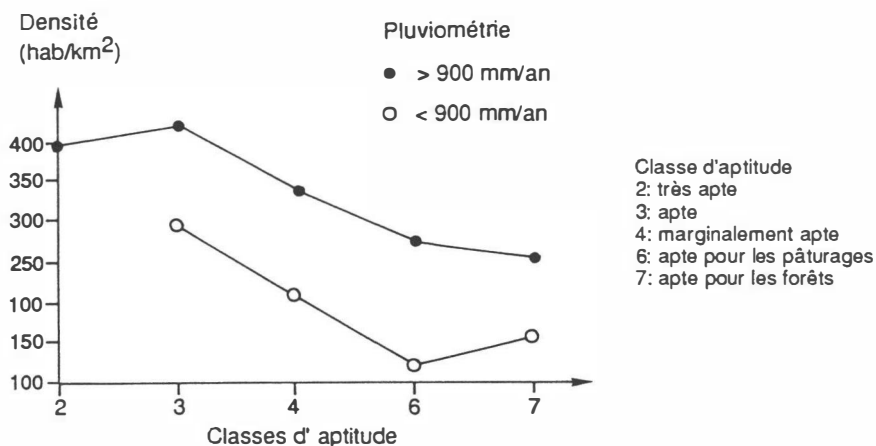


Fig. 3. — Densité de population à Kibungu (15/08/91) en fonction de la pluviométrie annuelle moyenne et l'aptitude des terres. *Source* : DELBAERE 1995.

7. Le plateau central ;
8. Le Mayaga et le Bugesera périphérique ;
9. Les crêtes et plateaux bordant les savanes de l'est ;
10. Les savanes de l'est et du Bugesera central.

Les volcans dans le nord connaissent évidemment la plus grande pluviosité du pays. Sur la carte des isohyètes du Rwanda, on remarque un gradient de l'ouest vers l'est. A l'ouest où les bassins du Nil et du fleuve Zaïre se séparent (crête Zaïre-Nil), on atteint une moyenne de 1 500 mm par an. Plus on va vers l'est et plus cette moyenne diminue : à la frontière avec la Tanzanie, on atteint 600 à 800 mm par an.

Combinaison de l'évaluation climatique et de l'aptitude des terres

Tous les paramètres climatiques pouvant influencer l'aptitude des cultures ont été pris en considération mais, vu la situation spécifique du Rwanda, les niveaux de pluviosité ont été adaptés pour la plupart d'entre elles.

Etant donné également le caractère isothermique du climat et de la variation des températures extrêmes au sein d'une zone climatique, le critère de température annuelle moyenne est remplacé par des zones altitudinales.

Les classes climatiques qui ont été retenues sur base de ces critères sont :

- S1 — très aptes ;
- S2 — moyennement aptes ;
- S3 — marginalement aptes ;
- N2 — inaptes.

Les cultures ont été rangées selon leurs exigences en cinq classes différentes, allant des cultures peu exigeantes aux cultures très exigeantes. Par exemple, pour la banane considérée comme culture exigeante, l'évaluation climatique des cultures donne les résultats repris au tableau 7.

Pour chacune des zones agro-climatiques, les aptitudes des différentes cultures sont données en fonction des situations climatiques. Un exemple est donné pour la banane au tableau 8.

Tableau 7

Evaluation climatique pour la banane

Paramètres	Classes d'aptitude			
	S1	S2	S3	N2
Précipitation annuelle (mm)	> 1 000	900 - 1 000	< 900	—
Altitude (m)	< 1 500	1 500 - 1 900	1 900 - 1 950	> 1 950

Tableau 8

Aptitude de la banane pour chaque zone agro-climatique

Culture	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Banane	S1/S2	S1/S2a	S1/S2	N2a	N2a	N2a	S2a	S1	S2p	S3/S2p

Les limitations dues à l'altitude ou aux précipitations sont indiquées par les suffixes **a** ou **p**.

L'aptitude finale pour une culture est obtenue en utilisant la classe d'aptitude définie à partir des paramètres pédologiques et en replaçant la culture dans son unité cartographique et sa zone agro-climatique. La confrontation des deux données déterminera le facteur limitant et par conséquent l'aptitude finale.

Un bon exemple d'utilisation des cartes pédologiques liées à une exploitation des données climatiques est l'étude réalisée à Kibungo (DELBAERE 1995). Cette étude (Fig. 3) montre une influence significative des classes d'aptitude des terres et de la pluviométrie moyenne sur la densité de population dans les secteurs. Les secteurs dont les sols sont aptes pour des cultures exigeantes (classe d'aptitude S2 et S3) sont plus densément peuplés que d'autres secteurs qui, d'un point de vue agricole, ont de mauvaises terres. Les secteurs qui ont une moyenne annuelle pluviométrique au-dessus de 900 mm sont aussi plus densément habités. Ceci est vérifié sur base de l'analyse effectuée pour les années 1978 et 1991.

Ce type d'analyse permet de prédire la densité de population qu'il est possible d'atteindre pour une zone donnée.

Une autre étude réalisée par le CPR pour le compte du MINAGRI a montré qu'il était possible d'augmenter de 30 % les surfaces cultivables pour la production de banane dans la commune de Muhazi située dans l'est du pays (projet Carte Pédologique du Rwanda, communication personnelle). Cette étude a été effectuée en exploitant les données suivantes :

- La carte d'occupation des terres au 1/20 000 ;
- La carte pédologique au 1/50 000 ;
- La carte d'aptitude des terres au 1/50 000 ;
- Les paramètres climatiques de la zone considérée ;
- Les exigences de la culture.

Une combinaison de ces cinq éléments devrait permettre ainsi de délimiter les zones d'extension propres aux différentes cultures.

Si l'on considère d'autre part que 10 % des surfaces peuvent être reprises au profit de la banane dans l'ensemble du pays et que la production peut être portée à 10 t par ha en moyenne grâce à l'effet conjugué d'une bonne utilisation d'intrants (engrais, terrassement, plants génétiquement améliorés, etc.), la production nationale pourrait passer de 2 266 000 t à 4 600 000 t.

Ceci démontre que, bien que les surfaces maximales disponibles pour les cultures vivrières estimées à 1 015 000 ha restent invariables (DELEPIERRE 1985), une réorganisation des cultures sur une base régionale paraît raisonnable et vaut sans aucun doute la peine d'être approfondie.

Enfin, et ceci n'est pas un des moindres atouts du Rwanda, la récupération des vallées et marais pour les cultures vivrières devrait être intensifiée même si leur mise en valeur demande d'importants investissements de génie rural. Ces marais devraient en effet être exploités intensément avec des méthodes agricoles modernes.

4. Conclusions

L'expérience tend à prouver que le Rwanda actuel peut nourrir un maximum de 6 millions de personnes dans une agriculture de subsistance en garantissant une moyenne de 2 200 Kcal par homme-jour.

Il est fort probable que, dans moins d'une dizaine d'années, la pression démographique reviendra à son stade d'avant les événements de 1994, reposant une fois de plus le problème crucial de l'alimentation de sa population.

Une solution raisonnable à cette impasse consiste à augmenter la production vivrière en agissant au niveau de l'utilisation rationnelle des intrants, de l'introduction de matériaux résistants aux maladies et à favoriser une spécialisation régionale des cultures.

Des solutions techniques, des études et des documents de base tels que les cartes pédologiques et d'aptitude existent pour atteindre de tels objectifs ; cependant leur réalisation demande des investissements importants ainsi qu'une approche cohérente au niveau national.

Dans ce contexte, l'inventaire des terres arables et la collecte des données physiques et chimiques des sols au niveau national est un instrument déterminant dans l'évaluation de la production vivrière actuelle et potentielle. La spécialisation régionale des cultures en est une des facettes importantes, laquelle peut être abordée de la manière la plus appropriée lorsque la potentialité des terres est connue.

Faute d'arriver à une augmentation sensible de la production vivrière, le Rwanda devra alors ouvrir davantage ses frontières aux pays avoisinants.

BIBLIOGRAPHIE

- BIRASA, E. C., BIZIMANA, I., BOUCKAERT, W., GALLEZ, A., MAESSCHALCK, G. & VERCRUYSE, J. 1992a. Carte Pédologique du Rwanda, échelle 1 : 250 000, Légende et Unités cartographiques. — Minagri, Carte pédologique du Rwanda, Kigali, 23 pp.
- BIRASA, E. C., BIZIMANA, I., BOUCKAERT, W., GALLEZ, A., MAESSCHALCK, G. & VERCRUYSE, J. 1992b. Carte d'aptitude des sols du Rwanda, échelle 1 : 250 000, Méthodologie, Légende et Unités cartographiques. — Minagri, Carte pédologique du Rwanda, Kigali, 76 pp.
- BRADER, L. 1995. IITA and Africa : Towards sustainable development. — The King Baudouin Award to IITA. Proceedings of the Celebration at Leuven (6th April 1995).
- BUDOWSKI, G. 1976. Propositions pour un programme de sauvegarde de la forêt de Nyungwe. — Coopération technique suisse et Gouvernement de la République Rwandaise.
- BULTOT, F. & GELLENS, D. 1994. Sur le caractère stationnaire et cyclique des précipitations au Rwanda. — *Acad. R. Sci. Outre-Mer, Cl. Sci. techn., Mém. in-8°*, N. S., 19 (1), Bruxelles.
- CHRISTIAENSEN, L. 1994. De Belgische ontwikkelingsamenwerking met Rwanda geanalyseerd met betrekking tot voedselzekerheid. — Afdeling landbouweconomie - Department of Agricultural Economics. Katholieke Universiteit Leuven.
- DELBAERE, J. 1995. Verklaring opbouw en verdeling van het landbouwinkomen in de prefectuur Kibungo, Ruanda. — Eindverhandeling voorgedragen tot het behalen van de graad van Bio-Ingénieur in de Landbouwkunde, K.U. Leuven.
- DELEPIERRE, B. 1985. Premier séminaire national sur la fertilisation des sols au Rwanda. Direction Générale du Génie Rural et de la Conservation des Sols. MINAGRI.
- FAO 1992. Production yearbook. — Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- FAO 1993. Accroissement de la production vivrière par l'emploi des engrais. Rwanda. Conclusions et recommandations du projet engrais. — Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- MATON, J. 1994. Développement économique et social au Rwanda entre 1980 et 1993. Le dixième décile en face de l'apocalypse. — Vakgroep Ontwikkelingseconomie, Universiteit Gent, 45 pp.
- MINAGRI 1984. Plan d'action pour la conservation et l'aménagement des forêts naturelles de la crête Zaïre-Nil. — Direction générale des forêts, Rwanda.
- MINAGRI 1988. Production agricole en 1986. Répartition par commune de la couverture alimentaire. Zone d'importance des cultures principales et du bétail. Rwanda.

- PAPADAKIS, J. 1970. Agricultural potentialities of world climates. — Av. Córdoba 4564, Buenos Aires, Argentina.
- PNUD 1995. Plan d'action pour le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et personnes déplacées. — Ministère de la réhabilitation et de la réintégration sociale, Ministère du plan, Rwanda
- SSS 1995. Intervention d'appui au secteur semencier du Rwanda. Document d'instruction. — Service de Semences Sélectionnées. Coopération belgo-rwandaise, MINAGRI.
- SWENNEN, R. 1994. Kagera Community Development Programme. — Identification mission report. BADC.
- SYS, C., VAN RANST, E. & DEBAVEYE, J. 1991. Land evaluation. Part I. Principles in land evaluation and crop production calculations. — *Agricultural Publications*, 7, BADC, Brussels, 274 pp.
- TOLLENS, E. 1995. The fundamental role of plantain bananas in tropical farming systems. The King Baudouin Award to IITA. — Proceedings of the Celebration at Leuven (6th April 1995).
- VANDE WEGHE, J. P. 1990. Akagera. L'eau, l'herbe & le feu. Projet Tourisme et parc nationaux. — Administration Générale de la Coopération au Développement, Belgique.
- VUYLSTEKE, D. 1995. IITA and Africa : Banana research at IITA : current status and outlook. — The King Baudouin Award to IITA. Proceedings of the Celebration at Leuven (6th April 1995).

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 63-80 (1997)

De voeding en de nutritionele toestand van de bevolking in het gebied van de Grote Meren van Centraal-Afrika

door

H. L. VIS *

met de medewerking van P. GOYENS

TREFWOORDEN. — Het gebied van de Grote Meren ; Evolutie ; Voeding ; Nutritionele toestand ; 1960-1990.

SAMENVATTING. — Een diepgaand onderzoek van de voedselconsumptie en van de nutritionele toestand van de bevolking in het gebied van de Grote Meren van Centraal-Afrika toont aan dat talrijke factoren in beschouwing moeten genomen worden indien men de negatieve evolutie wil begrijpen van het hele gebied gedurende de laatste decennia. Tussen deze factoren kan men er enkele onderscheiden die bepalend zijn voor het geheel van de problematiek. De overgrote meerderheid van de bevolking leeft op het platteland in een economisch systeem dat nog zeer dicht bij de strikte autosubsistentie aanleunt. Met andere woorden, het zijn de producten afkomstig van de familiale velden die de quasi-totaliteit uitmaken van de voedselinname. Deze bevolking wordt gekenmerkt door een zeer belangrijke aangroei, met als gevolg dat zij sinds 4 à 5 decennia om de 22 à 23 jaar verdubbelt, ondanks hoge mortaliteitscijfers. Voor de overgrote meerderheid van de rurale bevolking, behalve in de hoger gelegen gebieden (boven 1 800 m) en met uitzondering van de veefokkers, die tot 15 % van de totale bevolking vertegenwoordigen, is het dieet arm aan eiwitten van goede kwaliteit (namelijk van dierlijke oorsprong). Het voedselpatroon is eveneens arm aan vetstoffen, en, in sommige gebieden, aan enkele spoorelementen zoals zink, koper en selenium. Anderzijds kent de voedselconsumptie belangrijke seizoengebonden variaties (droog seizoen, regenseizoen). Aldus kan men perioden van overvloed en perioden van voedselschaarste onderscheiden. Borstvoeding van lange duur is de regel. Moedermelk is de enige bron van eiwitten van goede kwaliteit voor de zuigeling en is dus, in de nutritionele context van het gebied, van fundamenteel belang voor zijn

* Werkend lid van de Academie ; Professor emer. van de „Université Libre de Bruxelles”.

overleving. De voedseltoevoer is onvoldoende, maar daarenboven heeft de bevolking te kampen met de schadelijke invloeden van het milieu dat, met parasieten (ascaris, malaria, ...) besmet is en van de infectieziekten : niet alleen gastro-intestinale infecties (bij voorbeeld cholera), maar eveneens veralgemeende infecties, zoals mazelen bij de kinderen. In het algemeen zijn het de opgroeiende kinderen en de zwangere en borstgevende vrouwen die het meest te lijden hebben onder deze tamelijk veralgemeende ondervoeding. Het is nog te vroeg om de veranderingen van de voedingstoestand van de bevolking van het gebied te appreciëren na de politieke wijzigingen, het geweld en de oorlog en na de verplaatsing van grote bevolkingsgroepen.

RESUME. — *L'alimentation et la situation nutritionnelle de la population dans la région des Grands Lacs d'Afrique Centrale.* — Une analyse approfondie de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la région des Grands Lacs d'Afrique Centrale montre que beaucoup de facteurs doivent être pris en considération si l'on veut comprendre l'évolution néfaste qu'a subit toute la région au cours des dernières décennies. Parmi ces facteurs, l'on peut en définir certains qui sous-tendent toute la problématique. Il s'agit d'une population en majeure partie rurale, qui vit dans une économie encore très proche de l'autosubsistance, c'est-à-dire à partir de sa propre production vivrière. La population est caractérisée par une poussée démographique très importante qui depuis 4 à 5 décennies a entraîné son dédoublement tous les 22 à 23 ans, malgré un taux de mortalité élevé. Pour la très grande majorité de la population rurale, et à l'exception des pasteurs qui représentent jusqu'à 15 % de la population, le régime alimentaire était en majeure partie sauf dans les régions d'altitudes, carencé en protéines de bonne qualité qui sont les protéines d'origine animale. Le régime alimentaire est également carencé en graisse et de zones en zones en certains oligo-éléments comme le zinc, le cuivre, le sélénium. D'autre part, le régime alimentaire est soumis aux variations saisonnières (saison de pluie, saison sèche), si bien que l'on pouvait distinguer des saisons de manque et des saisons d'abondance. L'allaitement maternel (seule source valable de protéines de bonne qualité) de longue durée, devient dans le contexte de la région, primordial pour la survie du nourrisson. A l'apport alimentaire insuffisant s'ajoute une influence négative du milieu qui est pollué par les parasites (Ascaris, Malaria, ...) et l'effet délétaire de maladies infectieuses non seulement gastro-intestinales (le choléra, par exemple) mais également générales telles la rougeole chez les enfants. En général, ceux qui subissent le plus l'impact de cette malnutrition assez généralisée sont les êtres en croissance (les enfants) et les femmes enceintes et allaitantes. L'on ne peut encore apprécier pour le moment l'impact qu'a eu sur la situation de fond, les changements politiques, la violence et la guerre et le déplacement de larges parties de la population.

Inleiding

De lezing handelt over de toestand in het gebied van de Grote Meren van Centraal-Afrika, en niet alleen over deze in Rwanda en Burundi, omdat de voeding en de nutritionele toestand van de bevolking in het hele gebied zeer vergelijkbaar zijn en dezelfde evolutie gekend hebben.

Gedurende de laatste vijfendertig jaar, sinds 1958, hebben wij in deze streek de leiding gehad over multidisciplinaire projecten waarvan een van de doelstellingen was de nutritionele toestand van de verschillende bevolkingsgroepen, en meer in het bijzonder van de kinderen en van de zwangere en borstgevende vrouwen, te bestuderen. De meeste observaties die gedaan werden, zijn in de vorm van artikels in wetenschappelijke tijdschriften of als monografieën gepubliceerd. Sommige van deze publicaties kunnen gevonden worden in de *Mededelingen der Zittingen*, de *Verhandelingen in-8°* en in de *Acta* uitgegeven ter gelegenheid van symposia of ontmoetingen van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen. Deze tekst zal dus enkel in het kort een algemeen beeld geven van de toestand. De lezer die meer informatie wenst, zal deze in de publicaties vinden waarvan de referenties aan het einde van deze tekst aangegeven zijn (Vis 1975, Vis 1983, Vis *et al.* 1995, WILS *et al.* 1976, WILS *et al.* 1986).

Ter inleiding zouden wij de nadruk willen leggen op het feit dat de nutritionele toestand van een individu of van een bevolking de resultante is van talrijke determinanten, waarvan de voedselconsumptie, de energie-uitgave (de geleverde fysische arbeid) en de sanitaire omgeving (onder andere de parasitaire infestatie, meer bepaald intestinaal) de voornaamste zijn, maar zeker niet de enige. Men moet, wanneer men de nutritionele situatie van de bevolkingsgroepen in het gebied van de Grote Meren wil onderzoeken, een onderscheid maken tussen enerzijds de volwassenen en de oudere kinderen en anderzijds de zwangere en borstgevende vrouwen en hun zuigelingen. Wat deze laatsten betreft, moet rekening gehouden worden met het zeer bijzonder probleem van de borstvoeding, die een aparte plaats in de voeding inneemt (Vis *et al.* 1981, Vis *et al.* 1987).

Wij beschikten over zeer nauwkeurige inlichtingen over de voedselconsumptie in Rwanda, Burundi en Oost-Kivu. Men moet er zich nochtans van bewust zijn dat deze informatie een twintigtal jaar geleden werd ingewonnen en dat de situatie sindsdien in het hele gebied duidelijk is achteruitgegaan, in werkelijkheid sneller dan in het begin van de

jaren 70 werd voorzien (VIS *et al.* 1969, VIS 1975, VIS *et al.* 1975, WILS *et al.* 1976, WILS *et al.* 1986).

Bevolking — Lactose-intolerantie

De overgrote meerderheid van de bevolking van Rwanda en Burundi en van de Hoogvlakten van Oost-Kivu, in rurale gebieden, leefde op een zeer traditionele wijze, in een economie van quasi volledige autosubsistentie, althans vóór de belangrijke migraties van grote bevolkingsgroepen die zich sinds het begin van de jaren 90 omwille van de politieke situatie en van het geweld hebben voorgedaan. De bevolking van de steden die 20 à 30 jaar geleden slechts 3 % van de totale bevolking vertegenwoordigde, is sindsdien toegenomen tot 6 à 7 %.

In het gebied van de Grote Meren van Centraal-Afrika kan men twee bevolkingsgroepen onderscheiden, elk met hun eigen voedingsgewoonten : landbouwers enerzijds, veefokkers anderzijds. Deze laatsten, en hun afstammelingen, behouden gedurende heel hun leven, ter hoogte van de villositeiten in het proximaal deel van de dunne darm, een lactase-activiteit. Zij blijven dus in staat lactose, de suiker die in melk gevonden wordt, te verteren. De landbouwers en hun afstammelingen verliezen deze lactase-activiteit vanaf de leeftijd van 5 à 6 jaar. Dit fenomeen is nu goed gekend en wordt in de hele wereld teruggevonden (ELLIOT *et al.* 1973, FLATZ 1995). Dit genetisch karakter is dominant, met andere woorden : heterozygoten zijn in staat melk te verteren. Dit verklaart waarom er meer „lactase plus” personen zijn tussen de Hutu’s in Rwanda en in Burundi dan bij de Shi, de Havu of de Hunde in Oost-Kivu. Inderdaad, in dit laatste gebied vertegenwoordigen de afstammelingen van de veefokkers nog maar 1 % van de bevolking, tegen 10 à 15 % in Rwanda en Burundi.

Ondervoedingstoestanden

Wij zijn ervan overtuigd dat in dit gebied, waar voordien regelmatig terugkerende hongersnoden voorkwamen, te allen tijde een probleem van eiwit- en energietekort bestaan heeft, die hoofdzakelijk de kinderen en de zwangere en borstgevende vrouwen raakte. Daarenboven hadden wij de indruk, reeds korte tijd na de onafhankelijkheidsverklaring van de verschillende landen in het gebied van de Grote Meren, dat het aantal ondervoede individuen geleidelijk toenam (VIS 1986). Nauwkeu-

rige statistieken tonen inderdaad een duidelijke stijging van het aantal aangemelde gevallen gedurende de laatste veertig jaar. Dit kan echter een valse indruk zijn. Inderdaad, het type ondervoeding dat in het gebied voorkomt, is pas na de publicatie van het verslag van BROCK & AUTRET (1952) goed erkend.

De ondervoedingstoestanden die in het gebied van de Grote Meren voorkomen kunnen als volgt omschreven worden. Vooreerst moet men het onderscheid maken tussen relatieve ondervoeding en echte ondervoeding (zie o.a. VIS 1986).

RELATIEVE ONDERVOEDING

Relatieve ondervoeding wordt gedefinieerd door de voedingstoestand van individuen binnen een bevolkingsgroep te vergelijken met de voedingstoestand van individuen waarvan de voedselconsumptie sinds meer dan een generatie beter is of als optimaal beschouwd wordt. Die optimale voedselinname (energie, eiwitten, vetstoffen, vitamines, mineralen en mineraloïden) is herhaaldelijk door de Wereldlandbouw- en Voedselraad van de Verenigde Naties (FAO) en de Wereldgezondheidsorganisatie bepaald, steunend op normen afkomstig uit de Verenigde Staten, Canada en West-Europa. Deze normen zijn gedefinieerd steunend op fysische kenmerken (bij voorbeeld lengtegroei en gewichtstoename) en biologische bepalingen zoals de concentratie in het bloed van verschillende substanties (eiwitten, spoorelementen, ...). Wanneer de voedselconsumptie van individuen binnen een bevolkingsgroep sinds tientallen jaren kwantitatief niet aan de normen voldoet, kan men een adaptatie zien ontwikkelen die zich enerzijds kenmerkt door een vertraging van de groei, met als gevolg dat de lengte en het gewicht van de volwassenen in die bevolking gemiddeld onder de potentiële lengte en het potentieel gewicht liggen van volwassenen die beter gevoed waren. Deze groeivertraging gaat ook gepaard met een vertraging van de maturatie van de weefsels, met onder andere als gevolg een laattijdige puberteit, zowel bij de jongens als bij de meisjes. Anderzijds geeft deze adaptatie aanleiding tot een vermindering van het energieverbruik, met andere woorden, tot een vermindering van de arbeidsprestatie.

DE ECHTE ONDERVOEDINGSTOESTANDEN

De echte ondervoedingstoestanden worden gekenmerkt door klinische en/of biologische symptomen. Men onderscheidt gewoonlijk binnen

deze ondervoedingstoestanden verschillende categorieën :

- Een globaal tekort aan voedingsmiddelen, wat aanleiding geeft tot marasmus ;
- Ondervoeding door zuiver eiwittekort, of kwashiorkor ;
- De avitaminosen (deficiënties aan vitaminen) ;
- De deficiënties aan mineralen of mineraloïden (bij voorbeeld sommige anemieën door ijzertekort, endemische krop door jodiumtekort, ...) ;
- Toestanden van secundaire ondervoeding, gevolg van infecties, intestinale parasitosen en/of malaria.

In ontwikkelingslanden ontmoet men zelden zuivere vormen van ondervoeding. Bijna altijd betreft het mengvormen, wat niet wegneemt dat een of andere vorm predominerend kan zijn en het klinisch tableau beheerst. Dit verklaart nochtans dat men in de literatuur meestal geen onderscheid meer maakt, bij voorbeeld, tussen globale ondervoeding en ondervoeding door eiwittekort maar dat beide vormen samen aangeduid worden onder de term eiwit-energie-ondervoeding (in de Angelsaksische literatuur *Protein-Calorie Malnutrition* — P.C.M. — of *Protein-Energy Malnutrition* — P.E.M.). Aangezien eiwit-energie-ondervoeding dikwijls gepaard gaat met avitaminosen en verscheidene tekorten aan mineralen, gebruiken de auteurs uit Centraal-Amerika bij voorkeur de term „pluri-carentiële ziekte”.

Meestal, en dit omwille van hun relatief hogere behoeften, zijn het de kinderen en de zwangere en borstgevende vrouwen die het hoogste risico van ondervoeding vertonen.

Voedselpatronen

(VIS *et al.* 1969, VIS 1975, VIS *et al.* 1975)

De laatste diepgaande onderzoeken betreffende de voedselconsumptie van de bevolkingen in het gebied van de Grote Meren dateren van twee tot drie decennia terug. Sindsdien heeft de voedselconsumptie een ongunstige evolutie gekend (VIS 1986). De toenmalige situatie kan als volgt samengevat worden.

RURALE GEBIEDEN

Op het platteland overleeft de populatie, zoals hoger gezegd, in autosubsistentie, met andere woorden dankzij het gebruik van hun eigen

voeselproductie. Men kan, voor de landbouwers in het gebied, het onderscheid maken tussen twee zeer eenvoudige en eentonige voedingspatronen.

Het eerste patroon is karakteristiek voor de gebieden gelegen op een gemiddelde hoogte (tussen 1 440 en 1 800 m). Het betreft een zone met tropisch klimaat met een droog seizoen. Het voedingspatroon wordt gekenmerkt door vier voornamelijk voedingsmiddelen : bonen, zoete aardappelen, cassave, bananen en bananenbier. De bonen en de zoete aardappelen brengen 50 % van de energie aan. In sommige gebieden van Rwanda ontmoet men varianten van dit voedingspatroon, namelijk in de streek van Kibungu waar enorm veel bananen verbruikt worden, en in de streek van Kamembe, waar meer zoete aardappelen en cassave voorkomen. In Kivu geldt dezelfde opmerking voor de streek van Walungu waar cassave relatief veel meer plaats in het voedingspatroon inneemt. Dezelfde situatie geldt voor de vlakte van de Ruzizi die op 1 000 m hoogte gelegen is.

Omwillen van het economisch systeem dat nog zeer dicht bij de strikte autosubsistentie ligt, zijn het de producten afkomstig van de familiale velden die de quasi-totaliteit uitmaken van de voedselinname. Er zijn om zo te zeggen geen reserves, omdat de opslagtechnieken weinig ontwikkeld zijn. Aldus kunnen wij, in functie van de oogsten, voorspellen hoe, gedurende het jaar, de perioden van overvloed en van voedseltekort elkaar zullen afwisselen. Het is nochtans opvallend dat er in het gebied van de Grote Meren, in tegenstelling tot andere Afrikaanse omgevingen, geen grote schommelingen voorkomen in de totale energietoevoer. Dit wordt verklaard door het bufferend effect van cassave en van de zoete aardappelen. Dit is niet het geval voor de eiwittoevoer, die voor het grootste deel van de bonen afhangt, en gedurende de eerste maanden van het regenseizoen (van oktober tot december) voor problemen zorgt : na het droog seizoen worden de velden klaargemaakt maar de eerste bonen worden pas in januari geoogst. Deze periode van drie maanden is kritisch voor wat de eiwittoevoer betreft. Het is gedurende deze periode van het jaar dat eiwittekort het meest voorkomt onder zijn meest ernstige vorm, hoofdzakelijk bij de kinderen.

Het tweede voedingspatroon is kenmerkend voor de hoger gelegen gebieden (boven 1 800 à 2 300 m). De temperatuurschommelingen gedurende het jaar zijn er minder belangrijk. De voornaamste voedingsmiddelen zijn de peulvruchten (bonen en erwten), graangewassen (voornamelijk maïs, sorghum en, op sommige plaatsen, tarwe) en

uiteindelijk aardappelen. Er worden om zo te zeggen geen zoete aardappelen, geen bananen en ook geen cassave meer gekweekt. Het voedingspatroon is dus gevarieerder dan in het eerste geval.

In deze hoger gelegen gebieden bestaan er belangrijke fluctuaties in de toevoer van energie en van eiwitten. De diversificatie van de voedingsmiddelen is er nochtans veel groter dan in het eerste voedingspatroon. Vijftig procent van de energietoevoer wordt door peulvruchten — bonen en/of erwten — en graangewassen — maïs in de meeste gevallen — verzekerd. De schommelingen in de toevoer van eiwitten en energie verlopen parallel, maar in het algemeen zijn de fluctuaties van de eiwittoevoer veel zachter dan in de lager gelegen gebieden. Dankzij de combinatie van peulvruchten en graangewassen is de gemiddelde jaarlijkse toevoer van eiwitten ruim voldoende, dit in tegenstelling tot de lager gelegen gebieden, waar alleen de bonen voor het grootste deel van de toevoer én van energie én van de eiwitten instaan.

Bijzonder kenmerkend voor deze voedingspatronen, zowel in de lager als in de hoger gelegen gebieden, zijn de zeer kleine hoeveelheden vetten. Vetstoffen vertegenwoordigen nauwelijks 4,5 % van de totale energietoevoer in de lager gelegen gebieden en 9,0 % in de hoger gelegen gebieden. Deze bijzonder lage cijfers, onafhankelijk van de onevenwichtige eiwitconsumptie, brengen een onvoldoende toevoer van vetoplosbare vitaminen, in het bijzonder van vitamine A, met zich mee.

Voor het ruraal gebied kunnen wij de situatie als volgt samenvatten. De energie-inname in het ruraal milieu in het gebied van de Grote Meren van Centraal-Afrika komt overeen met 80 à 90 % van de normen, met seizoengebonden fluctuaties, voornamelijk in de hoger gelegen gebieden. De eiwitconsumptie, uitgedrukt in referentieproteïne in de gebieden gelegen op gemiddelde hoogte komt overeen met 75 à 80 % van de behoeften. In de hoger gelegen gebieden is dit meer dan 100 % van de behoeften. In de gebieden gelegen op gemiddelde hoogte komen jaarlijks één of twee perioden van eiwittekort voor, omwille van de seizoengebonden fluctuaties van de eiwitinname, die voor het grootste deel afhangt van het feit dat de bevolking al dan niet over bonen beschikt. In het ruraal milieu is de energietoevoer dus zeer onzeker, de eiwittoevoer het ganse jaar door onvoldoende met perioden gedurende dewelke dit tekort acuter is, en de vetconsumptie zeer laag. Daarenboven, door het feit dat zeer beperkte hoeveelheden voedingsmiddelen van dierlijke oorsprong gebruikt worden, is de toevoer van sommige spoorelementen zoals zink, koper en selenium

eveneens zeer laag. De ingenomen hoeveelheden zijn afhankelijk van het gehalte aan deze spoorelementen in de bodem; aldus kan de nutritionele toestand voor deze elementen van plaats tot plaats variëren. De jodiumconsumptie is in principe bevredigend, maar ligt nochtans aan de onderste limiet van de aanbevelingen. De lage vetconsumptie, medeverantwoordelijk voor de lage energie-inname, verklaart ook dat de behoeften aan vetoplosbare vitaminen, en meer in het bijzonder aan vitamine A, niet gedekt zijn. Het voedselpatroon van de landbouwers is ook deficiënt aan calcium. Dit is echter niet het geval bij de melkdrinkers.

VEEFOKKERS

De voedingstoestand van deze bevolkingsgroep is, in theorie, veel beter dan de voedingstoestand van de landbouwers. Onderzoeken hebben aangetoond dat de traditionele veefokkers, zoals de Hima's in het noordoosten van Rwanda en het zuiden van Oeganda, bijna uitsluitend melk gebruikten. Op die wijze voorzien zij in hun behoeften aan energie, aan eiwitten, aan vetten en ook aan calcium. Zij verplaatsen zich voortdurend met hun kudden. De Abagogwe's, eveneens veefokkers, in het Mutaragebied in Rwanda, die in 1994 echter voor de overgrote meerderheid vermoord werden, genoten van een voedingspatroon zoals het voorkomt in de hoger gelegen gebieden; daarenboven gebruikten zij, per dag en per inwoner, 400 à 500 g melk. Hun voedseltoevoer was het ganse jaar door eveneens zeer evenwichtig.

DE „PAYSANNATS”

In deze rurale gebieden is de Belgische administratie, vóór de onafhankelijkheid, tussengekomen en heeft zij de landbouwers bijgestaan voor het aanleggen van blijvende teelten (hoofdzakelijk koffie en ook katoen in de vlakte van de Ruzizi) en voor de productie van bepaalde voedingsmiddelen. Een coöperatieve of pre-coöperatieve organisatie koopt de koffie en het katoen op, en soms ook een deel van de productie voedingsmiddelen. Het voedselpatroon is niet zeer verschillend van dat in de lager gelegen gebieden; nochtans gebruiken deze families kleine hoeveelheden graangewassen (sorghum) en aardappelen. Ook ligt de consumptie van melk iets hoger. De gebruikte hoeveelheden zijn nochtans te klein om de eiwittoevoer in belangrijke mate te beïnvloeden.

DE STEDEN

In de steden is een monetaire economie tot stand gekomen. De toevoer van energie en eiwitten is ruim voldoende. In Kigali en Butare vindt men als basis het voedselpatroon van de lager gelegen gebieden, vermeerderd met een reeks voedingsmiddelen die door de commercialisatiesystemen aangebracht worden : aardappelen, melk (gestremd of als melkpoeder), suiker en plantaardige olie. Het meest gebruikte graangewas is rijst. Dierlijke eiwitten, hoofdzakelijk vlees en melk, vertegenwoordigen 30 % van de totale toevoer van eiwitten. Tien procent van de energie wordt door de vetstoffen in het dieet aangebracht. Seizoengebonden fluctuaties zijn minder waar te nemen dan in de rurale gebieden. Dankzij de monetaire economie is het probleem van het tekort aan eiwitten en vetstoffen dus opgelost. De behoeften aan energie, aan eiwitten en aan vetstoffen zijn het ganse jaar door gedekt.

BORSTVOEDING

Borstvoeding is van fundamenteel belang voor de overleving van de zuigelingen in ontwikkelingslanden waar nutritionele problemen voorkomen. Op het platteland, in het gebied van de Grote Meren, is borstvoeding de regel. Alle moeders geven de borst gedurende een lange periode, tot 18, in sommige gevallen zelfs 24 maanden. Ondanks de slechte voedingstoestand van de moeders is de kwaliteit van moedermelk niet verschillend van de kwaliteit van melk geproduceerd door moeders met een goede voedingstoestand. De geproduceerde hoeveelheden daarentegen zijn tamelijk laag. Principieel dekt moedermelk alle behoeften van de zuigeling. Wanneer de productie moedermelk vermindert, is de moeder verplicht een supplement te geven. Dat supplement is bijna altijd van slechte kwaliteit. Daarenboven is het dikwijls door kiemen en parasieten, voornamelijk *Ascaris*, besmet. De voordelen die normaal geboden worden door de borstvoeding gaan dus verloren omwille van de onvoldoende hoeveelheden. De hoeveelheid en de kwaliteit van moedermelk hangt niet alleen af van de voedingstoestand van de moeder, maar eveneens van de frequentie, de kracht en de duur van het zuigen, en dus van het gedrag van de moeder. Het kan gebeuren, in rurale omgevingen, wanneer de voedingstoestand te precair wordt, dat de moeder zich nog meer inzet voor haar landbouwtaken. Zij is niet in staat deze extra inspanning te leveren, die een toename van de behoefte aan energie met zich meebrengt, terwijl zij tegelijkertijd de borst geeft. In deze omstandigheden houdt zij

hiermee op. Dit verhoogt onvermijdelijk het risico van overlijden bij de zuigeling (VIS *et al.* 1984, VIS *et al.* 1987). In de steden is de voedingstoestand van de moeders in het algemeen beter. In theorie zou de borstvoeding in de steden dus op een meer adequate wijze moeten verlopen dan op het platteland. Maar er bestaat in de steden een duidelijke tendens om met de borstvoeding vroegtijdig — enkele maanden na de geboorte — op te houden omwille van het urbane gedragspatroon. Dit heeft natuurlijk een negatieve invloed op de voedingstoestand van de zuigelingen.

Nutritionele toestand van de bevolking — Ondervoeding

Wij wensen de lezer er nogmaals aan te herinneren hoe moeilijk het is de nutritionele toestand van individuen en van bevolkingsgroepen uitsluitend aan de voedselinname te verbinden, zonder rekening te houden enerzijds met de infectieuze en de parasitaire last in de omgeving, en anderzijds met de energie-uitgave (de fysische arbeid).

De omgeving wordt in het algemeen gekenmerkt door een zeer hoge parasitaire last. *Ascaris* is de meest voorkomende parasiet. Onderzoeken uitgevoerd op verschillende plaatsen hebben aangetoond dat vanaf de leeftijd van tweejaar 50 à 70 % van de bevolking deze parasiet herbergt ; soms lopen deze cijfers op tot 90 %. Dierlijke experimenten hebben aangetoond dat deze parasiet in staat is belangrijke letsels aan te brengen ter hoogte van de dunne-darmmucosa, tot volledige atrofie toe. Op de leeftijd van één jaar vertoont geen enkel kind nog een normale dunne-darmmucosa. Dit fenomeen draagt bij tot de vermindering van de lactase-activiteit. Dus is de voedselinname niet alleen onvoldoende ; de absorptie van de voedingsstoffen is ook geremd, hetgeen natuurlijk bijdraagt tot de alteratie van de nutritionele toestand.

Daarenboven spelen sommige ziekten eveneens een rol in de verslechtering van de nutritionele toestand en kunnen zij verantwoordelijk zijn voor de ontwikkeling van echte ondervoeding : de gastro-enteritiden van virale of bacteriële etiologie (onder andere cholera), mazelen, enz. De volgende ondervoedingstoestanden zijn in Centraal-Afrika aanwezig :

RELATIEVE ONDERVOEDING

Gedurende de ganse groeiperiode moet een evenwicht gezocht worden tussen de nefaste invloeden van het milieu en de groeipoten-

tialiteiten. De groei verloopt trager reeds gedurende het foetaal leven. Als gevolg hiervan zijn het gewicht en de lengte bij de geboorte, in rurale gebieden, duidelijk lager dan in West-Europa. Wanneer een enkel antropometrisch criterium — het gewicht — in beschouwing genomen wordt, merken wij dat percentiel 50 van de lokale curve vanaf de leeftijd van 3 à 4 maanden overeenkomt met percentiel 3 van de internationale referentiecurve. Tijdens de 3 à 4 eerste maanden wordt het kind door de borstvoeding beschermd. De vertraging van de groei, zowel in gewicht als in lengte, die duidelijk lager ligt dan de internationale referenties, geeft ons inziens blijk van een adaptatie aan de nutritionele omgeving. De groei is vertraagd ; de maturatie van de weefsels gebeurt later in het leven. Op volwassen leeftijd liggen de lengte en het gewicht lager dan de internationale referenties, maar de individuen vertonen niet noodzakelijkerwijze klinische tekens van ondervoeding. Dit is wat wij „relatieve ondervoeding” noemen. Aangezien de voedingstoestand in de steden beter is dan in het ruraal milieu zijn de groeicurven in beide omgevingen verschillend. In de steden zijn de groeicurven niet erg verschillend van de internationale referenties, hoewel zij er steeds onder blijven.

ECHTE ONDERVOEDING

In Oost-Kivu werden gedurende de laatste decennia enkele diepgaande voedingsenquêtes uitgevoerd. In Rwanda en Burundi is dat echter niet het geval geweest. Wij wensen hier te herhalen wat wij reeds meermaals onderstreept hebben : „Er bestaan weinig gegevens over de ‘echte’ ondervoeding”. Daarvoor zijn de nutritionele enquêtes meestal niet diepgaand genoeg : zij doen immers meestal geen beroep op laboratoriumonderzoeken, maar steunen enkel op lengte- en gewichtmetingen. Het is pas wanneer laboratoriumonderzoeken uitgevoerd worden, dat ernstige ondervoeding ontmaskerd wordt (VIS *et al.* 1995).

Het type ondervoeding die het vaakst in het gebied voorkomt, voor zover men zich tot het ruraal milieu beperkt, is de ondervoeding door eiwittekort. Zij raakt vooral de opgroeiende individuen, de kinderen, maar eveneens zwangere en borstgevende vrouwen, wat niet uitsluit dat in sommige streken ondervoeding regelmatig bij volwassenen herkend wordt. Dit is onder meer het geval in de streek van Cyangugu in Rwanda en van Walungu en Kabare in Kivu. Deze zeer kenmerkende vorm van ondervoeding draagt de naam „kwashiorkor” (VIS 1983).

De serum-albumineconcentratie is het beste biologische criterium voor de diagnose van kwashiorkor. Deze parameter is in Oost-Kivu op grote schaal onderzocht gedurende verschillende achtereenvolgende jaren. Bij 30 à 50 % van de kinderen van minder dan vijf jaar werden zeer lage waarden gevonden. Het tekort aan eiwitten in het hele gebied van de Grote Meren is voor de voedingsdeskundigen altijd zeer zorgwekkend geweest. Nochtans is hier bij de planificatie op het gebied van de landbouw en van de veeteelt nooit rekening mee gehouden. De ondervoeding door tekort aan eiwitten gaat dikwijls gepaard met ondervoeding door globaal tekort aan voedingsmiddelen (laag gewicht voor lengte): er bestaat dus een eiwit-energie-ondervoeding maar het tekort aan eiwitten is overwegend.

Daarenboven komen specifieke deficiënties eveneens voor: deficiëntie aan vitamine A door het gebrek aan vetten in het voedingspatroon en aan spoorelementen zoals zink, koper en selenium. De nutritionele toestand voor deze spoorelementen is functie van hun concentratie in de bodem. Deze kan van plaats tot plaats variëren. Dit werd in Oost-Kivu goed beschreven. De deficiënties aan zink en koper zijn onder andere verantwoordelijk voor de ontwikkeling van bloedarmoede, zeer prevalent in het gebied, terwijl de ijzervoorziening ruim voldoende is.

Veel problemen zijn dooreengeweven: seleniumdeficiëntie kan, in sommige omstandigheden, aanleiding geven tot de vernietiging van de schildklier op het einde van het foetaal leven. Dit verklaart waarom endemisch cretinisme in Kivu teruggevonden werd bij 1 à 3 % van de bevolking in het noorden — en niet in het zuiden — van het eiland Idjwi en op het schiereiland van Minova. Endemische krop die met een zeer hoge prevalentie voorkwam in deze zelfde omstreken, maar ook in sommige gebieden van Rwanda en Burundi, is eveneens te wijten aan de combinatie van meerdere factoren: een beperkte jodiuminname, de consumptie van toenemende hoeveelheden niet-gedrenkte cassave, en het tekort aan selenium.

Evolutie van de voedings- en nutritionele toestand gedurende de laatste 25 jaar (WILS *et al.* 1976, WILS *et al.* 1986)

Reeds 25 jaar geleden is de nutritionele toestand van de bevolkingsgroepen van het gebied van de Grote Meren prospectief onderzocht. Wij hebben ons toen inderdaad de vraag gesteld welke de toekomst van deze populaties gedurende de komende decennia zou zijn. Voor

het onderzoek werd een beroep gedaan op een dynamisch mathematisch model. De studie berustte op een groot aantal gegevens betreffende de demografie, de landbouw, de voedselconsumptie en de sanitaire toestand van de bevolking op het platteland. De prospectieve studie vertrok van verschillende hypothesen, in de veronderstelling dat initiatieven al dan niet genomen werden om een invloed uit te oefenen op de evolutie. De basisgegevens toonden aan dat de bevolkingstoename in rurale gebieden — geschat op jaarlijks 2,7 % — bijzonder sterk was. Dit fenomeen is gedurende de drie volgende decennia niet vertraagd, integendeel : volgens sommigen zou de jaarlijkse toename zelfs tot 3,0 % bedragen, onafhankelijk van de hoge mortaliteit, vermits een derde van de kinderen vóór de leeftijd van 15 jaar overlijden. Paradoxaal is de vruchtbaarheid van de vrouwen laag in vergelijking met andere landen of gebieden waar de moderne anticonceptiemethoden evenmin gebruikt worden. Onze onderzoeken hebben aangetoond dat de spreiding van de geboorten, naar alle waarschijnlijkheid, van verschillende factoren afhangt : de duur van de borstvoeding, de ondervoeding en de energie-uitgave van de moeder. De ondervoeding verhindert de ovulatie ; de geschiedkundigen duiden het fenomeen aan met de term „amenorree van de hongersnood”. De ondervoeding verkort de lengte van het vruchtbaar leven : de puberteit komt later voor (gemiddeld op de leeftijd van 16 jaar) ; de menopauze vindt plaats op een jongere leeftijd (rond 40 à 42 jaar). Waarschijnlijk hangt het relatief belang van deze drie factoren af van de omstandigheden. Daarenboven zijn zij verantwoordelijk voor de verlenging van de amenorree na de bevalling, en dus van de tijdsspanne tussen de geboorten. Ondanks de toename van dit interval blijft het aantal kinderen die een vrouw gedurende haar vruchtbare periode ter wereld brengt zeer hoog (6 à 8 levend geboren kinderen). J. DE CASTRO (1956, pp. 209-222) is een van de eersten die de aandacht heeft gevestigd op dit fenomeen in zijn boek „Géopolitique de la Faim”: „Le lit de la misère est fécond”. Dertien bladzijden uit zijn boek waren besteed aan deze paradoxale situatie.

Enkele leden van onze multidisciplinaire ploeg hebben dus, een kwart eeuw geleden, een prospectieve studie uitgevoerd in het ganse gebied, maar meer in het bijzonder in het oostelijk deel van Kivu en in Rwanda. Het is niet onze bedoeling hier de verschillende aspecten van de studie in de kleinste details te onderzoeken. Daarvoor verwijzen wij de lezer naar de verschillende publicaties (WILS *et al.* 1976, WILS *et al.* 1986). De geproduceerde grafieken toonden de evolutie van de nutritionele

toestand in het gebied, rekening houdend met mogelijke interventies, destijds voorgesteld, ter bestrijding van de overbevolking, de degradatie van de bodem en de ondervoeding. Alle berekeningen, alle simulaties toonden, in 1975, dat de situatie pas draaglijk zou blijven wanneer men snel verschillende diepgaande maatregelen nam op het gebied van de demografie, de erosie van de bodem, en de gezondheid. Wanneer deze maatregelen niet of pas gedeeltelijk genomen werden, kon men een collaps verwachten van de voedseltoevoer en van de nutritionele toestand in de loop van de jaren negentig. Wij waren er toen van overtuigd dat deze evolutie jammer genoeg niet te stuiten was. Wij meenden bij voorbeeld dat, wanneer niets veranderde in Rwanda, van de 7 miljoen mensen die in 1995 voorzien waren (in werkelijkheid telde Rwanda reeds vóór 1990 7,5 miljoen inwoners), anderhalf miljoen zou moeten gevoed worden met geïmporteerde voedingsmiddelen.

Welke maatregelen werden de laatste 25 jaar in Rwanda, in Burundi en in het oostelijk deel van Kivu genomen om te pogen de ondervoeding te bestrijden?

In werkelijkheid werden er weinig globale interventies ondernomen. Wel werden meer in het bijzonder in Rwanda, maar eveneens — zij het in mindere mate — in Burundi en in het oostelijk deel van Kivu, initiatieven genomen in de loop van de jaren tachtig, voor de oprichting van programma's van geboorteregeling. De eerste taak van de „Office National de la Population” (ONAPO), in Rwanda, was de mentaliteit pogen te veranderen betreffende de geboorteregeling, door informatie en het ter beschikking stellen van onthaalstructuren in het kader van pre- en postnatale raadplegingen en van zuigelingenraadplegingen. De verantwoordelijken van deze diensten, de overheid, in het ganse gebied, werden maar zeer weinig, tenzij zeer punctueel, geholpen door de ontwikkelingsagentschappen. In de veronderstelling dat de programma's voor de planificatie van de geboorten efficiënt waren, zouden de effecten hiervan (d.w.z. de vermindering van de demografische druk) slechts twintig jaar later kunnen waargenomen worden. De bevolking zou echter gedurende deze periode de tijd hebben te verdubbelen, hetgeen bij gebrek aan enige doelmatige interventie ook gebeurd is. Daarentegen zou een energieke gezinsplanningspolitiek tamelijk snel als impact hebben een verbetering van de gezondheidstoestand van de moeder en het kind, tengevolge van de verlenging van het interval tussen de geboorten.

In werkelijkheid had het demografisch probleem enkel kunnen opgelost worden indien een energieke emigratiepolitiek gevoerd werd, waarbij een groot deel van de bevolking uitweek naar de buurlanden, zoals Tanzania. Alhoewel de overheid in Rwanda de noodzaak van deze emigratiepolitiek had ingezien en er trouwens in dat verband onderhandelingen gestart waren, is, naar ons weten, geen enkele officiële bilaterale of internationale coöperatie ooit bij een dergelijk project betrokken geweest.

Er is geen globale landbouwpolitiek gevoerd. Nochtans werden diepgaande onderzoeken en studies uitgevoerd. Dit geldt voornamelijk voor Rwanda (wij denken onder andere aan de „Enquête Nationale Agricole” van 1984) en voor Burundi. In het algemeen zijn er zowel op het gebied van de demografie, van de landbouw, van de voeding, van de gezondheid als van de opvoeding, weinig of geen wetenschappelijke onderzoeken geweest betreffende de wijzigingen die zich eventueel voordeden ; wanneer deze toch uitgevoerd werden is er geen rekening gehouden met de bevindingen en gevolgtrekkingen hieruit, met andere woorden is er geen permanente evaluatie gevoerd. In Rwanda hebben de ontwikkeling van het wegennet, de oprichting van scholen, de inspanningen geleverd voor de ontwikkeling van industriële teelten (koffie, thee, ...), en de urbanisatie, voornamelijk in Kigali, voor buitenstaanders zeker de schijn kunnen geven van een ware ontwikkeling. In werkelijkheid was enkel een zeer kleine fractie van de bevolking hierbij betrokken. Temidden van deze bevoordeelde groep ontwikkelden zich ook politieke structuren. De overgrote meerderheid van de landelijke bevolking speelde hierbij geen rol.

De resultaten van alle inspanningen gedurende de laatste drie decennia geleverd om de voedingstoestand te verbeteren zijn dus in het hele gebied tenietgedaan door de toename van de bevolking. Alles wees op een imminente onvermijdelijke collaps. De hongersnood die sinds 1988 in de prefecturen van Butare, Gikongoro en Kibuye (in het zuiden en in het westen van Rwanda) meer dan vijfhonderd duizend mensen teisterde was daar een voorteken van. De mensen bleven thuis, zonder te reageren ; het ging dus om hetgeen men kan noemen een „stille honger”. Dit gedrag is typisch voor een eiwittekort. Dit was dus aanwezig, veralgemeend, lange tijd vóór het begin van de politieke onrust, van het geweld en de oorlog. Dit betekent nochtans niet dat er ontegensprekelijk tussen beide fenomenen een verband bestaat.

De impact van de ondervoeding en de mortaliteit bij zuigelingen en jonge kinderen zijn waarschijnlijk overal verminderd door toedoen

van sommige grootschalige medische interventies (VIS 1983). Wij bedoelen daarmee de uitgebreide vaccinatieprogramma's, onder andere tegen mazelen, waarvan de letaliteit, bij het kind, in Afrika altijd zeer hoog geweest is ; de behandeling van de dehydratatie door de orale rehydratatie-oplossingen, waarvan gebleken is dat zij heel doeltreffend waren onder andere bij de behandeling van cholera ; de jodering van het zout die het mogelijk gemaakt heeft endemisch cretinisme uit te roeien, enz. Maar uiteindelijk moeten wij toch vaststellen dat, aangezien geen oplossing kon gevonden worden voor de twee fundamentele problemen die in het gebied rijzen, de overbevolking en het gebrek aan eiwitten, de situatie onherroepelijk uit de hand liep. De politieke evolutie en de gewapende conflicten in het gebied van de Grote Meren zullen uiteindelijk wel tot de vrede leiden. Op dat ogenblik zal het noodzakelijk zijn de voedseltoevoer en de nutritionele toestand van de bevolking nogmaals te onderzoeken, in de hoop dat, op dat ogenblik, concrete diepgaande maatregelen zullen genomen worden.

REFERENTIES

- BROCK, J. F. & AUTRET, M. 1952. Kwashiorkor in Africa World Health Organization. — *Monograph Series*, boekdeel 1, 78 pp.
- DE CASTRO, J. 1956. Géopolitique de la Faim (Nouvelle édition revue et augmentée). — Les Editions ouvrières, Paris, pp. 209-222.
- ELLIOT, F. G., COX, J. & NYOMBA, B.L. 1973. Intolérance au lactose chez l'adulte en Afrique centrale. — *Ann. Soc. Belge Méd. Trop.*, 53 : 113-132.
- FLATZ, G. 1995. The genetic polymorphism of intestinal lactase activity in adult humans. — In : SCRIVER, C. R., BEAUDET, A. L., SLY, W. S. & VALLE, D. (eds.). *The metabolic and molecular bases of inherited disease*. Vol. III, seventh edition, Mc Graw-Hill Inc., New York, pp. 4441-4450.
- VIS, H. L. 1975. Analyse de la situation nutritionnelle dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale. L'impasse démographique. — *Revue Tiers Monde*, Paris, 16 : 567-594.
- VIS, H. L. 1983. Les complications fréquemment mortelles de la malnutrition protéique et énergétique de l'enfant. — *Bull. Acad. Méd. Bel.*, 138 : 183-299.
- VIS, H. L. 1986. Avant-propos. — In : WILS *et al.* 1986, pp. 7-24.
- VIS, H. L., POURBAIX, C., THILLY, C. & VAN DER BORGHT, H. 1969. Analyse de la situation nutritionnelle de sociétés traditionnelles de la région du lac Kivu : les Shi et les Havu. — *Ann. Soc. Belg. Méd. Trop.*, 49 : 353-419.

- VIS, H. L., YOURASSOWSKI, C. & VAN DER BORGHT, H. 1975. A nutritional survey in the Republic of Rwanda. — Koninklijk Museum voor Midden Afrika, Tervuren (België), *Annalen, Reeks in-8°*, *Menselijke Wetenschappen*, **87** : 192 pp.
- VIS, H. L., HENNART, P. & RUCHABABISHA MIGABO 1981. Some issues in breast-feeding in deprived rural areas. — Assignment Children (UNICEF), **55-56** : 183-200.
- VIS, H. L., RUCHABABISHA, M. & HENNART, P. 1987. Breast-feeding and the growth and development of the infant. — *Int. J. Gynecol. obstet.*, **25** (Suppl.) : 239-248.
- VIS, H. L., GOYENS, P. & BRASSEUR, D. 1995. Ter gelegenheid van een brief aan de Lancet : «Rwanda : The case for research in developing countries». — *Med. Zitt. K. Acad. Overzeese Wet.*, **41** : 367-387.
- WILS, W., CAREAL, M. & TONDEUR, G. 1976. Le Kivu montagneux (surpopulation, sous-nutrition, érosion du sol), avec un avant-propos de Vis, H.L. — Verslag onder vorm van een stencil, CEMUBAC (Centre Scientifique et Médical de l'Université de Bruxelles pour ses Activités de Coopération) et IRS (Institut de Recherche Scientifique, Lwiro, Zaïre), Bruxelles, 122 pp. + 4 annexes.
- WILS, W., CAREAL, M. & TONDEUR, G. 1986. Le Kivu montagneux (surpopulation, sous-nutrition, érosion du sol), avec un avant-propos de Vis, H. L. — *K. Acad. Overzeese Wet., Verhandelingen in-8°*, N.R., **21** (3), 201 pp.

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 81-96 (1997)

Rwanda en Burundi : sanitaire toestand

door

P. GOYENS *

TREFWOORDEN. — Sanitaire toestand ; Infectie ; Malaria ; AIDS ; Parasieten ; Primaire gezondheidszorg ; Personeel ; Financiering ; Geboorteregeling.

SAMENVATTING. — Bij de tekorten aan eiwitten en aan energie, vaak gecompliceerd door specifieke tekorten aan micro-nutriënten, voegen zich in Rwanda en Burundi sanitaire problemen die dikwijls het gevolg van ondervoeding zijn en/of ertoe bijdragen. Zoals in de meeste ontwikkelingslanden moet gewezen worden op het belang van de infectieuze last van bacteriële parasitaire of virale aard, in het milieu, gevolg van de slechte hygiëne, de onveiligheid van de drinkwatervoorziening en de promiscuïteit. Waarschijnlijk evolueert de milieuhygiëne in ongunstige zin, getuige het voorkomen van nieuwe epidemieën en endemieën van gastro-enteritis door cholera-bacil en Shigella — deze laatste snel multiresistent geworden — of het toenemen van malaria. Bovendien heeft AIDS sedert de jaren 80 in de steden en langs de hoofdwegen onrustwekkende proporties aangenomen. Reeds vóór de onlusten was het te vrezen dat AIDS zich ook op het platteland zou verspreiden. De bevolking, om het hoofd te bieden aan deze talrijke en ernstige gezondheidsproblemen, kan enkel een beroep doen op ontoereikende sanitaire en educatieve diensten gebaseerd op de Primaire Gezondheidszorg. Bovendien heeft de regio met heel wat problemen af te rekenen, met een kwantitatieve en kwalitatieve achteruitgang van de preventieactiviteiten en van de curatieve geneeskunde als gevolg : kinder- en moederbeschermingsactiviteiten, behandeling van acute (diarree, pneumopathieën, hersenvliesontstekingen) en chronische (tuberculose) pathologieën, van risicozwangerschappen, ... Omdat het in de problematiek van de regio een primordiale activiteit betreft, moet gewezen worden op het, om diverse redenen, zeer schaarse gebruik dat gemaakt wordt van de diensten voor familiale planning. De gevolgen hiervan zijn velerlei : hoge vruchtbaarheid, risico voor de moeder (ondervoeding), de foetus en het kind en ten slotte voortzetting van de bevolkingstoename. Ook al boekten

* Werkend lid van de Academie ; Universitair Kinderziekenhuis Koningin Fabiola, Laboratorium Kindergeneeskunde.

die landen zeer bevredigende resultaten op het gebied van de inenting, toch is het te vrezen dat in de loop van de laatste jaren de statistieken een aanzienlijke achteruitgang vertonen. In het licht van deze verschillende elementen is het geenszins verwonderlijk dat de basisgezondheidsindicatoren Rwanda en Burundi reeds vóór de recente moeilijkheden bij de armste Afrikaanse landen rekenden.

RESUME. — Sur un fond de carences en protéines et en énergie, compliquées fréquemment par des carences spécifiques en micro-nutriments, viennent se greffer, au Rwanda et au Burundi, des problèmes sanitaires qui souvent découlent de la malnutrition et/ou y contribuent. Il faut souligner l'importance, comme dans de nombreux pays en voie de développement, de la charge infectieuse bactérienne, parasitaire et virale dans l'environnement, conséquence des mauvaises conditions d'hygiène du milieu, de la précarité de l'approvisionnement en eau potable et de la promiscuité. Les conditions d'hygiène du milieu vont probablement en s'altérant, comme en témoigne l'apparition de nouvelles épidémies et endémies de gastro-entérites à vibrion cholérique et à shigella, cette dernière rapidement devenue multirésistante, ou encore l'augmentation de l'incidence de la malaria. De plus, depuis les années 80, cette fois-ci dans les villes et le long des axes routiers, le SIDA a pris des proportions angoissantes. Dès avant les troubles, il était à craindre que le SIDA s'étende également aux zones rurales. Force est de constater que, pour faire face à ces nombreux problèmes, la population ne peut faire appel qu'à des services de santé — basés sur les Soins de Santé Primaires — et d'éducation très insuffisants, insuffisance encore aggravée par les difficultés que traverse la région, avec pour conséquence le recul quantitatif et qualitatif des activités de prévention et de médecine curative : activités de protection maternelle et infantile, prise en charge de pathologies aiguës (diarrhée, pneumopathies, méningites, ...) et chroniques (tuberculose), des grossesses à risque, ... On relèvera également, parce qu'il s'agit d'une activité primordiale dans la problématique de la région, la très faible utilisation des services de planning familial, pour diverses raisons. Les conséquences en sont multiples : fécondité élevée, risque pour la mère (malnutrition), le fœtus et l'enfant, et enfin poursuite de la croissance démographique. Enfin, si ces pays pouvaient se targuer d'avoir obtenu des résultats très satisfaisants en termes de couverture vaccinale, il est à craindre que les dernières années aient vu les statistiques dans ce domaine se détériorer considérablement. Au vu de ces différents éléments, il n'est dès lors pas étonnant que les indicateurs sanitaires de base, déjà avant les difficultés récentes, plaçaient le Rwanda et le Burundi parmi les pays les plus démunis d'Afrique.

*
* *

De statistieken door de internationale organisaties vrijgegeven (UNICEF 1994, UNICEF 1996) tonen aan dat Rwanda en Burundi tussen de minst bevoordeelde landen van de wereld moeten gerangschikt worden. Het bruto nationaal product *per capita* ligt lager dan het gemiddelde van de minst ontwikkelde landen en neemt af omwille van de stagnatie van de economische groei en van de toename van de bevolkingscijfers (tabel 1); 85 tot 90 % van de rurale bevolking — die 93 tot 94 % van de totale bevolking uitmaakt — beschikt niet over het bestaansminimum (tabel 2).

De sanitaire statistieken van beide landen, hoewel zij tot voor kort blijkbaar in gunstige zin evolueerden, zijn eveneens te vergelijken met deze van de minst bevoordeelde landen (tabel 3). De prestaties van beide landen zijn, in grote lijnen, vergelijkbaar.

Voor naamste sanitaire problemen

De voor naamste gezondheidsproblemen zijn dezelfde in beide landen. Zoals verwacht in ontwikkelingslanden in een subtropische omgeving

Tabel 1

Bruto nationaal product per capita (US dollar)

Jaar	Rwanda	Burundi	Afrika ten zuiden van de Sahara	Ontwikkelingslanden	Minst ontwikkelde landen
1989	310	220	—	—	—
1991	270	210	505	843	240
1993	210	180	519	987	238
1994	210	150	—	—	—

Bronnen : UNICEF 1994, UNICEF 1996.

Tabel 2

Proportie (%) van de bevolking die niet over het bestaansminimum beschikt (1980-89)

Milieu	Rwanda	Burundi	Afrika ten zuiden van de Sahara	Ontwikkelingslanden	Minst ontwikkelde landen
Platteland	90	85	62	31	70
Steden	30	55	?	27	55

Bron : UNICEF 1994.

Tabel 3
Sanitaire statistieken

Jaar	Rwanda	Burundi	Afrika ten zuiden van de Sahara	Ontwikkelingslanden	Minst ontwikkelde landen
Zuigelingssterfte					
1960	115	151	152	137	171
1990	117	115			
1992	131	108	111	70	114
1994	80	106	107	68	108
Mortaliteit bij kinderen jonger dan 5 jaar					
1960	191	255	255	216	282
1980	222	193	203	138	222
1990	198	192			
1992	222	179	181	104	179
1994	139	176	177	101	170
Levensverwachting bij de geboorte					
1960	42	41	40	46	39
1992	46	48	51	61	50
1994	47	50	51	61	51

Bronnen : UNICEF 1994, UNICEF 1996.

(MEHEUS *et al.* 1982), wijst de pathologie meteen op de intensiteit van de infectieuze last in het milieu (tabellen 4, 5, 6 en 7). Malaria komt in beide landen op de eerste plaats voor wat de morbiditeit en de mortaliteit betreft. De incidentie van malaria neemt toe (tabel 8) (BAER *et al.* 1992, HABIMFURA & HYACINTHE 1993). De spreiding van malaria is niet uniform. Actueel wordt malaria aangetroffen in gebieden waar zij voordien niet voorkwam. De verklaring hiervoor moet waarschijnlijk gezocht worden in wijzigingen in de omgeving, bij voorbeeld de introductie van de rijstteelt en van de piscicultuur die de vermenigvuldiging van de vector in de hand werkt. Misschien spelen klimatologische wijzigingen hier eveneens een rol, o.a. een toename van de temperatuur, met als gevolg overleving van de vector in gebieden waar dat voordien niet mogelijk was. Resistentie van het plasmodium tegen chloroquine, maar eveneens tegen andere anti-malariamiddelen, komt meer en meer voor (DELACOLLETTE 1991).

Intestinale parasitosen worden teruggevonden bij *grosso modo* 100 % van de bevolking. Trypanosomiase komt voor in het oosten van Rwanda. Bilharziose is nog verantwoordelijk voor een belangrijke

Tabel 4

Nationale statistieken van de morbiditeit en mortaliteit in Rwanda in 1995
(referentieziekenhuizen van Butare, Kigali en Ruhengeri niet inbegrepen)

Morbiditeit			Mortaliteit		
Ziekte	Gevallen	%	Ziekte	Gevallen	%
Malaria	1 391 931	36	Malaria	1 096	28
Hogere luchtwegen	440 892	11	Dysenterie	604	16
Lagere luchtwegen	298 362	8	Lagere luchtwegen	415	11
Huidaandoeningen	161 516	4	Mazelen	359	9
Diarree	127 912	3	Hogere luchtwegen	300	8
Traumata	91 997	2	Diarree	120	3
Oogaandoeningen	84 060	2	Meningitis	94	2
Dysenterie	65 057	2	Traumata	77	2
Seks. overdr. ziekten	48 819	1	Huidaandoeningen	15	<1
Mazelen	30 707	1	Seks. overdr. ziekten	7	<1
Meningitis	1 219	<1	Tetanos	7	<1
Tetanos	41	<1	Oogaandoeningen	2	<1
Andere	1 095 839	29	Andere	756	20
Totaal	3 838 661	100	Totaal	3 854	100

Bron : République Rwandaise, MINISTERE DE LA SANTE 1996.

Tabel 5

Activiteit van de raadpleging kindergeneeskunde op het „Centre Hospitalier de Kigali”

	1988		1989		1990	
	n	%	n	%	n	%
Totaalaantal raadplegingen	68 184	100	52 969	100	47 490	100
Hogere luchtwegen infecties	16 164	24	11 077	21	10 219	22
Malaria	12 106	18	10 571	20	11 648	25
Diarree	6 044	9	4 465	8	3 602	8
Bronchitis	3 755	6	2 629	5	1 200	3
Buikpijn	2 221	3	2 175	4	1 884	4
Pneumonieën	719	1	674	1	1 240	3
AIDS (nieuwe gevallen)	289	—	189	—	175	—
Mazelen	32	—	327	1	585	1

Bron : Rapports annuels du service de pédiatrie du CHK, Kigali 1988-1990.

Tabel 6

Morbiditeit in Burundi (algemene bevolking, 1990)

Aandoeningen van de luchtwegen	23 %
Malaria	22 %
Diarree en dysenterie	13 %
Zwangerschap en perinatale pathologie	8 %
Voeding en anemie	3 %
Mazelen	2 %

*Bron : BAER et al. 1992.***Tabel 7**

Morbiditeit en mortaliteit tussen 0 en 4 jaar in Burundi (1990)

	Morbiditeit	Mortaliteit
Mazelen	25,6 %	8,7 %
Diarree en dysenterie	17,3 %	21,5 %
Voeding en anemie	17,0 %	17,4 %
Aandoeningen van de luchtwegen	13,8 %	6,1 %
Intestinale parasitosen	9,4 %	0,6 %
Malaria	8,9 %	20,4 %
Andere	7,9 %	19,1 %
Congenitale aandoeningen	0,4 %	6,8 %

*Bron : BAER et al. 1992.***Tabel 8**

Evolutie van de jaarlijkse incidentie van malaria per 100 000 inwoners in Rwanda

Prefectuur	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Butare	4 612	7 054	7 791	7 784	9 032	15 472	23 498
Byumba	1 662	3 903	2 926	3 249	3 196	6 341	10 897
Cyangugu	6 276	11 513	8 592	10 023	12 454	15 696	27 626
Gikongoro	994	988	621	1 584	1 826	2 789	5 403
Gisenyi	449	893	560	861	1 270	2 140	4 941
Gitarama	4 553	5 557	5 950	7 128	6 024	9 083	14 116
Kibungo	8 176	12 389	9 183	10 039	12 882	18 991	28 517
Kibuye	1 144	2 874	1 954	2 326	2 287	4 601	7 635
Kigali	5 786	7 390	8 037	9 809	12 209	15 520	24 458
Ruhengeri	1 123	2 730	1 137	1 629	1 926	3 785	6 445
Totaal	3 482	5 818	4 826	5 686	6 747	10 079	16 551

Bron : HABIMFURA & HYACINTHE 1993.

morbiditeit in Burundi (DELACOLLETTE 1991); er bestaan enkele haarden in Rwanda. Het belang van deze twee pathogenen moet niet onderschat worden omwille van het risico van heropflakking en uitbreiding.

Bacteriële infecties komen op alle leeftijden voor. Huidinfecties zijn alomane aanwezig. Infecties van de hogere en lagere luchtwegen worden meer in het bijzonder voor de leeftijd van vijf jaar gediagnosticeerd. In Rwanda, in 1991, schatte men de jaarlijkse incidentie op 150%. Maar terwijl wij voor de behandeling van diarree over een eenvoudig en efficiënt middel beschikken, de orale rehydratie, die de mortaliteit ten gevolge van diarree op een gevoelige wijze heeft doen afnemen, is dat niet het geval voor de aandoeningen van de luchtwegen, die aldus een onopgelost probleem van volksgezondheid blijven, met een mortaliteit die in Rwanda, in 1991, op 1,6 ‰ geschat werd.

Diarree is, zoals in geïndustrialiseerde landen, dikwijls van virale oorsprong, en is vaak het gevolg van een rotavirusinfectie, maar verschillende enteropathogene bacteriën komen veelvuldig voor: *Escherichia coli*, *Campylobacter jejuni*, *Salmonella*, *Vibrio cholera* en *Shigella*.

Vibrio cholera, sinds het einde van de jaren 70 in de streek aanwezig (COLAERT *et al.* 1978, RUGAMBA & MUREKEZI 1982), is nu endemisch in het gebied en geeft aanleiding tot zeer belangrijke epidemieën wanneer de omstandigheden zich daartoe lenen (GOMA EPIDEMIOLOGY GROUP 1995).

Shigella is endemisch en geeft jaarlijks aanleiding tot seizoengebonden opstoten van bloederige diarree. *Shigella* is daarenboven, in het gebied van de Grote Meren, dikwijls multiresistent, waarschijnlijk ten gevolge van het veelvuldig gebruik van antibiotica in onvoldoende hoeveelheden en gedurende te korte perioden (RIES *et al.* 1994).

Epidemieën van meningokokken meningitis, van het type A, in Kivu en Rwanda in 1977 gereïntroduceerd (LEPAGE 1982), komen nu regelmatig voor. Dit is geen eenvoudige diagnose voor minder geschoold personeel, hetgeen verklaart dat de nodige maatregelen — adequate antibiotherapie en vaccinatie — soms erg laat getroffen worden.

Lepra komt nog steeds voor. Tuberculose is in beide landen steeds een probleem van volksgezondheid gebleven. De diagnose is niet eenvoudig maar wordt de laatste jaren meer en meer bij volwassenen met AIDS gesteld. Seksueel overdraagbare ziekten zijn eveneens een belangrijk probleem. Hier ook lijdt de relatie met AIDS geen twijfel, althans in de grotere steden (KAMURAGIYE & BIGIRIMANA 1991).

AIDS heeft in beide landen epidemische proporties aangenomen. De infectie is in Rwanda voor het eerst in 1983 erkend. In 1991 waren 26,7 % van de vrouwen op de prenatale raadplegingen in Kigali seropositief en 3,3 % in rurale gebieden. In Bujumbura, in hetzelfde jaar, telde men 20 % seropositieven bij de bevolking tussen 20 en 35 jaar. Eind 1991, in Burundi, waren 4 000 symptomatische patiënten geïdentificeerd (BAER *et al.* 1992). Het spreekt vanzelf dat dit groot aantal chronisch zieken een zeer zware last voor deze fragiele gezondheidssystemen is.

Mazelen, ondanks de hoge vaccinatiegraad, blijven een belangrijk probleem. Dit is niet alleen het geval bij kinderen (8,7 % van de mortaliteit tussen 0 en 4 jaar in 1991 in Burundi). Zeer ernstige, dikwijls fatale gevallen van mazelen worden immers beschreven bij adolescenten en jonge volwassenen, te oud om gevaccineerd te zijn, te jong om door het wilde virus besmet te zijn. Het feit dat de vaccinatiegraad de laatste jaren, omwille van de politieke moeilijkheden in beide landen, duidelijk teruggevallen is, speelt daar waarschijnlijk ook een rol bij.

Wat de rubrieken „andere diagnosen” inhouden is niet geweten maar dit zou zeer zeker het onderwerp van diepgaande onderzoeken kunnen uitmaken. Kropgezwollen, waarvan de prevalentie globaal maar in het bijzonder in sommige streken van Burundi bijzonder hoog is, dienen zeker vernoemd te worden.

Opmerkenswaardig is de afwezigheid, in de globale statistieken over morbiditeit en mortaliteit, van gegevens over obstetricale pathologie. Deze informatie is waarschijnlijk niet beschikbaar. Inderdaad, op het platteland, in Rwanda en in Burundi, vinden 80 tot 90 % van de bevallingen thuis plaats, zonder tussenkomst van medisch personeel (UNICEF 1992). Dit verklaart de afwezigheid van nauwkeurige gegevens over de peripartummorbiditeit en -mortaliteit van de moeders. In de grote steden is de proportie andersom.

De voornaamste pathologieën bij de zwangere vrouwen in Kigali, in 1980, waren malaria en seksueel overdraagbare ziekten, o.a. syfilis (4,4 % van de zwangere vrouwen in Kigali in 1980), gevaarlijk voor de moeder en de foetus ; miskramen, door sequellaire hypotonie van de baarmoederhals ; dystocie en keizersnede (6,2 % in Kigali in 1980) (DE CLERCQ 1982). Het overlijden van de moeder — 198 voor 100 000 bevallingen in het „Centre Hospitalier de Kigali” (CHK) in 1979-1980, duidelijk meer in 1989 — was in de meeste gevallen het gevolg van een ruptuur van de baarmoeder, van een placenta praevia, of van een

post-partum hemorrhagie. Deze cijfers zijn natuurlijk niet informatief voor wat het geheel van het land betreft.

De sanitaire en de nutritionele toestanden zijn in het gebied van de Grote Meren niet van elkaar af te zonderen. De gezondheidsproblemen die in dit gebied aangetroffen worden enten zich op de achtergrond van chronisch tekort aan energie met episoden van acuut eiwitgebrek (Vis *et al.* 1975), dikwijls gecompliceerd door specifieke deficiënties aan micro-nutriënten. Enerzijds zijn deze gezondheidsproblemen het gevolg, zij het in wisselende mate, van de ondervoeding; anderzijds dragen zij dikwijls bij tot de ondervoeding. Zeer nauwe wederzijdse relaties bestaan bij voorbeeld tussen ondervoeding en mazelen, acute en chronische diarree, intestinale parasieten, dysenterie (shigellose), ... maar ook tussen groeiachterstand bij de moeder en dystocie, of nog verticale transmissie van AIDS en de vitamine-A status van de moeder (SEMBA *et al.* 1994).

De verklaring voor de intensiteit van de infectieuze last moet gezocht worden in de inadequate „milieuhygiëne”, in de precariteit van de waterbevoorrading (tabel 9) en in de onvoldoende kwaliteit hiervan, in de hoge bevolkingsdichtheid en de grote promiscuïteit. Rwanda en Burundi, met een gemiddelde bevolkingsdichtheid van respectievelijk 310 en 225 inwoners per km², met cijfers die in rurale gebieden kunnen oplopen tot 800 per km², zijn de twee dichtst bevolkte landen van Afrika. Meer recent hebben de desintegratie van de sociale en familiale structuren, als gevolg van de sociale en politieke spanningen en van de oorlogen, eveneens een belangrijke rol gespeeld in de uitbarsting van zeer ernstige epidemieën van cholera, dysenterie, mazelen, meningokokken meningitis, tyfus, ... (YACTAYO 1996).

Tabel 9

Proportie (%) van de bevolking die over een adequate waterbevoorrading beschikt

	1988-1991	1990-1995
Rwanda	66	66
Burundi	57	70
Afrika ten zuiden van de Sahara	43	45
Ontwikkelingslanden	70	70
Minst ontwikkelde landen	49	52

Bronnen : UNICEF 1994, UNICEF 1996.

Primaire gezondheidszorg

Zowel Rwanda als Burundi hebben reeds geruime tijd de principes onderschreven van de verklaring van Alma Ata, die de strategie van de primaire gezondheidszorg, met participatie van de gemeenschap, heeft vastgelegd, waarbij de gezondheidszone, voornamelijk in rurale gebieden, de operationele eenheid is van de sanitaire organisatie.

Deze strategie is in Rwanda actiever uitgebouwd dan in Burundi. In Rwanda is de decentralisatie trouwens recent nog verder doorgevoerd met de verdeling van de tien oorspronkelijke gezondheidszones in „sanitaire districten”. Aldus telt Rwanda momenteel 286 gezondheidscentra, in 32 districten gegroepeerd, in principe alle rond een district-ziekenhuis gestructureerd (POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE SANTE 1995). Uit de meest recente informatie waarover wij beschikken blijkt dat deze strategie door het nieuwe bewind in Kigali niet zal gewijzigd worden. Verder telt het land vier gespecialiseerde ziekenhuizen, in Kigali, Butare en Ruhengeri.

In Burundi daarentegen komen de gezondheidszones overeen met de provincies. Aldus bestaan er vijftien referentieziekenhuizen. Het land telt 269 gezondheidscentra. Niet alleen is de afstand tussen de gezondheidscentra en het referentieziekenhuis groter, maar de integratie van de activiteiten tussen beide niveaus was ook minder doorgedreven dan in Rwanda. Officieel werd aanvaard dat 80 % van de bevolking in Burundi toegang had tot gezondheidszorgen, met andere woorden in de relatieve nabijheid woonde van een gezondheidscentrum. In de praktijk betekende dit dat naar schatting 30 tot 60 % van de bevolking kon beschikken over de essentiële geneesmiddelen. In de andere gevallen waren deze gezondheidscentra niet functioneel, bij voorbeeld door gebrek aan geneesmiddelen (BAER *et al.* 1992). De huidige onveiligheid en de communicatiemoeilijkheden binnen het land dragen natuurlijk niet bij tot de verbetering van deze integratie. Er werd voorgesteld 25 districten in te richten, in Burundi „secteur de santé” genoemd, elk met zijn ziekenhuis.

In feite hebben de sanitaire organisaties in beide landen enkele zeer opmerkelijke resultaten geboekt, o.a. op het gebied van de immunisatie, met een zeer hoge vaccinatiegraad, althans tot vóór de recente moeilijkheden. De incidentie van kinkhoest en mazelen was spectaculair verminderd. In 1991, in Rwanda, was de eradicatie van poliomyelitis in het vooruitzicht.

In beide landen werd de nadruk tot voor kort al te veel gelegd op de grote infrastructures, zoals de ziekenhuizen in de steden, die een belangrijke proportie van de budgetten toegekend kregen terwijl zij maar voor een zeer kleine fractie van de bevolking dienden. Maar in beide landen waren de verantwoordelijken zich bewust van deze moeilijkheden en werd er gewerkt om hieraan te verhelpen.

Medisch en paramedisch personeel

De geografische spreiding van het medisch en paramedisch personeel geeft blijk van hetzelfde onevenwicht ten voordele van de grotere steden en ten nadele van het platteland.

In Burundi, in 1990, werkte 62 % van het personeel van de gezondheidssector in Bujumbura, waar slechts 6 % van de bevolking woont. Slechts 5 % van de gespecialiseerde artsen werkten in het binnenland (BAER *et al.* 1992). De school voor geneeskunde van Burundi, gesteund door de Franse coöperatie, vormde in 1990 grosso modo 20 artsen per jaar, terwijl de noden op 30 tot 35 geschat werden. In augustus 1991 waren in Burundi 337 artsen werkzaam, waarvan slechts 247 uit Burundi afkomstig. Talrijke artsen gevormd in het buitenland, o.a. in Frankrijk, keren echter niet terug naar Burundi.

Burundi telt drie verpleegsterscholen, alledrie gekoppeld aan een ziekenhuis (Gitega, Ngozi en Bujumbura) (BAER *et al.* 1992). Er is geen instituut voor farmacie.

Omwille van de socio-economische en politieke moeilijkheden hebben de sanitaire structuren van beide landen te kampen met enorme materiële moeilijkheden : herstel en onderhoud van de gebouwen, tekort aan geneesmiddelen, tekort aan vervoermiddelen en technisch materiaal ... maar eveneens tekort aan personeel. Op 31 december 1995 telde Rwanda, voor 7 tot 8 miljoen inwoners, 120 artsen, 1 tandarts, 6 apothekers, 12 kinesisten, 43 A1 verpleegkundigen, 450 van het niveau A2 en 237 van het niveau A3 (République Rwandaise, Ministère de la Santé 1996). De spreiding van dit personeel in het land is zeer ongelijk. Sommige rurale gebieden — Cyangugu, Gikongoro, Kibuye — zijn duidelijk benadeeld. De steden, en meer in het bijzonder Kigali, daarentegen zijn ontegenzeggelijk bevoordeeld. In 14 gezondheidscentra is geen „geschoold personeel” aangesteld ; 3 beschikken zelfs niet over een „auxiliaire de santé”. In twee districtziekenhuizen is geen arts aangesteld. Dezelfde opmerkingen gelden voor het administratief kader.

Er worden stappen gezet om de medische faculteit in Butare opnieuw leven in te blazen, met de steun van o.a. West-Europese faculteiten (GASAKURE & RWAMASIRABO 1996). Het ziet er echter naar uit dat in de eerstkomende jaren het aantal gediplomeerden niet zal beantwoorden aan de behoeften (tabel 10). In Rwanda bestaat er één verpleegstersschool per district. Deze scholen zijn niet altijd gekoppeld aan een ziekenhuis. De kwaliteit van de opleiding blijkt zeer wisselend, maar is soms zeer goed.

Tabel 10

Faculteit Geneeskunde van Butare, academiejaar 1996-97 ;
aantal ingeschreven studenten

Kandidaturen	1	178	(Engelstaligen : 59)
	2	24	
	3	?	
Doctoraten	1	20	
	2	14	
	3	11	
	4	7	

Bron : GASAKURE & RWAMASIRABO 1996.

Slechts een kleine proportie van de afgestudeerden komt echter uiteindelijk in de openbare sector terecht. Inderdaad, zowel in Rwanda als in Burundi kent de liberale geneeskunde een zekere bloei, met als gevolg dat artsen, verpleegsters en apothekers de openbare sector verlaten om een privé-praktijk te openen of een privé-apotheek te beheren. Aldus worden competenties — misschien wel de meest dynamische — en geldmiddelen afgeleid. Meer recent, in beide landen, zijn het verschillende „niet-gouvernementele organisaties” (NGO’s) die talrijke artsen en paramedici uit de openbare sector weggekaapt hebben, dankzij de hogere salarissen, in harde deviezen, die deze organisaties kunnen aanbieden (GOYENS *et al.* 1996).

Omwille van het gebrek aan middelen en personeel worden sommige activiteiten verwaarloosd : *family planning*, zuigelingenraadpleging inclusief nutritionele interventies, laboratorium, eerste-lijnhospitalisatie. De multi- en bilaterale coöperatie poogt daar in de mate van het mogelijke aan te verhelpen. In Rwanda, eind 1995, waren 48 NGO’s actief in de gezondheidssector (République Rwandaise, Ministère de la Santé 1996). De meerderheid van de functionele districten genoot

van de bijstand van een of andere NGO. De coördinatie van de activiteiten van deze NGO's, alsmede van de officiële bilaterale en multilaterale coöperaties, heeft in sommige gevallen voor problemen gezorgd (République Rwandaise, Ministère de la Santé 1996 ; Politique nationale en matière de santé 1995).

Financiering

Hoe worden de gezondheidszorgen bekostigd ? De totale uitgaven voor de gezondheidszorgen in Burundi in 1991 bedroegen naar schatting 22,5 miljoen US dollar, hetzij ongeveer 5 US dollar per inwoner. Het budget van het Ministerie voor Volksgezondheid kwam overeen met 5 % van de totale uitgaven van de Staat, terwijl dit, volgens de richtlijnen van de Wereld-Gezondheidsorganisatie, 10 % zou moeten bedragen. In 1985 diende 49 % van dat budget voor het betalen van de salarissen (DES ROCHERS 1990) ; in 1992 was dat 65 %, met andere woorden : het aandeel van het budget dat besteed wordt aan de werkingskosten buiten de salarissen vermindert elk jaar. De buitenlandse hulp stond in voor 20 % van de werkingskosten en voor 80 % van de investeringsuitgaven, percentage dat gedoemd is om af te slanken (BAER *et al.* 1992).

Vandaar de noodzaak om alternatieve financieringsbronnen te vinden. In lijn met hetgeen courant het „initiatief van Bamako” genoemd wordt, vraagt men dus aan de bevolking een deel van de kosten van de gezondheidszorgen te dragen. De toepassing van deze strategie in een omgeving waar 80 tot 90 % van de bevolking niet over het bestaansminimum beschikt, moet nochtans enkele fundamentele vragen doen rijzen en wijst op de noodzaak van de elaboratie van sociale solidariteitsmechanismen. Daartoe zijn inderdaad pogingen gedaan die echter, in Burundi althans, om verschillende redenen nog niet bevredigend zijn (BAER *et al.* 1992).

Zeer recent is men in Burundi overgegaan tot de privatisering van sommige publieke ziekenhuizen, o.a. van het groot referentieziekenhuis Prince Régent Charles (BAER *et al.* 1992). De bedoeling is deze instellingen een volledige financiële autonomie te geven, met het risico dat het innen van honoraria een prioritaire activiteit wordt en dat een belangrijk deel van de bevolking geen toegang meer krijgt tot de geneeskunde die in deze instellingen uitgeoefend wordt.

Uitdagingen

De twee meest kritische prioriteiten voor beide landen, naast de oplossing op korte termijn van de acute nutritionele problematiek, zijn enerzijds het intomen van de bevolkingstoename en anderzijds het onder controle brengen van de AIDS-epidemie. De druk van de bevolkingstoename is ondraaglijk geworden omwille van het overschrijden van de *carrying capacity* (BONNEUX 1994): de enige oplossing hiervoor, op korte termijn, moet in de emigratie gezocht worden. In beide landen echter is de inspanning op het gebied van de geboorteregeling omwille van verschillende redenen, te klein geweest (SEGAMBA *et al.* 1988, BAER *et al.* 1992). Enerzijds moet de communicatie en educatie op het gebied van de *family planning* efficiënter zijn, maar ook moet de contraceptie overal actief en effectief aangeboden worden. Deze inspanning zal op korte termijn geen weerslag hebben op de bevolkingstoename, maar wel op de gezondheidstoestand van het moeder-kind paar. De vermindering van de kindersterfte zal leiden tot een wijziging van de mentaliteit. Aldus zal de bevolking inzien dat het niet meer noodzakelijk is zeer veel kinderen ter wereld te brengen om zijn oude dag veilig te stellen.

De AIDS-epidemie moet als een tijdbom beschouwd worden. De zeer talrijke seropositieven zijn vandaag verantwoordelijk voor de explosieve disseminatie van het virus. In de komende jaren zal echter een groot percentage van de huidige seropositieven de ziekte vertonen; zoals reeds gezegd, een ondraaglijke last voor deze landen. Niet alleen moet zeer dringend een inspanning geleverd worden op het gebied van de communicatie en de educatie van de patiënten en van de bevolking in de hoop de spreiding van de ziekte in te tomen; er moet eveneens dringend gewerkt worden aan de uitbouw van onthaal- en begeleidingsstrategieën van de zieken.

DANKWOORD

De redactie van deze nota was niet mogelijk geweest zonder de medewerking van Dr. P. HENNART (CEMUBAC Brussel), Dr. P. Lepage (Mons), Dr. F. MONET (ABOS Brussel), Dr. D. REYNDERS (WGO Kigali) en M. L. VAN ROSSUM (ABOS Brussel). De auteur wenst hen hiervoor van harte te bedanken.

REFERENTIES

- BAER, F., BROWN, J., BROWN, R., LAGACE, A., MURRAY, T., WATT, R., HERSH, B. & FALKENBERG, G. 1992. Burundi. Evaluation du secteur de la santé. — Rapport préparé pour la Mission de l'USAID au Burundi.
- BONNEUX, L. 1994. Rwanda : a case of demographic entrapment. — *Lancet*, **344** : 1689-1690
- COLAERT, J., GOYENS, P. & SCHYNS, C. 1978. Antigenic variation of *Vibrio* El Tor during an epidemic in Kivu. — *Annales de la Société Belge de Médecine Tropicale*, **58** : 357-358.
- DE CLERCQ, A. 1982. Problèmes en obstétrique et gynécologie. — *In* : MEHEUS, A., BUTERA, S., EYLENBOSCH, W., GATERA, G., KIVITS, M. & MUSAFILI, I. (éds), Santé et maladies au Rwanda. Administration Générale de la Coopération au Développement, Bruxelles, pp. 627-656.
- DELACOLLETTE, C. 1991. Epidémiologie et état actuel de la lutte antipaludique au Burundi.
- DES ROCHERS, G. 1990. Programmation et financement des dépenses publiques de santé. Projet Santé et Population. — Ministère de la santé publique, République du Burundi.
- GASAKURE, E. & RWAMASIRABO, E. 1996. Séminaire de coordination belgo-rwandais pour l'élaboration du programme de 3^e cycle des études médicales au Rwanda. Butare, 21-22 novembre 1996.
- GOMA EPIDEMIOLOGY GROUP 1995. Public health impact of Rwandan Refugee Crisis : what happened in Goma, Zaire, in July 1994 ? — *Lancet*, **345** : 339-44.
- GOYENS, P., PORIGNON, D., MUGISHO SORON'GANE, E., TONGLET, R., HENNART, P. & VIS, H. L. 1996. Humanitarian aid and health services in Eastern Kivu : collaboration or competition ? — *J. Refugee Studies*, **9** : 268-280.
- HABIMFURA, V. & HYACINTHE, B. F. 1993. Statut nutritionnel et sécurité alimentaire au Rwanda. Résultats de l'enquête nationale sur la nutrition et la sécurité alimentaire des enfants de 0 à 5 ans et leurs mères (août - septembre 1992). — Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Division des statistiques agricoles, République Rwandaise et Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Kigali (Document de travail n° DT 40).
- KAMURAGIYE, A. & BIGIRIMANA, F. 1991. Epidémiologie de l'infection à VIH et des MST en Afrique et au Burundi. — République du Burundi, Ministère de la santé publique, Programme national de lutte contre le SIDA/MST.
- LEPAGE, P. 1982. Méningites à méningocoques. — *In* : MEHEUS, A., BUTERA, S., EYLENBOSCH, W., GATERA, G., KIVITS, M. & MUSAFILI, I. (éds), Santé et maladies au Rwanda. Administration Générale de la Coopération au Développement, Bruxelles, pp. 348-353.

- MEHEUS, A., BUTERA, S., EYLENBOSCH, W., GATERA, G., KIVITS, M. & MUSAFILI, I. (éds), 1982. Santé et maladies au Rwanda. Administration Générale de la Coopération au Développement, Bruxelles.
- MINISTERE DE LA SANTE 1996. Rapport annuel, année 1995. République Rwandaise.
- Politique nationale en matière de santé. 1995. République Rwandaise.
- Rapports annuels du service de pédiatrie du CHK, Kigali, 1988-1990.
- RIES, A. A., WELLS, J. G., OLIVOLA, D. *et al.* 1994. Epidemic *Shigella dysenteriae* Type 1 in Burundi : panresistance and implications for prevention. — *J. Infect. Dis.*, **169** : 1035-1041.
- RUGAMBA, E. & MUREKEZI, J. 1982. Choléra. — *In* : MEHEUS, A., BUTERA, S., EYLENBOSCH, W., GATERA, G., KIVITS, M. & MUSAFILI, I. (éds), Santé et maladies au Rwanda. Administration Générale de la Coopération au Développement, Bruxelles, pp. 260-274.
- SEGAMBA, L., NDIKUMASABO, V., MAKINSON, C. & AYAD, M. 1988. Enquête démographique et de santé au Burundi 1987. — Ministère de l'intérieur, Département de la Population, Gitega, République du Burundi et DHS (Demographic and Health Surveys), Institute for resource development/Westinghouse, Columbia, Maryland, USA.
- SEMBA, R. D., MIOTTI, P. G., CHIPHANGWI, J. D. *et al.* 1994. Maternal vitamin A deficiency and mother-to-child transmission of HIV-1. — *Lancet*, **343** : 1593-1597.
- UNICEF 1992. Analyse de la situation des femmes et des enfants au Rwanda. — Kigali.
- UNICEF 1994. The state of the world's children. — Oxford University Press, Oxford and New York.
- UNICEF 1996. The state of the world's children. — Oxford University Press, Oxford and New York.
- VIS, H. L., VAN DER BORGH, H. & YOURASSOWSKI, C. 1975. A nutritional survey in the Republic of Rwanda. — Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique, *Annales Sciences Humaines*, **87**.
- YACTAYO, S. 1996. Rapport de fin de mission (Burundi, mars 1995 - janvier 1996). — EHA/WHO.

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 97-110 (1997)

La problématique du désenclavement du Rwanda et du Burundi

par

J. CHARLIER *

MOTS-CLES. — Burundi ; Désenclavement ; Multimodalisme ; Rwanda.

RESUME. — La question de l'accès maritime a toujours été un problème crucial pour le Rwanda et le Burundi, à l'époque allemande comme pendant le mandat belge et depuis l'indépendance de ces deux pays enclavés. Le rail a longtemps été le vecteur principal de ces échanges avec, selon le cas, rupture de charge routière en Uganda ou lacustre à Kigoma. En dépit des mauvaises conditions techniques, une diversification modale est ensuite intervenue au profit des acheminements routiers directs, assortie d'une diversification géographique. Récemment, le chemin de fer a cependant regagné du terrain au travers de nouvelles formules multimodales s'appuyant sur des terminaux intérieurs.

SAMENVATTING. — *De problematiek van de ontsluiting van Rwanda en Burundi.* — Van oudsher vormt de toegang tot de zee voor Rwanda en Burundi een cruciaal probleem. Dit was het geval ten tijde van de Duitse kolonisatie en het Belgische mandaat, maar is het ook sedert de onafhankelijkheid van beide ingesloten landen. Lange tijd vormde het spoor de voornaamste uitwisselingsweg met, naargelang het geval, onderbreking voor wegvervoer in Uganda of verscheping in Kigoma. Ondanks de slechte technische omstandigheden trad er daarna een modale en geografische diversifiëring op in het voordeel van het directe wegvervoer. De laatste tijd wint het spoor opnieuw veld via multimodale formules gebaseerd op interne containerhavens.

* Membre titulaire de l'Académie ; Professeur à l'Université Catholique de Louvain, Institut de Géographie ; Chercheur qualifié FNRS.

Introduction

Les pays enclavés, particulièrement africains, comptent au nombre des moins développés de la planète, ce qui s'explique notamment par leur éloignement physique vis-à-vis de la mer et par les contraintes du transit au travers des pays voisins (HOYLE 1988, HILLING 1996). En effet, toutes autres choses étant par ailleurs égales, ces deux facteurs renchérissent leurs importations et obèrent gravement la compétitivité de leurs exportations. S'ajoutant à toute une série d'autres, ces éléments expliquent pour partie que le Rwanda et le Burundi venaient, en 1993, aux 152^e et 166^e rangs sur un total de 174 pays dans le classement proposé par le PNUD (1996) selon le critère de l'IDH (indice de développement humain). Sur une échelle allant de 0 à 1, les valeurs correspondantes s'élevaient à 0,332 et 0,282 contre respectivement 0,473 et 0,364 pour le Kenya et la Tanzanie, les deux pays littoraux voisins au travers desquels s'effectue le commerce maritime rwandais et burundais.

A cet obstacle de l'éloignement, ainsi qu'aux difficultés techniques et opérationnelles rencontrées tout au long de la chaîne des transports, s'ajoute une délicate dépendance politique, que le Burundi, soumis à un boycott international, mesure pleinement à l'heure actuelle. Plus généralement, les pays enclavés sont fort sensibles aux tensions régionales (GLASSNER 1993) et comptent par ailleurs au rang de ceux le plus fréquemment concernés par les aides humanitaires en tout genre (PIRIE 1993). Aussi ont-ils tous cherché, à des degrés divers, à ne pas dépendre d'un seul itinéraire et d'un seul mode pour accéder à la mer, et ont-ils développé des stratégies de diversification. Ceci pour, tout à la fois, s'assurer d'une certaine indépendance politique vis-à-vis de leurs voisins et, plus simplement, faire jouer le jeu de la concurrence modale et géographique (CHARLIER 1996).

Les itinéraires traditionnels d'accès à la mer

A l'époque allemande, le modeste commerce maritime du Ruanda-Urundi s'exerçait depuis et vers l'océan Indien au travers du port de Dar es-Salaam, principale tête de pont de la colonisation germanique en Afrique de l'Est. Amorcé en 1905, le *Mittelland Bahn* a successivement atteint Kilosa (PK 290) en 1909, Tabora (PK 840) en 1912 et Kigoma (PK 1 255) en 1914 (AMIN *et al.* 1986). De ce port sur

le lac Tanganyika, il était alors possible d'atteindre Bujumbura, à 175 km de là, soit à 1 430 km de la mer, et finalement, 370 km plus au nord, Kigali, à quelque 1 800 km de cette dernière selon cet itinéraire, que les Belges reprendront rapidement à leur compte.

Cependant, avant leur éviction, les Allemands envisageaient une desserte plus directe du Ruanda-Urundi, selon une branche de 500 km amorcée à Tabora, le *Ruandabahn*, qui devait rejoindre la vallée de la Kagera via Kahama et Ihigi (HOYLE 1987). Seule la section Tabora-Ntibu (PK 40) fut effectivement réalisée en 1915, pour être ensuite intégrée dans l'antenne lancée par les Britanniques vers le lac Victoria en direction de Mwanza (PK 380), atteint en 1928 (fig. 1). Celle-ci a récemment acquis un grand intérêt stratégique pour un troisième pays enclavé est-africain, l'Uganda, qui l'utilise pour réduire sa dépendance vis-à-vis du port kényan de Mombasa (CHARLIER 1992a).

Durant leur protectorat, les Belges ont mené une politique aux deux visages contradictoires pour la desserte du Ruanda-Burundi. D'une part, ils ont cherché à favoriser la *Voie nationale* congolaise vers Matadi et l'Atlantique, en rabattant une partie du trafic ruandais et burundais sur cette dernière, soit d'abord par voie lacustre via Bujumbura et Albertville (Kalemie), soit directement par voie terrestre via le Kivu (HANCE & VAN DONGEN 1958a). D'autre part, cet itinéraire étant malcommode en dépit de son avantage politique, ils ont simultanément repris et développé l'axe multimodal allemand Kigali-Bujumbura-Kigoma-Dar es-Salaam en investissant, aux termes de la Convention Milner-Ortiz de 1923, dans des *Belbases* à Kigoma et Dar es-Salaam, concédées à l'Agence de l'Est Africain, puis à l'Agence Maritime Internationale, et dont l'activité était également générée par la desserte du Katanga (HANCE & VAN DONGEN 1958b, CHARLIER 1992b).

Au fil des ans, la domination de la voie vers l'océan Indien s'est progressivement affirmée et l'usage de l'itinéraire congolais est devenu de plus en plus marginal. Après la double indépendance du Rwanda et du Burundi en 1962, les deux jeunes nations se sont cependant désolidarisées au plan des transports, la première recherchant alors un itinéraire plus direct et n'impliquant pas un transit au travers de la seconde. C'est ainsi que le Rwanda s'est mis à recourir systématiquement aux services du port kényan de Mombasa qui, jusque-là, ne desservait quasiment que l'Uganda au plan international (VAN DONGEN 1963). Dans un premier temps, la desserte s'est faite par chemin de fer avec remport routier depuis Kampala (PK 1 340) ou Kasese (PK 1 670),



Fig. 1. — Le réseau ferroviaire est-africain.

terminus d'une ligne secondaire inaugurée en 1956 et qui concerne aussi indirectement le Kivu (HUYBRECHTS 1969). De nos jours, c'est cependant par voie routière directe que passe l'essentiel du transit rwandais, soit via l'Uganda (1 695 km pour Kigali) selon l'itinéraire le plus commode, soit via la Tanzanie en contournant le lac Victoria par le sud, ce qui est à la fois plus long (1 860 km) et beaucoup plus pénible au plan technique.

La diversification des itinéraires d'accès à la mer

Sans même prendre en compte la situation politique actuelle, il paraît exclu que le Rwanda et le Burundi se tournent à nouveau, à court ou moyen terme, vers l'ouest pour atteindre la mer, vu la dégradation constante du système zaïrois des transports (LEDERER 1980). Ceci d'autant que le monde a changé et que son centre de gravité économique a glissé de l'*Atlantic Rim* au *Pacific Rim*, avec lequel les ports de l'océan Indien permettent plus aisément de commercer. Cependant, il n'est pas bon pour le Rwanda comme pour le Burundi de disposer d'un seul exutoire maritime, Mombasa dans le premier cas et Dar es-Salaam dans le second, de sorte que ces deux pays enclavés ont cherché depuis quelque temps à diversifier leurs voies d'accès à la mer.

Dans l'un et l'autre cas, l'objectif est de mettre en concurrence deux ports et les corridors correspondants pour obtenir de meilleurs services à moindre coût, en sus d'une plus grande sécurité en termes stratégiques. Au plan morphologique, ces deux établissements présentent de nombreuses similitudes, dans un site cependant plus favorable pour Mombasa que pour Dar es-Salaam (HOYLE 1983), dont la position va cependant s'améliorer grâce à la prochaine rectification de son chenal d'accès, qui est le facteur limitatif le plus gênant (CHARLIER 1992b). Inversement, la réputation des services portuaires tanzaniens semblerait meilleure que dans le cas du port kényan, tout comme celle des opérations terrestres de transit en Tanzanie plutôt qu'au Kenya (HOYLE & CHARLIER 1995).

Ainsi qu'il apparaît au tableau 1, les deux ports en question affichaient, en 1994, des trafics totaux de l'ordre du simple au double, avec 8,3 millions de tonnes pour Mombasa contre 4 millions de tonnes pour Dar es-Salaam. Dans les deux cas, les manutentions vraquières excédaient celles des marchandises diverses, au sein desquelles la conteneurisation a pris un relief croissant (*ibidem*). Par ailleurs, le tableau 2 montre que le transit international y a un relief important,

Tableau 1
Structures comparées du trafic des ports de Mombasa
et de Dar es-Salaam en 1994

	Mombasa			Dar es-Salaam		
	Entrées (000 t)	Sorties (000 t)	Total (000 t)	Entrées (000 t)	Sorties (000 t)	Total (000 t)
<i>Vracs</i>	3 999	462	4 461	2 014	156	2 170
Liquides	2 680	200	2 880	1 749	156	1 905
Solides	1 319	262	1 581	265	—	265
<i>Diverses</i>	2 611	1 197	3 808	1 105	701	1 806
Conteneurs	796	760	1 556	588	378	966
Autres	1 815	437	2 252	517	323	840
Total	6 610	1 659	8 269	3 119	857	3 976

Sources : Kenya Ports Authority et Tanzania Harbours Authority.

Tableau 2
Transit international de marchandises sèches
aux ports de Mombasa et de Dar es-Salaam en 1994

	Mombasa			Dar es-Salaam		
	Entrées (000 t)	Sorties (000 t)	Total (000 t)	Entrées (000 t)	Sorties (000 t)	Total (000 t)
<i>Afrique centrale</i>	1 141	249	1 390	373	93	466
Ouganda	711	205	916	13	32	45
Rwanda	169	9	178	99	1	100
Burundi	35	1	36	212	37	249
Zaïre	226	34	260	49	23	72
<i>Autres pays</i>	301	19	320	202	356	558
Corne de l'Afrique	301	19	320	—	—	—
Afrique australe	—	—	—	202	356	558
Transit total	1 442	268	1 710	575	449	1 024

Sources : Kenya Ports Authority et Tanzania Harbours Authority.

de l'ordre du tiers du sous-total des marchandises sèches (vracs liquides exclus) à Mombasa (31,7 %, soit 1,7 millions de tonnes) et même de la moitié à Dar es-Salaam (49,4 %, soit 1 million de tonnes). Dans le cas de ce dernier port, il s'agit d'un fait structurel, avec le transit ZRB (Zaïre-Rwanda-Burundi) remontant à la période coloniale, amplifié par d'importantes cargaisons zambiennes et malawiennes, puis ugandaises. Pour le premier, le phénomène n'est véritablement structurel qu'au niveau ugandais, rwandais et zaïrois, avec une pointe récente suscitée par la famine et les guerres civiles dans la Corne de l'Afrique.

D'une manière générale, on remarquera que le transit rwandais est devenu relativement marginal pour le port de Mombasa (avec 178 000 t en 1994, soit seulement 10,4 % des marchandises sèches manipulées pour des clients étrangers), de même que, dans une moindre mesure, le transit burundais pour celui de Dar es-Salaam (249 000 t, soit 24,3 %). Chacun des deux ports traite cependant aussi du trafic généré par le pays voisin, qu'il s'agisse de l'établissement tanzanien (100 000 t de transit rwandais, soit 9,8 %) ou, subsidiairement, de son homologue kényan (36 000 t de transit burundais, soit 2,1 %). Dans le cas de ce dernier, le tableau 3 met en évidence une remarquable stabilité des

Tableau 3

Evolution récente du transit rwandais et burundais
aux ports de Mombasa et de Dar es-Salaam

	Mombasa			Dar es-Salaam		
	Rwanda (000 t)	Burundi (000 t)	Sous-total (000 t)	Rwanda (000 t)	Burundi (000 t)	Sous-total (000 t)
1980	88	17	105	3	64	67
1981	119	24	143	3	81	84
1982	125	46	171	2	69	71
1983	115	38	153	5	63	68
1984	157	29	186	6	83	89
1985	94	22	116	13	91	104
1986	104	14	118	19	125	144
1987	105	18	123	36	110	146
1988	76	18	94	69	119	188
1989	106	31	137	73	103	176
1990	139	19	158	26	102	128
1991	102	13	115	47	144	191
1992	113	42	155	46	164	210
1993	124	22	146	159	201	360
1994	178	36	214	100	249	349

Sources : Kenya Ports Authority et Tanzania Harbours Authority.

rapports entre les transits rwandais et burundais depuis 1980, alors que la croissance du premier fut plus rapide que celle du second à Dar es-Salaam.

Il est cependant plus démonstratif de renverser la perspective et de se placer, aux tableaux 4 et 5 dérivés du précédent, dans celle des deux pays enclavés. Il apparaît ainsi que, tout en continuant à confier des tonnages supérieurs à Mombasa, le Rwanda s'est mis à recourir d'une manière significative aux services du port tanzanien (cf. le tableau 4 qui renseigne, pour 1994, un rapport de 64 à 36 %) ; par contre, Dar es-Salaam continue à attirer l'essentiel des cargaisons burundaises (cf., au tableau 5, le rapport de 87,4 % via ce dernier contre 12,6 % pour son compétiteur kényan). Aussi le degré présent de diversification est-il encore notablement différent d'un pays à l'autre, quoique le problème de base soit identique.

Ceci s'explique par des facteurs géographiques, liés à la configuration des réseaux de desserte respectifs des deux pays enclavés. En effet, il sera toujours malaisé pour le Burundi de commercer via Mombasa, en raison de la distance considérable de ce port vis-à-vis de Bujumbura (1 985 km via l'Uganda et le Rwanda et 2 015 km via la Tanzanie, avec dans ce cas deux pays de transit plutôt que trois, mais un itinéraire moins commode d'un point de vue technique). Par contre, le Rwanda est davantage fondé à basculer une partie de son trafic sur Dar es-Salaam, à la fois en raison de l'attractivité supérieure des procédures tanzaniennes de transit et parce que cette voie s'avère aussi intéressante, si pas davantage, au plan géographique.

Les vertus du multimodalisme

En effet, Kigali n'est, par la route, qu'à 1 530 km de Dar es-Salaam contre, pour rappel, au moins 1 695 km pour Mombasa. Cependant, le périple direct demeure extrêmement difficile pour les transporteurs routiers dans la partie centrale de la Tanzanie, où le tronçon Manyoni-Nzega n'est pas bitumé et est même totalement impraticable en saison des pluies, soit plusieurs mois par an. Aussi, comme dans le cas du Burundi dont l'essentiel du trafic transite via Kigoma selon une formule ferro-lacustre (SIVERN 1993), est-ce une solution multimodale qui a été retenue par le Rwanda, appuyé par deux bailleurs de fonds, la Banque Mondiale et l'Union Européenne, pour mettre en œuvre sa politique de diversification géographique.

Tableau 4

Evolution récente du transit rwandais aux ports de Mombasa et de Dar es-Salaam

	Mombasa		Dar es-Salaam		Total
	(000 t)	(%)	(000 t)	(%)	(000 t)
1980	88	96,7	3	3,3	91
1981	119	97,5	3	2,5	122
1982	125	98,4	2	1,6	127
1983	115	95,8	5	4,2	120
1984	157	96,3	6	3,7	163
1985	94	87,9	13	12,1	107
1986	104	84,6	19	15,4	123
1987	105	74,5	36	25,5	141
1988	76	52,4	69	47,6	145
1989	106	59,2	73	40,8	179
1990	139	84,2	26	25,8	165
1991	102	68,5	47	31,5	149
1992	113	71,0	46	29,0	159
1993	124	43,8	159	56,2	283
1994	178	64,0	100	36,0	278

Sources : Kenya Ports Authority et Tanzania Harbours Authority.**Tableau 5**Evolution récente du transit burundais
aux ports de Mombasa et de Dar es-Salaam

	Mombasa		Dar es-Salaam		Total
	(000 t)	(%)	(000 t)	(%)	(000 t)
1980	17	21,0	64	79,0	81
1981	24	22,9	81	77,1	105
1982	46	40,0	69	60,0	115
1983	38	37,6	63	62,4	101
1984	29	25,9	83	74,1	112
1985	22	19,5	91	80,5	113
1986	14	10,1	125	89,9	139
1987	18	14,1	110	85,9	128
1988	18	13,1	119	86,9	137
1989	31	23,1	103	76,9	134
1990	19	15,7	102	84,3	121
1991	13	8,3	144	91,7	157
1992	42	20,4	164	79,6	206
1993	22	9,9	201	90,1	223
1994	36	12,6	249	87,4	285

Sources : Kenya Ports Authority et Tanzania Harbours Authority.

L'idée de base a été de combiner les modes ferroviaire et routier via Isaka, au PK 985 depuis Dar es-Salaam et à 480 km par la route de Kigali via le point frontière de Rusumo Falls, dont 340 km d'une bonne route bitumée en territoire tanzanien et 140 km du côté rwandais (fig. 2). La distance totale de transport s'établit ainsi à 1 465 km et est donc la plus courte pour la desserte de Kigali, alors que, via une route adjacente, Bujumbura se situe désormais à 1 600 km de Dar es-Salaam via Isaka, contre 1 665 km pour la route directe correspondante.

Élément clé du dispositif, le terminal rail-route d'Isaka est desservi par deux chariots-élévateurs de forte puissance et se développe sur un site d'une vingtaine d'hectares jouxtant la ligne Tabora-Mwanza. Initialement, il aurait dû s'inscrire dans un contexte d'extra-territorialité au bénéfice du seul Rwanda et être géré par les *Magasins Généraux du Rwanda* qui exploitent également le port sec de Kigali. En définitive, sa gestion est directement assurée par la *Tanzania Railways Corporation* qui met aussi en route des trains-blocs dédiés de conteneurs. Cet opérateur se trouve en position neutre vis-à-vis des deux pays enclavés, ce qui est, rétrospectivement, une situation heureuse puisque le trafic potentiel est plus important s'il peut concerner les deux pays enclavés.

Même si les événements récents n'ont pas permis d'en retirer tout le potentiel, c'est assurément d'une application judicieuse des principes du multimodalisme pour la desserte des pays enclavés, en particulier africains (CHARLIER 1996). Pour le Rwanda, ce n'est d'ailleurs pas la seule alternative aux acheminements routiers directs, puisque ce pays va pouvoir aussi bientôt compter sur le futur terminal rail-route de Kampala (HOYLE & CHARLIER 1995). Pour le Rwanda comme pour le Burundi, qui peut par ailleurs s'appuyer à titre principal sur les nouvelles facilités conteneurisées de Kigoma, il s'agit là d'alternatives réalistes par rapport aux grandioses projets de desserte ferroviaire directe formulés il y a quelque temps encore par l'*Office du Bassin de la Kagera*.

En première et deuxième phases, cet organisme multinational sollicitait le financement d'une ligne entre le port tanzanien de Kemodo Bay, proche de Bukoba sur le lac Victoria, et Rusumo Falls (205 km), avec une branche sur Kigali (120 km) et l'autre sur la ville burundaise de Gitega (240 km), à défaut de pouvoir atteindre Bujumbura pour des raisons topographiques (OBK 1984). Complétant le dispositif ferro-lacustre du lac Victoria, le projet reposait sur le recours à des

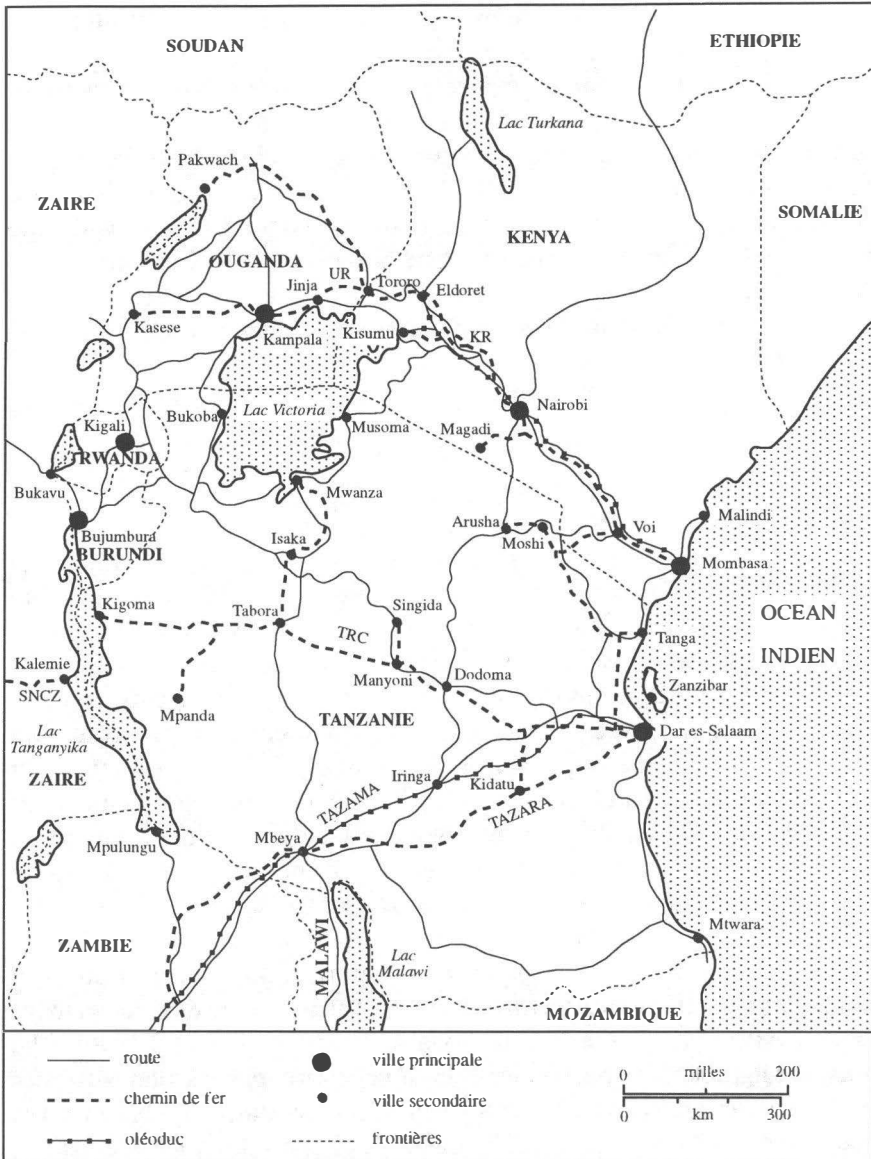


Fig. 2. — Le système des transports en Afrique de l'Est.

transbordeurs ferroviaires pour rejoindre Kemodo Bay depuis Kisumu ou Mwanza, voire ultérieurement Musoma.

Cela aurait permis de brancher le Rwanda et le Burundi sur Mombasa ou sur Dar es-Salaam, voire sur le port secondaire tanzanien de Tanga dans une perspective particulièrement volontariste concernant aussi l'Uganda et impliquant la réhabilitation de la liaison Tanga-Arusha (345 km), ainsi que la construction d'une ligne nouvelle de près de 670 km d'Arusha à Musoma (CHARLIER 1995). Cependant, à l'heure où la conteneurisation s'est imposée, la formule des trains-ferries semble être devenue obsolète et cet irréaliste projet de l'OBK paraît devoir être rangé aux oubliettes de l'Histoire, tout comme celui, bien plus modeste, concernant la desserte de Bujumbura par train-ferry depuis Kigoma (VAN LEEUW 1984).

Conclusion

Pour les deux petits pays enclavés évoqués ici, l'heure est donc à une double diversification, géographique et modale, des itinéraires d'accès à l'océan Indien. Certes, les voies classiques, c'est-à-dire la route directe sur Mombasa dans le premier cas et la combinaison ferro-lacustre sur Dar es-Salaam via Kigoma dans le second, demeurent encore majoritaires, mais des alternatives sont de plus en plus utilisées. Pour le Rwanda, c'est principalement le trafic combiné rail-route via Isaka, alors qu'en ce qui concerne le Burundi, il s'agit encore surtout de la route sur Mombasa. Par ailleurs, un potentiel supplémentaire de diversification existe pour ces deux pays, dans les deux cas selon une formule rail-route, sur Mombasa via Kampala pour le Rwanda et sur Dar es-Salaam via Isaka pour le Burundi.

Par-delà ses aspects factuels, cette contribution aura mis en évidence l'intérêt récent en Afrique pour le transport combiné rail-route, qui paraît être un instrument efficace pour contribuer au désenclavement là où n'existe pas de desserte ferroviaire directe (CHARLIER 1996). Elle aura souligné le rôle particulier joué à cet égard par les plates-formes multimodales intérieures, qu'elles soient localisées dans les pays enclavés proprement dits ou en bordure de ceux-ci dans les pays de transit (HOYLE & CHARLIER 1995). A cette formule qui procède du souci de diversification modale s'ajoute la recherche, plus ou moins imbriquée dans le principe précédent, d'une diversification géographique, de sorte qu'il s'agit en définitive d'une double diversification au service d'une

même politique visant à atténuer les effets d'un enclavement particulièrement pénalisant.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN, M., WILLETTS, D. & MATHESON, A. 1986. Railways across the equator. The story of the East African lines. — Bodley Head, London.
- CHARLIER, J. 1992a. La diversification des itinéraires de désenclavement de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. — *In*: SYMOENS, J.-J. (éd.), *Les transports et les communications en Afrique*, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, pp. 471-476.
- CHARLIER, J. 1992b. La position concurrentielle du port de Dar es-Salaam. — *Bulletin des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, **38** (4) : 659-676.
- CHARLIER, J. 1995. L'Ouganda et la mer. — Communication inédite à la Classe des Sciences techniques de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer.
- CHARLIER, J. 1996. Multimodalisme et désenclavement en Afrique subsaharienne. — *Cahiers de Géographie Tropicale*, **4** : 117-128.
- DESCOUDRAS, P.-M. 1984. Burundi : le problème des voies d'approvisionnement. — *Les Cahiers d'Outre-Mer*, **147** : 205-234.
- GLASSNER, M. 1993. Political geography. — Wiley, New York, Chap. 27 : Land-locked states, pp. 392-402.
- HANCE, W. & VAN DONGEN, I. 1958a. Matadi, focus of Belgian African Transport. — *Annals of the Association of American Geographers*, **48** : 41-72.
- HANCE, W. & VAN DONGEN, I. 1958b. Dar es-Salaam, the port and its tributary area. — *Annals of the Association of American Geographers*, **48** : 419-435.
- HILLING, D. 1996. Transport and developing countries. — Routledge, London.
- HUYBRECHTS, A. 1969. Les voies d'accès et d'évacuation du Congo. — *Cahiers Economiques et Sociaux*, **7** : 3-65.
- HOYLE, B. 1983. Seaports and development : the experience of Kenya and Tanzania. — Gordon and Breach, London.
- HOYLE, B. 1987. Gilman of Tanganyika, 1882-1946. — The life and work of a pioneer geographer. — Avebury, Aldershot.
- HOYLE, B. 1988. Transport and development in tropical Africa. — John Murray, London.
- HOYLE, B. & CHARLIER, J. 1995. Inter-port competition in developing countries : an East African case study. — *Journal of Transport Geography*, **3** : 87-103.
- LEDERER, A. 1980. La dégradation de l'outil de transport au Zaïre. — *Bulletin*

- des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, **26** (2) : 273-290.
- OBK 1984. Etude ferroviaire du bassin de la Kagera. — Office du Bassin de la Kagera, Kigali.
- PIRIE, G. 1993. Transport, food insecurity and food aid in sub-Saharan Africa. — *Journal of Transport Geography*, **1** : 12-19.
- PNUD 1996. Rapport sur le développement humain. — Programme des Nations Unies pour le Développement, New York.
- SIVERN, P. 1993. Les transports sur le Lac Tanganyika. — *In* : SIVERN, P. (éd.) L'eau et l'aménagement dans l'Afrique des Grands Lacs. Centre de Recherches sur les Espaces Tropicaux de l'Université de Bordeaux III, Talence, coll. «Pays enclavés», n° 5, pp. 281-308.
- VAN DONGEN, I. 1963. Mombasa in the land and sea exchanges of East Africa. — *Erdkunde*, **17** : 16-38.
- VAN LEEUW, J. 1984. Les transports intérieurs par ferry-boats dans les pays en développement. — *Bulletin des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, **30** (3) : 357-368.

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 111-126 (1997)

Rwanda et Burundi : les acteurs politiques

par

F. REYNTJENS *

MOTS-CLES. — Politique ; Acteurs ; Perspectives de stabilité.

RESUME. — Depuis l'ouverture politique du début des années 1990, on observe l'entrée sur la scène politique de nouveaux acteurs venus rejoindre ceux qui l'avaient monopolisée depuis une trentaine d'années. D'une part, ces nouveaux venus sont ceux qu'on a également vus arriver dans d'autres transitions africaines : partis d'opposition, associations de la société civile (notamment dans le domaine des droits de l'homme), organes de presse, ... D'autre part, la conjoncture de crise dans les deux pays a également occasionné l'arrivée d'acteurs politiques d'un autre ordre : divers groupes armés et organisations de réfugiés. Alors que, dans un premier temps, les acteurs «normaux» ont paru être les plus importants et qu'on semblait, dans les deux pays, s'acheminer dans la direction d'un changement politique dont d'autres pays d'Afrique ont fait l'expérience, dans un deuxième temps, au Burundi d'abord (suite au coup d'Etat d'octobre 1993) et au Rwanda ensuite (suite à la reprise de la guerre civile d'avril à juillet 1994), les acteurs «normaux» ont cédé la place à la seconde catégorie.

La communication examinera :

- Quels sont les anciens et nouveaux acteurs et quelle est ou a été leur place dans le paysage politique ;
- Comment ce paysage politique a évolué pendant la première moitié de cette décennie ;
- Quelle est la place des acteurs politico-militaires aujourd'hui ;
- Quelles sont les perspectives les plus probables de restructuration d'un paysage très mouvant.

* Membre titulaire de l'Académie ; Professeur à la «Universiteit Antwerpen», la «Katholieke Universiteit Leuven» et l'Université Libre de Bruxelles.

SAMENVATTING. — *Rwanda en Burundi : de politieke actoren.* — Vanaf de politieke opening van het begin van de jaren 1990, voegen nieuwe actoren zich bij deze die al dertig jaar de politieke scène monopoliseren. Enerzijds zijn deze nieuwkomers dezelfde als bij andere Afrikaanse overgangen : oppositiepartijen, verenigingen van de burgerlijke maatschappij (o.a. op het gebied van de mensenrechten), persorganen, ... Anderzijds heeft de crisiscon-junctuur in de twee landen ook de komst van politieke actoren van een andere orde veroorzaakt : verscheidene gewapende groepen en vluchtelingenorgani-saties. Terwijl in een eerste fase de «normale» actoren de belangrijkste bleken te zijn en beide landen schijnbaar in de richting evolueerden van een politieke verandering die andere Afrikaanse landen reeds eerder ervarden, hebben de «normale» actoren, in een tweede fase, eerst in Burundi (ten gevolge van de staatsgreep in oktober 1993) en daarna in Rwanda (ten gevolge van de hervatting van de burgeroorlog van april tot juli 1994) plaats geruimd voor de tweede categorie.

In de mededeling wordt onderzocht :

- Wie de oude en nieuwe actoren zijn en welke hun plaats op het politiek toneel is of was ;
- Hoe het politieke landschap tijdens de eerste helft van dit decennium evolueerde ;
- Welke positie de politico-militaire actoren vandaag innemen ;
- Welke de meest waarschijnlijke herstructureringsperspectieven van een zeer wisselend landschap zijn.

1. Introduction : le «vent du changement»

Tout comme les autres pays d'Afrique, le Rwanda et le Burundi ont été touchés au début des années 1990 par le «vent du changement» qui impose au continent pluralisme politique et respect des droits de l'homme. C'est dans ce cadre que le paysage politique s'est ouvert à de nombreux nouveaux acteurs. Les partis politiques bien sûr, mais également diverses composantes de la société civile se sont manifestées et se sont frayé un chemin sur une scène qui avait encore à la fin des années 1980 des allures extrêmement monolithiques. Comme dans la plupart des autres pays d'Afrique, cette émergence a été soudaine, réalisée en un laps de temps minimal. L'entrée de certains et le repositionnement, voire le retrait d'autres, explique les restructurations politiques observées pendant cette période.

Les premiers signes de cette transition ont été visibles au Burundi avant de l'être au Rwanda. Après les événements violents d'août 1988,

le président Buyoya lance en effet le processus de «réconciliation nationale», qui doit associer les Hutu, exclus depuis 1965 de la chose publique. Jusqu'en 1992, cette démarche se situe cependant dans un cadre bien connu, celui du parti unique, ce qui permet de contrôler l'événement. L'évolution internationale va toutefois obliger Buyoya à entamer une nouvelle phase, celle de la «démocratisation», bien avant que celle de la «réconciliation» ne soit digérée. On verra plus loin les effets de cette articulation (trop) rapide. Le Rwanda, quant à lui, semble s'inscrire dans l'évolution observée ailleurs sur le continent lorsque le multipartisme y est réinstauré en juin 1991. Toutefois, le pays se trouve déjà dans une crise grave : le Front Patriotique Rwandais (FPR) a attaqué le 1^{er} octobre 1990 et le Rwanda est en guerre, même si l'intensité de celle-ci reste initialement réduite.

2. Les nouveaux acteurs

Il s'agit d'abord des *partis politiques*. Le Rwanda et le Burundi sortaient d'une longue période de monopartisme. La durée de cette expérience est comparable, puisqu'au Rwanda le monopartisme de fait a débuté en 1965, alors qu'au Burundi l'Uprona fut institutionnalisée comme parti unique par un arrêté-loi de novembre 1966.

Au *Rwanda*, dès avant la révision constitutionnelle du 10 juin 1991, certains partis d'opposition se déclarent. Ainsi, le Mouvement Démocratique Républicain (MDR) naît en mars 1991, suivi par le Parti Social-Démocrate (PSD), le Parti Libéral (PL) et le Parti Démocratique Chrétien (PDC). Ils seront enregistrés après l'adoption de la loi du 18 juin 1991 sur les partis politiques. La procédure très libérale, qui n'exige guère qu'un enregistrement, explique l'afflux d'un grand nombre d'autres partis qui représentent peu de choses et dont on ne parlera plus. Dès lors, on se limitera ici à l'ancien parti unique, aux quatre premiers nés parmi les partis d'opposition et à la Coalition pour la Défense de la République (CDR) fondée en mars 1992.

Bien qu'ils aient publié des manifestes-programme, il n'est pas aisé de qualifier ces partis. Mis à part celui du PL, qui formule un projet libéral (dans le sens européen continental du terme), les programmes sont sensiblement similaires ; comme dans les autres pays africains, ces partis d'opposition se démarquent essentiellement par rapport à l'ancien parti unique : ils réclament «le changement», non pas tellement de la politique, mais de régime et du système politique, et peut-être surtout

du personnel politique. Les programmes socio-économiques ne sont pas fondamentalement différents de celui prôné par le parti unique MRND depuis les années 1970. En revanche, ce qui démarque quelque peu les partis, c'est leur implantation géographique, et dans une moindre mesure leur base ethnique. Si le MDR prend racine dans toutes les préfectures, il rencontre des obstacles considérables à Gisenyi et à Ruhengeri ; c'est en partie dû à une obstruction parfois violente de la part du MRND. Le PSD, surnommé «parti pour intellos», semble avoir sa base de soutien surtout dans le sud. Le PL attire évidemment beaucoup d'hommes d'affaires et les Tutsi semblent s'y sentir particulièrement à l'aise. Le PDC est de taille très modeste et ne jouera un rôle que parce qu'il figure parmi les premiers à être créés. Le MRND (qui s'appelle Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement depuis avril 1991) tient dans les préfectures du nord, et à Gisenyi en particulier, mais il a du mal à s'assurer un soutien ailleurs dans le pays et surtout au centre-sud, où on estime qu'il est le parti des «Nordistes». Enfin, la CDR est le parti des Hutu «pur et dur» mais la distinction avec l'aile droite et antidémocratique du MRND est floue.

Au *Burundi*, l'accès de nouveaux acteurs est beaucoup plus contrôlé. Non seulement les exigences en matière de recrutement ethnique et régional («diverses composantes de la population burundaise») et de programme politique (conformité à la Charte de l'unité nationale) sont contraignantes, mais en plus les partis doivent être agréés par le ministre de l'Intérieur. Certains partis (Palipehutu, MPD) se voient refuser l'agrément, tandis que d'autres sont obligés de modifier leur nom (PRP) ou leur programme (Frodebu). Cela n'empêche que, vers la fin de 1992, sept partis d'opposition mènent une existence légale. Cependant, contrairement au Rwanda, seuls deux partis — l'ancien parti unique Uprona et son challenger le Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu) — développent une assise électorale significative.

Deuxième type d'acteurs, des *mouvements armés* sont actifs dans les deux pays. A la faveur des crises du passé, le Rwanda et le Burundi comptaient au début des années 1990 des centaines de milliers de réfugiés à l'extérieur, principalement dans les pays limitrophes. En 1990, il y avait environ 13 000 réfugiés rwandais au Zaïre, 266 000 au Burundi, 22 000 en Tanzanie et 82 000 en Ouganda ; les réfugiés burundais étaient environ 13 000 au Zaïre, 24 000 au Rwanda et 150 000 en Tanzanie. Il ne s'agit ici cependant que de ceux enregistrés par le HCR, auxquels

il faut ajouter un grand nombre de réfugiés qui n'étaient pas officiellement reconnus. Inévitablement la quasi-totalité des réfugiés rwandais étaient des Tutsi, tandis que les réfugiés burundi étaient essentiellement des Hutu. Bien qu'il y ait eu des départs en exil à des moments divers, les grandes crises sont séparées d'une dizaine d'années d'écart : 1960-64 pour le Rwanda, 1972-73 pour le Burundi ; les réfugiés rwandais étaient donc pleinement dans leur deuxième génération.

Alors qu'au *Rwanda*, les «inyenzi» (cancrelats), proches du parti royaliste UNAR, avaient mené des opérations militaires dans les années 1960, ces tentatives de retour cessent en 1967. Ce n'est qu'en 1990 qu'un nouveau mouvement de réfugiés, le Front Patriotique Rwandais (FPR) — Inkotanyi — attaque le pays à partir de l'Uganda, pays où se situent ses origines. C'est dans le cadre d'une stratégie de survie et de propre prise en charge que des réfugiés rwandais, confrontés à des sautes de xénophobie anti-banyarwanda, soutiennent la rébellion de Museveni et qu'ils accèdent au pouvoir avec lui au début de 1986. Des Rwandais occupent de hautes fonctions dans le nouveau régime, y compris dans l'appareil militaire et de sécurité. Ceux qui attaquent le 1^{er} octobre 1990 sont donc bien plus performants que leurs prédécesseurs des années 1960, et ils prendront effectivement le pouvoir en juillet 1994.

La victoire du FPR donne à son tour naissance à un nouveau type de mouvements armés constitués de l'ancienne armée gouvernementale et des milices de certains partis politiques qui en 1994 faisaient partie de la «mouvance présidentielle».

Les mouvements armés des réfugiés du *Burundi* sont traditionnellement moins structurés et plus éparpillés. C'est dû notamment au fait qu'ils ont été créés à l'occasion des crises successives qui ont secoué le pays. A titre d'exemple, on peut citer le Mouvement de Libération des Bahutu (Moliba) suite aux événements de 1965, le Mouvement des étudiants progressistes burundi (Meproba) après la crise de 1969, le Front Populaire de Libération (FPL), Tabara et Umugambwe b'abakozi b'Uburundi (UBU) suite au génocide de 1972, et le Mouvement pour la Paix et la Démocratie (MPD) et l'Union des Burundi Démocrates (UBD) après les événements d'août 1988. Même si ces diverses organisations ont déployé une certaine activité, surtout par la publication de points de vue sur l'histoire et l'actualité du Burundi, on ne saurait parler d'un véritable mouvement de nature à gêner le pouvoir à Bujumbura. Ces organisations étaient en effet trop éphémères,

politiquement divisées et géographiquement dispersées ; il y avait en outre une division entre l'option politique et l'option armée.

Ce n'est que vers la fin des années 1970 qu'une certaine structuration s'opère sur le fond de la dérive autoritaire du régime Bagaza. En avril 1980, Rémy Gahutu crée le Parti pour la libération du peuple hutu (Palipehutu) dans le camp des réfugiés de Mishamo en Tanzanie. Le Palipehutu va tenter d'unir les réfugiés et d'obtenir des négociations avec les autorités burundaises. Cependant, il souffre d'une nette perte de vitesse au début des années 1990, suite à l'évolution politique à l'intérieur du Burundi et à une scission dans ses rangs. En effet, dès 1991, une aile militaire qui s'appelle «Palipehutu - Forces Nationales de Libération (FNL)», commandée par Cossan Kabura, se manifeste par des actions violentes ; au début de 1993, l'ancien Palipehutu «politique» (où Etienne Karatasi a succédé à Gahutu, mort en prison à Dar es-Salaam) et le Palipehutu-FNL s'excluent mutuellement du parti. Un autre mouvement, né dans les années 1980, est l'Upebu (Unité du peuple burundais), mieux connu sous le nom d'Ubumwe (abréviation d'«Ubumwe bw'Abarundi») ; c'est surtout son aile militaire Frolina (Front pour la libération nationale), commandée par Joseph Karumba basé à Kigoma (Tanzanie), qui a fait parler d'elle en 1990 et de nouveau en 1996 par des actions militaires au sud et au sud-ouest du pays.

Cependant, c'est incontestablement le dernier-né des mouvements armés qui est devenu le plus actif. Né au milieu de 1994, essentiellement comme une dissidence du Frodebu, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) est dirigé par l'ancien ministre de l'Intérieur Léonard Nyangoma. Son aile armée, les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD), a entamé une guérilla de plus en plus performante à partir de début 1995. On parlera plus loin de ses actions et de son rôle dans l'évolution du paysage politique burundais.

La *société civile* est un troisième type de nouvel acteur. Ce phénomène n'est pas nouveau au *Rwanda*, qui connaît depuis longtemps un mouvement associatif assez important. Bien avant le «vent du changement», une étude effectuée en 1985 par le Centre de formation et de recherches coopératives dénombrait 3 238 groupements coopératifs comptant plus de 250 000 membres. Le nombre d'ONG rwandaises est tellement important qu'à la fin des années 1980 le besoin de coordination entre ces nombreuses «Organisations d'Appui aux Initiatives de Base» (OAIB) se fait sentir. C'est ainsi qu'un Conseil de Concertation (CCOAIB) est créé qui va tenter de jouer un rôle actif comme porte-parole de la société civile au moment de l'ouverture

démocratique en 1990. Ce qui est nouveau, en revanche, et constitue l'expression de la libération politique, c'est l'activisme ouvert et structuré en faveur du respect des droits de l'homme. Étonnante coïncidence, l'Association Rwandaise des Droits de l'Homme (ARDHO) voit le jour le 30 septembre 1990, la veille de l'invasion du FPR ; elle sera dès lors immédiatement confrontée à une crise majeure (des centaines de personnes tuées, des milliers de détenus). Un an plus tard, à partir de septembre 1991, d'autres associations suivront dans la foulée des partis politiques nouvellement créés : ADL, Kanyarwanda, AVP et Lichredor. Tout comme parmi les OAIB, le besoin de coordination se fait sentir et le CLADHO (Comité de Liaison des Associations de Défense des Droits de l'Homme) est créé en septembre 1992.

Au *Burundi*, l'organisation de la société civile est beaucoup plus récente. En effet, par le passé, les régimes politiques se sont profondément méfiés de toute structure non gouvernementale. En janvier 1990, un document du PNUD ne dénombre qu'une dizaine d'ONG nationales (hormis les églises), dont une seule est effectivement issue de la société civile. De même, en 1986, on ne comptait que 207 coopératives (moins que 10 % du nombre au Rwanda). Ce n'est qu'en 1993, avec l'avènement du nouveau régime, lui-même issu de la société civile, que celle-ci semblait devoir connaître une réelle éclosion. Même si des associations ont été créées et que certaines continuent de fonctionner, le coup d'État d'octobre 1993 et le glissement dans la guerre civile qui l'a suivi ont paralysé profondément ce secteur dont les activités étaient prometteuses. Deux ligues des droits de l'homme ont également été fondées, l'une (Iteka) issue de la société civile, l'autre (Sonera) proche de l'ancien parti unique Uprona. On verra plus loin l'incidence de la déstabilisation et de la radicalisation au Burundi sur les activités et la place occupée par le monde non gouvernemental.

Les derniers acteurs relevant de la société civile dont il faut dire un mot sont les Églises. «L'Église, maîtresse au Rwanda, servante au Burundi»: ce titre d'un article de Jacques de Barrin paru dans *Le Monde* du 13-14 janvier 1985 résume bien les rapports entre l'État et l'Église catholique, certainement jusqu'à la fin des années 1980. Au Rwanda, les rapports étaient cordiaux jusqu'à ce qu'en 1990 l'Église se voit interpellée par la crise profonde qui s'ouvre alors. Pourtant, même face au double défi de la guerre et de la démocratisation, elle a du mal à prendre clairement position, hésitation qui reflète sans doute ses contradictions internes. Ce n'est en fin de compte qu'en décembre 1991 que l'Église s'engage dans le débat, suite à la publication d'un document

courageux par l'assemblée presbytérale du diocèse de Kabgayi [1] *. Le texte met en cause le système politique et l'Eglise, «inféodée outre mesure aux autorités politiques». C'est enfin le point de départ d'un débat où l'Eglise prendra ses distances vis-à-vis d'un pouvoir «dont (elle) est devenue un vrai appareil idéologique». Un mois plus tard, l'idée générale du document de Kabgayi est reprise dans une lettre pastorale des évêques, qui y incluent un plaidoyer prudent en faveur de l'organisation d'une conférence nationale. Par la suite, la Conférence épiscopale et le Conseil protestant vont tenter, sans beaucoup de succès, de réunir les partis afin de débloquer une situation politique qui empire considérablement au cours de l'année 1992. Cependant, même si les Eglises — et la puissante Eglise catholique en particulier — se sont quelque peu dégagées de l'Etat et que des prises de position ultérieures, notamment une fois de plus de la part de l'assemblée presbytérale de Kabgayi, vont confirmer ce désengagement, elles ne joueront pas le rôle qu'ont assumé les Eglises dans certains autres pays d'Afrique. Cette relative passivité est due au moins en partie au fait que les Eglises sont le miroir de la société : comme elle, elles sont divisées politiquement et ethniquement.

Au *Burundi*, les rapports entre l'Etat et les Eglises sont traditionnellement empreints de méfiance et émaillés de conflits. Dans les années 1980 encore, le régime Bagaza avait considérablement restreint l'action des Eglises. Ce n'est qu'après l'avènement du major Buyoya et l'indéniable libéralisation qui l'a suivi que les Eglises entament ouvertement une réflexion indépendante. La première expression de ce nouveau dynamisme est le texte publié en mai 1988 par le clergé du diocèse du Bururi, qui s'exprime de façon critique au sujet des persécutions dont les Hutu faisaient l'objet [2]. C'est la première fois que l'Eglise catholique sort de son mutisme habituel ; le fait que Mgr Bududira soit Tutsi et que son diocèse soit celui du siège du pouvoir ne font que souligner l'importance de la démarche. Par la suite, les Eglises vont se profiler davantage comme des centres de réflexion et d'action, évolution rendue d'autant plus possible que le régime Buyoya maintiendra et augmentera même les espaces de liberté ; en outre il associe désormais les Eglises à sa politique de renouveau, par exemple au sein de la Commission de l'unité nationale. Par la voie de prises de position, certains évêques — Mgr Bududira mais aussi, notamment,

* Les chiffres entre crochets [] renvoient aux notes et références p. 126.

deux Hutu, l'évêque catholique de Bujumbura, Mgr Ntamwana, et l'évêque méthodiste de Gitega, Mgr Ndoricimpa — prendront une part active dans la restructuration politique du pays.

Dès lors, parties de deux positions fort différentes («maîtresse» et «servante»), on constate une convergence de la position des Eglises au Rwanda et au Burundi. Cela est dû tant à l'Etat qu'aux Eglises : face, d'un côté, à un pouvoir de plus en plus discrédité (Rwanda) et, de l'autre, à un pouvoir devenu fréquentable (Burundi), les Eglises se repositionnent comme élément pertinent et relativement indépendant faisant partie de la société civile. Sans pour autant jouer un rôle central dans la restructuration politique, les Eglises sont devenues moins «maîtresse» ou «servante» mais des partenaires dans le processus de démocratisation, du respect des droits de l'homme et de réconciliation nationale.

Alors qu'on aurait pu espérer au début de la décennie que la restructuration du paysage politique se serait effectuée comme dans d'autres pays d'Afrique, on est confronté à la déstructuration suite aux très graves crises qui débutent en octobre 1993 au Burundi et en avril 1994 au Rwanda. Voyons comment ces divers acteurs se repositionnent dans le paysage politique très mouvant de ces dernières années.

3. Les acteurs dans un paysage politique mouvant

Le rôle joué par les *partis politiques* aura en définitive été bref. Au Rwanda, ils ont déployé une activité «normale» du milieu de 1991 à avril 1994, mais déjà, dès la seconde moitié de 1993, le jeu politique s'est faussé. Dans un premier temps, les partis d'opposition réunis dans un front commun (le «comité de concertation») revendiquent leur entrée au gouvernement, exigence qu'après des difficultés considérables ils parviennent à faire admettre. Le 16 avril 1992, un gouvernement de transition est formé sous la direction d'un premier ministre issu de l'opposition, Dismas Nsengiyaremye (MDR). En plus du poste de premier ministre, l'opposition obtient dix portefeuilles contre les neuf réservés à l'ancien parti unique. La cohabitation sera difficile et émaillée de conflits, notamment entre le Président de la République et le Premier Ministre.

Constatant les multiples blocages sur la voie de la démocratisation, les partis d'opposition développent une alliance «technique» ou «objective» avec le FPR. Et, de fait, les accords d'Arusha signés le 4 août 1993 entre le Gouvernement rwandais et le FPR contiennent des

concessions de la part de l'ancien pouvoir, dont l'opposition intérieure ne pouvait que rêver. Mais c'est également vers la même époque que le jeu politique se fausse : au lieu de se jouer à trois (MRND — opposition intérieure — FPR), il se joue progressivement à deux. En effet, les partis de l'opposition se scindent en deux ailes, l'une se rapprochant du MRND, l'autre du FPR. Tour à tour, le MDR, le PL, le PSD et le PDC vont faire l'expérience de scissions suivant cette ligne de partage, phénomène qui va complètement bipolariser la vie politique. Mis à part le MRND, fin 1993 - début 1994, les partis sont paralysés et ce sont des personnes plutôt que des organisations politiques qui tentent de se positionner en vue d'une mise en place des nouvelles institutions favorables à leurs intérêts. Les blocages qui résultent de cette confrontation entre deux blocs vont finalement aboutir à la catastrophe qui débute le 6 avril 1994.

Lorsque le FPR occupe le pays et installe un nouveau gouvernement le 19 juillet 1994, l'impression donnée est celle de la continuité dans l'esprit, si pas dans la lettre, des accords d'Arusha. Cependant, le FPR décrète une nouvelle période de transition qui doit durer cinq ans et suspend les activités des partis politiques, sans toutefois les interdire. Et, de fait, les partis ne fonctionnent plus : le bureau politique du MDR fera une tentative courageuse en publiant, le 6 novembre 1994, une «Position du parti MDR sur les grands problèmes actuels du Rwanda» qui est une critique du pouvoir en place ; par la suite, le parti, ou ce qui en reste, sera réduit au silence. De même, les autres partis ne déploient pas la moindre activité. Le FPR, quant à lui, n'est pas à proprement parler un parti politique. Il ne l'a jamais été, refusant d'ailleurs d'être considéré comme tel [3], et depuis son accession au pouvoir, il n'a pas déployé les activités habituellement associées à celles d'un parti politique. Autant dire que le Rwanda est aujourd'hui un Etat sans partis, où la prise de décision politique se fait dans un petit cercle très fermé au sein du FPR [4] et où le débat politique est inexistant.

Des mouvements politiques seront cependant créés au sein de la nouvelle diaspora. C'est ainsi que voient le jour : l'Union Démocratique Rwandaise (UDR), créée en novembre 1994 à Paris à l'initiative de l'ancien premier ministre Dismas Nsengiyaremye ; le Rassemblement pour la Démocratie et le Retour des Réfugiés (RDR), créé en avril 1995 à Mugunga (Nord-Kivu) et dont le président est l'ancien ministre François Nzabahimana ; Rwanda Pour Tous (RPT), créé en juin 1995 à Bruxelles, dont le président est l'ancien ministre James Gasana ; et

les Forces de Résistance pour la Démocratie (FRD), présentées en mars 1996 à Bruxelles par l'ancien premier ministre Faustin Twagiramungu et l'ancien ministre FPR Seth Sendashonga. Le discours politique de ces groupes est grosso modo similaire : ils ne sont «ni génocidaire ni FPR», condamnant la gestion dictatoriale et les crimes commis tant par l'ancien que par le nouveau régime. Une caractéristique importante distingue le RDR des autres organisations : jusqu'à leur démantèlement, le RDR était présent dans les camps de réfugiés où il semblait compter de nombreux adhérents, alors que les autres paraissent essentiellement regrouper des intellectuels plus éloignés du terrain. Mais le recrutement très large du RDR constitue également sa faiblesse potentielle : de composition assez hétérogène, l'organisation louvoie entre diverses tendances et son discours n'est pas toujours exempt d'ambiguïté. D'aucuns craignent même qu'à travers elle, certaines personnes responsables de crimes graves pourraient tenter leur retour sur la scène politique ; cette crainte a été renforcée par le fait que, jusqu'à leur arrestation à Yaoundé, quelques-unes d'entre elles se présentaient comme constituant la «section RDR du Cameroun». On ne saurait exclure la possibilité qu'à la suite du retour massif des réfugiés dans la seconde moitié de 1996, le RDR soit aujourd'hui présent à l'intérieur même du Rwanda, au nord et au nord-ouest en particulier.

A part ces mouvements d'opposition composés, par la force des choses, de Hutu, il existe également une opposition «tutsi». D'une part, on observe une tentative de retour sur la scène politique de l'ancien parti monarchiste UNAR qui, après s'être vu refuser l'agrément comme parti politique, prend ses distances par rapport au FPR. Dans un communiqué du 26 mai 1996 [5], le président de l'UNAR Claude Rukeba accuse le FPR d'avoir instauré un régime dictatorial et violent et de se rendre coupable de discrimination envers les Hutu et les rescapés du génocide. Le message termine «en demandant aux unis (membres de l'UNAR) de se désolidariser du FPR. Il est temps». D'autre part, dès la mi-1994, un autre mouvement publia quelques prises de position : le Rwanda National Liberation Movement (RNLM), présidé par un ancien réfugié rwandais en Uganda, John Karuranga, a son siège à Växjö en Suède. Le RNLM s'exprime de façon très critique envers le FPR, qu'il accuse d'avoir commis des atrocités et de n'être qu'une force d'occupation ougandaise déguisée.

Au *Burundi*, des partis d'opposition entament une existence officielle à partir du milieu de 1992. Tout comme au Rwanda, une vibrante activité politique met aux prises l'ancien parti unique et l'opposition,

qui exige d'être associée au processus de transition. Cependant, le président Buyoya refuse le partage du pouvoir jusqu'au moment des élections dont il fixe la tenue pour le mois de juin 1993. Dans la perspective de ces échéances, les partis d'opposition s'activent afin de se tailler une place dans le nouveau paysage politique. Le Frodebu, en particulier, réalise une percée considérable et rapide : dès l'automne 1992, les adhésions sont massives et le parti draine des foules impressionnantes vers ses meetings.

Le caractère dynamique et compétitif de la vie politique est bien illustré par les élections, qui se déroulent globalement d'une façon ordonnée et honnête. Aux élections présidentielles du 1^{er} juin 1993, le candidat de l'opposition, Melchior Ndadaye (Frodebu), obtient une large majorité de 64,75 % des voix contre les 32,39 % recueillis par le président Buyoya. Cette majorité s'amplifie encore lors des élections législatives : le Frodebu s'arroge 71,40 % des voix, alors que l'Uprona ne réalise qu'un score de 21,43 %.

Cependant, les partis politiques en tant qu'acteurs principaux vont s'effacer progressivement après le coup d'Etat du 21 octobre 1993, lorsque le sommet de l'Etat et du Frodebu sera décapité. Si, dans les premiers mois qui ont suivi ce drame, les partis politiques vont encore jouer un rôle en tant que tels, notamment dans le cadre des négociations de Kigobe-Kajaga-Novotel (négociations qui aboutissent finalement à la «Convention de gouvernement» du 10 septembre 1994), ils céderont progressivement la place à d'autres acteurs dont on parlera tout de suite. En partie à cause de l'insécurité grandissante, vers la fin de 1994 les partis politiques cessent de fonctionner de façon effective. S'il est vrai que les directions publient des prises de position, cela se fait en vase clos, de façon déconnectée par rapport à la base électorale. On verra que la pertinence politique des partis est devenue quasiment nulle.

L'importance des *mouvements armés* s'est accrue de façon inversement proportionnelle au déclin des partis politiques. Au *Rwanda*, on a assisté à un renversement des rôles : l'ancienne rébellion est au pouvoir et l'Armée Patriotique Rwandaise (APR, armée du FPR) est devenue l'«armée nationale»; l'ancienne armée gouvernementale (les FAR : Forces Armées Rwandaises), ainsi que les milices des partis politiques de la mouvance présidentielle, se trouvent à l'étranger, au Zaïre en particulier, où elles constituent une force potentielle d'invasion.

Le phénomène est devenu plus complexe au *Burundi*. On a vu que les FDD sont venues rejoindre des mouvements armés plus anciens (Palipehutu-FNL et Frolina). Ce nouveau venu est une force politico-

militaire redoutable. Politiquement, son importance réside dans le fait qu'il emporte probablement l'adhésion d'un grand nombre de militants du Frodebu, à tel point qu'on pourrait dire que le CNDD-FDD est aujourd'hui le véritable Frodebu. Il s'agit dès lors d'un mouvement politique qui possède également une capacité militaire. Le caractère politique s'observe dans ses nombreuses prises de position, dans la formulation d'un projet et peut-être surtout dans ses tentatives de mettre sur pied une administration parallèle à celle de l'Etat burundais et de consolider sa présence sur le terrain. Militairement, les FDD semblent de plus en plus efficaces dans leur lutte contre une armée, dépourvue — il faut le dire — d'une réelle expérience de combat contre un ennemi armé. Quant à eux, le Palipehutu-FNL et le Frolina sont restés des mouvements de guérilla, pratiquant le «hit-and-run» et apparemment disposant d'un projet politique moins élaboré. Cependant, pour de nombreux Hutu burundais, la différence entre ces diverses forces est probablement moins nette, et elles bénéficient sans doute toutes d'un préjugé favorable en tant qu'adversaires d'une armée perçue par eux comme une «machine à broyer des Hutu».

La *société civile*, quant à elle, s'est progressivement effritée sous le coup des deux phénomènes complémentaires que sont la militarisation et la polarisation ethnique. Dans le cas *rwandais*, elle s'est scindée physiquement comme l'a été la population, et ses élites en particulier. La plupart des cadres du monde associatif se trouvent à l'étranger, éparpillés dans un grand nombre de pays en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord. Cependant, une société civile demeure active en dehors du Rwanda, et cela de deux façons. D'un côté, une grande activité s'était rapidement développée dans les camps de réfugiés, au Zaïre en particulier. A part les organisations à vocation humanitaire, sanitaire et éducative, on observait la présence de «groupes de réflexion» de toutes sortes, par exemple «La Chandelle» à Goma ou «Ihuriro» à Bukavu. Ces nombreuses ONG étaient regroupées dans un collectif, avec des «pôles» à Goma et Bukavu. Ces activités ont évidemment pris fin suite à la combinaison de dispersion, élimination physique et rapatriement «volontaro-forcé» des réfugiés en novembre-décembre 1996. De l'autre, des cadres des associations existantes au Rwanda avant avril 1994 qui se sont exilés ailleurs, continuent de se rencontrer et de prendre position, mais — même s'ils ont parfois créé de nouvelles associations (p. ex. «Rwanda pour tous») — il s'agit d'actions relativement individuelles. A l'intérieur du pays, certaines anciennes associations ont repris leurs activités, tandis que de nombreuses autres

ont été nouvellement créées. Parmi les anciennes, le CCOAIB a été relancé, mais les activités de cette coupole et de ses associations-membres sont étroitement contrôlées. La plupart des associations nouvellement nées sont issues du génocide dont elles veulent combattre les séquelles : aide aux orphelins et veuves, par exemple, mais également besoin de mémoire et de réparation (p. ex. association IBUKA — souviens-toi). Quant aux organisations dans le domaine des droits de l'homme, elles ont été reconstituées, malgré le départ de nombreux de leurs cadres ; cependant, leur liberté d'action est des plus limitées et, à juger l'exemple d'un communiqué publié le 28 avril 1995 par le CLADHO au sujet des massacres commis par l'armée à Kibeho, elles ne veulent ou ne peuvent affirmer leur indépendance envers le pouvoir. On trouve toutefois des prises de position courageuses de la part de l'ARDHO et de l'ADL.

Globalement, on constate que la société civile est divisée comme l'est la société tout court ; cette division n'est pas que géographique (intérieur - extérieur), mais également ethnique ; ainsi les associations de l'intérieur sont devenues progressivement dominées par des Tutsi, alors que celles de l'extérieur le sont — on serait tenté de dire par la force des choses — par des Hutu. Ce même phénomène touche les Eglises, paralysées par leur division politique et ethnique ; même à l'intérieur du pays, les débats mettant aux prises, par exemple, l'ancien abbé Privat Rutazibwa (militant du FPR) et l'abbé André Sibomana (directeur du journal *Kinyamateka* et président de l'ADL, très critique envers le pouvoir en place) l'illustrent bien. Ce n'est pas un hasard si le premier est tutsi, alors que le second est hutu.

Un phénomène analogue est observé au *Burundi*, où il se produit en outre sur un fond de grande violence. D'une part, la purification ethnique dans les villes, à Bujumbura en particulier, a conduit à une tutsisation progressive de la société civile. Ainsi, alors que la Ligue des droits de l'homme Iteka (et non pas, on l'a vu, Sonera) avait par le passé adopté une attitude impartiale et indépendante, elle s'est de plus en plus rapprochée de l'opposition, aujourd'hui au pouvoir. Ce glissement a été illustré de façon particulièrement nette dans de récentes prises de position, notamment celles du 5 février 1996 (commentaires négatifs sur le premier rapport du rapporteur spécial de l'ONU) et du 29 avril 1996 (soutien à l'appel à la «défense civile» du premier ministre). Cette évolution a donné lieu à une réaction du «groupe Iteka de Belgique», qui réunit des membres réfugiés ou résidant en Belgique, dans une déclaration du 6 mai 1996 ; il y est dit notamment que «les

dirigeants actuels de la ligue Iteka de Bujumbura (...) sont les premiers à violer les principes du militant des droits de l'homme» et il est recommandé «de cesser d'appuyer les incitations extrémistes à des actions meurtrières». La plupart des autres associations ont vu leurs actions paralysées à cause de l'insécurité ou de la fuite ou du déplacement de leurs cadres. Les Eglises sont touchées de la même façon et elles ont été réduites au silence le plus complet. Après une brève période d'activités parfois intenses, la société civile burundaise a pratiquement disparu.

4. Perspectives

Signe de l'inquiétante évolution parcourue par le Rwanda et le Burundi, les principaux acteurs sont aujourd'hui militaires, et leur pertinence n'est pas près de diminuer. Au Rwanda, l'intérieur du pays est dominé par l'armée, le puissant Department of Military Intelligence (DMI), les *abakada* (cadres locaux du FPR) et, au centre, un petit cercle de dirigeants du FPR. A l'extérieur se trouvent les anciennes Forces Armées Rwandaises (FAR) et des miliciens, dont certains ont subi un entraînement paramilitaire. Même si les mouvements d'opposition extérieurs dont on a parlé continuent à faire entendre leurs voix avec plus ou moins de bonheur, ils n'excluent pas la possibilité que l'issue ultime du conflit soit militaire ou, du moins, que l'ouverture de négociations nécessite l'existence d'une menace militaire crédible. C'est ce que le RDR a compris dès sa naissance : par une déclaration en date du 4 avril 1995, les FAR apportent leur soutien au RDR créé la veille [6].

Au Burundi, le champ est également occupé par des acteurs armés : d'un côté, l'armée et les milices tutsi, de l'autre, les diverses guérillas. La pertinence réelle des partis politiques en tant que tels est réduite : le véritable Frodebu est le CNDD-FDD, alors que l'Uprona et d'autres partis de l'ancienne opposition se sont progressivement liés à des milices dont ils ont cautionné les activités (l'illustration la plus frappante en a été l'appel à l'«auto-défense civile» lancé par le premier ministre Nduwayo et relayé et renforcé dans une lettre envoyée le 20 avril 1996 par l'Uprona au Président de la République). Après le coup d'Etat du 25 juillet 1996, ce phénomène a été pour ainsi dire officialisé par l'incorporation dans l'armée des milices tutsi d'abord et d'élèves et étudiants ensuite.

Manifestement, la logique à l'œuvre dans les deux pays est celle de la confrontation militaire, qui devrait céder la place à celle du dialogue politique. Cependant, pour négocier il faut des interlocuteurs. A ce sujet, la chose paraît un peu moins difficile au Burundi qu'au Rwanda. En effet, dans ce premier pays, il n'y a pas encore de gagnant ni de perdant, ce qui pourrait inciter au compromis, et les acteurs sont visibles : partis politiques, armée, milices, mouvements de guérilla. Cependant, des exclusives sont formulées de part et d'autre, ce qui empêche l'ouverture d'un dialogue. En revanche, au Rwanda il y a un gagnant, le FPR. Celui-ci refuse tout dialogue, arguant que «tout a été négocié à Arusha», mais il sait également très bien qu'il serait perdant dans un processus politique compétitif. Par ailleurs, comment identifier l'interlocuteur valable ? Alors qu'on observe un «troisième discours», qui se démarque tant du FPR que de l'ancien régime, celui-ci est — on l'a vu — éparpillé sur plusieurs organisations et groupes. Un dialogue politique ne sera possible que si une plate-forme commune crédible se met en place. Enfin, tant au Burundi qu'au Rwanda, la communauté internationale devra inciter les divers acteurs à trouver le chemin vers la table de négociation. Toutefois, la prééminence d'acteurs armés, leur choix pour la confrontation violente et la déstabilisation de plus en plus prononcée de toute la région, n'incitent guère à l'optimisme. Dès lors, la perspective la plus réaliste est malheureusement celle de l'implosion de la région des Grands Lacs et la poursuite d'un drame humanitaire dont on mesure mal l'énormité.

NOTES ET REFERENCES

- [1] Diocèse de Kabgayi, *Convertissons-nous pour vivre ensemble dans la paix*, Gitarama, 1^{er} décembre 1991.
- [2] Clergé du diocèse du Bururi, *Vivre en frères dans le Burundi aujourd'hui et demain. Unité nationale*, 10 mai 1988.
- [3] Voir MISSE, F. 1995. Vers un nouveau Rwanda ? Entretiens avec Paul Kagame. — Luc Pire - Karthala, Bruxelles - Paris, p. 135.
- [4] *Le Monde* du 6 avril 1996 identifie trois cercles discrets ; seules deux personnes (le général Kagame et le colonel Karemera) feraient partie des trois.
- [5] *Itangazo. Umutwe w'Abashyirahamwe y'Urwanda*, 26 mai 1996, signé Claude Rukeba, président.
- [6] *Déclaration de soutien des forces Armées Rwandaises au Rassemblement pour la Démocratie et le Retour au Rwanda «R.D.R.»*, Mugunga, 4 avril 1995. Parmi les 14 signataires figurent le général-major A. Bizimungu et le général de brigade G. Kabiligi.

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 127-149 (1997)

Institutions et pouvoir au Rwanda et au Burundi

par

P. BOUVIER * & M. IVOR **

MOTS-CLES. — Etat ; Institution ; Pouvoir ; Légitimation ; Société civile ; Rapport de force ; Ethnie ; Génocide et crime contre l'humanité ; Violence.

RESUME. — La présente étude se donne pour objectif d'analyser les relations complexes qu'ont tissées le pouvoir et les institutions dans le Rwanda et le Burundi contemporains. L'analyse en termes de pouvoir élargit le domaine dans lequel l'étude de l'Etat et des institutions se cantonne habituellement en faisant intervenir les luttes factionnelles internes aux régimes établis, les engagements divers, les manœuvres d'acteurs intermédiaires de la société civile ou politique, les groupes sociaux subordonnés et les stratégies internationales. La relecture des trajets politiques et institutionnels sous cet angle a dès lors pour ambition de conférer un sens cohérent à la multiplicité et à la diversité des récents bouleversements qu'a connus la région : violences politiques, génocide et crimes contre l'humanité, nouvelles prises de pouvoir, exil et retour des réfugiés. Dans un second temps, cette étude vise à rendre compte du délabrement du paysage institutionnel résultant du désinvestissement fonctionnel imposé par les tenants du pouvoir. Elle examine ensuite les modes nouveaux d'organisation de la société civile, consécutifs d'un tel retrait.

SAMENVATTING. — *Instellingen en macht in Rwanda en Burundi.* — Deze studie heeft tot doel de ingewikkelde relaties tussen de macht en de instellingen in het hedendaagse Rwanda en Burundi te analyseren. De analyse in termen van macht geeft een breder overzicht dan het gebied waartoe de studie van de Staat en de instellingen zich gewoonlijk beperkt omdat ze rekening houdt met de factiestrijd binnen de gevestigde regimes, de verschillende engagementen, de manoeuvres van tussenactoren uit de burgerlijke en politieke samenleving,

* Membre titulaire honoraire de l'Académie ; Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Faculté des Sciences politiques, sociales et économiques.

** Centre facultaire de recherches internationales, Université Libre de Bruxelles.

de ondergeschikte sociale groepen en de internationale strategieën. De herdenking van de politieke en institutionele trajecten vanuit dit standpunt streeft dus naar het geven van een coherente betekenis aan de veelzijdigheid en de verscheidenheid van de recente ingrijpende veranderingen in deze streek : politiek geweld, volkerenmoorden, misdaden tegen de mensheid, nieuwe machtsovernamen, ballingschap en terugkeer van de vluchtelingen. Deze studie beoogt ook een overzicht te geven van het verval van het institutionele landschap ten gevolge van de functionele desinvestering opgelegd door de machthebbers. Ze onderzoekt eveneens de nieuwe organisatievormen van de burgerlijke maatschappij als gevolg van dit verval.

Le pouvoir pour fondement

L'étude des phénomènes politiques africains ne pouvait manquer d'être altérée, voire ébranlée, par les mutations qui se sont produites dès la fin des années quatre-vingts dans les Etats du sub-continent. Tant la profusion des acteurs que celle de leurs discours, de leurs stratégies ou encore de leurs inconséquences n'a épargné aucune des innombrables lectures des trajectoires politiques qui ont marqué l'itinéraire africaniste de ces dernières années.

En premier lieu, les observateurs qui axaient leurs approches sur des bases constitutionnelles ou qui se bornaient à un examen de la structure formelle de l'appareil d'Etat, déjà insuffisantes précédemment, se sont trouvés confrontés à des faits nouveaux qui ont eu tôt fait de rendre caduques les assises de leurs schémas d'analyse. Ainsi, ceux qui irritaient Jean-François BAYART pour s'être fait les adeptes d'une science politique africaniste «[...] imprégnée des préjugés de la tradition constitutionnaliste [...]» et se faisant «[...] des institutions une conception éthérée, au mépris des évidences [...]» [1]*, mais aussi, plus généralement, ceux qui se sont cantonnés à l'observation de présumés invariants, tels le degré d'autorité du gouvernement [2], la modernisation de la «cité» comme fin en soi [3] ou la culture politique [4], se sont trouvés pris au piège du caractère monolithique et réducteur de leurs analyses. Dès lors que l'Etat dual, où règne le dédoublement de l'exercice du pouvoir entre une devanture formelle qui n'est qu'un artifice et une réalité informelle qui se joue dans la pénombre des coulisses, eut cédé la place

* Les chiffres entre crochets [] renvoient aux notes et références pp. 145-149: Nous traduisons en français les citations anglaises lorsqu'elles apparaissent dans le texte, mais les laissons en anglais dans les notes.

à un paysage politique aux variables multiples, donnant l'impression d'une différenciation et d'un changement permanent, les faiblesses de ces modes d'approche allaient devenir patentes. Il était, en effet, forcé de voir les adeptes de ces mouvances intellectuelles s'enliser dans des schémas d'explication confus et incohérents.

De fait, les acteurs nouveaux qui se manifestent sur la scène politique, les vieux routiers qui changent de discours, les partis politiques qui se créent, les organisations de défense des droits de l'homme qui font campagne, les organes de la société civile qui s'expriment, les mouvements d'opposition radicale qui mènent l'assaut contre l'autorité en place, ... tous ces facteurs ont bien souvent relégué les invariants d'antan au rang d'épiphénomènes d'un développement politique plus large, plus dense et prenant ses racines ailleurs. Désormais, le discours s'éparpille, les registres se multiplient, les itinéraires se bousculent, les langages empruntent à des symboliques variées de telle sorte que le champ même de l'investigation se découple.

Mais, ceux qui, à l'opposé de ces visions fixistes et figées, avaient très tôt douté de la pertinence du recours à l'invariant pour leur préférer l'indéniable diversité événementielle des développements politiques africains [5], ont couru le risque de voir leurs analyses se perdre dans les dédales d'une connaissance relative et fragmentée. A vouloir aborder le politique par le bas comme le suggère Jean-Francois Bayart, ils risquaient de s'égarer dans la prolifération factuelle et d'oblitérer ainsi les lignes de force essentielles de l'évaluation. Achille MBEMBE n'a pas manqué à ce sujet de s'élever contre une certaine vision pathologique de l'Afrique, souvent issue d'une telle démarche : «Distance doit également être prise, souligne-t-il, par rapport à une série de clichés et de fantasmes qui n'imaginent le politique en Afrique que comme pathologie. Les coups d'Etat, les guerres internes appuyées ou non par l'étranger, les affrontements sanglants entre ethnies sont interprétés comme typiques de cours politiques erratiques qui s'enracineraient, sinon dans une sorte de psychiatrie sociale, du moins dans de prétendues cultures ancestrales rebelles à la 'modernité', aux idées de liberté individuelle et de pluralisme politique» [6].

Lorsqu'il prit le parti de renouer avec une analyse du pouvoir, Michel FOUCAULT avait précisément en point de mire les dangers que présentait une telle alternative [7]. Sa perception du politique devait permettre d'élargir le domaine dans lequel le développement de l'Etat et des institutions se cantonne habituellement, et par là fournir l'occasion de surmonter les difficultés d'ordre méthodologique. Désormais, la mul-

tiplication des acteurs, stratégies, discours, ... pouvait être dépassée et l'observation se focaliser sur les relations de force qui sous-tendent ces stratégies et discours eux-mêmes. Ceci toutefois à la condition d'entendre le concept de pouvoir dans un sens qui ne préjuge en rien de ses limites : «Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation, le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme, les renforce, les inverse ; les appuis que ces rapports de force trouvent les uns dans les autres, de manière à former chaîne ou système, ou, au contraire, les décalages, les contradictions qui les isolent les uns des autres ; les stratégies enfin dans lesquelles ils prennent effet, et dont le dessein général ou la cristallisation institutionnelle prennent corps dans les appareils étatiques, dans la formulation de la loi, dans les hégémonies sociales» [8].

Selon ce mode de conceptualisation du pouvoir, les institutions, les tactiques, les jugements d'intérêt multiples, ... propagés par les acteurs anciens et nouveaux, sont à prendre en compte comme des épiphénomènes qui semblent devoir céder la place à une autre appréhension du Rwanda et du Burundi contemporains. Sous cet angle, la relecture des trajectoires politiques et institutionnelles qui fait l'objet de cette communication ambitionne de conférer un sens cohérent à la multiplicité et à la diversité des récents bouleversements qu'a connus la région (violence politique, génocide et crimes contre l'humanité, changement d'élites politiques) (première partie), de discerner ensuite les modulations des rapports de force qui sous-tendent de tels bouleversements (deuxième partie), enfin de rendre compte du délabrement du paysage institutionnel imposé par le désinvestissement fonctionnel du pouvoir (troisième partie).

Les manifestations stratégiques du pouvoir

A juste titre, Michel FOUCAULT prévient que la mise en évidence du sens d'un développement historique ne peut passer que par la déconstruction des stratégies et discours de pouvoir dans lesquels les rapports de force multiples tissés par les acteurs politiques prennent effet. En d'autres termes, émettre l'hypothèse que les événements majeurs de l'itinéraire politique du Rwanda et du Burundi contemporains s'expliquent moins par quelque changement de nature institutionnelle que par la mouvance du pouvoir impose en premier de

mettre au jour les stratégies déployées par celui-ci. Car il s'avère en effet que les indépendances respectives du Rwanda et du Burundi ont signifié la fin d'une certaine capacité de gouvernance, qui maintenait le dire et le faire, pour reprendre une expression de J. L. AUSTIN, dans les limites d'une étroite coexistence [9]. Cette rupture, qui allait marquer la naissance d'un espace informel, moteur réel de l'itinéraire du politique au Rwanda et au Burundi, allait en effet anéantir le caractère *affiché* des enjeux des élites locales, telle la définition du contenu des concepts d'ethnie, de droit coutumier, de tradition, proposés par les autorités coloniales [10], pour ne laisser place qu'à des instruments stratégiques servant la *dissimulation* des enjeux véritables des élites au pouvoir : la garantie de leur maintien en place, la dissimulation des luttes de factions, ... Comme le note Leroy VAIL, l'ethnicité passe, après les indépendances, d'un niveau explicite à un niveau implicite. De ce point de vue, l'ethnicité tend désormais «[...] à être considérée comme instrumentale, c'est-à-dire [...] comme étant une manière de *déguiser* l'approfondissement de divisions au sein de groupes ethniques, de telle sorte que soit assurée la promotion d'intérêts plus limités, par le biais de *démagogies* ou de *mystifications*. L'ethnicité, par conséquent, une fois adoptée par les populations, s'avère être l'ultime incarnation de la fausse conscience» [11].

S'agissant du Rwanda, il est manifeste qu'un élément essentiel de la stratégie de pouvoir qui y a prédominé depuis la révolution de 1959 a consisté en un abus fallacieux du spectre des communautés de réfugiés exilés, afin que celles-ci puissent servir d'instrument de dissimulation du mouvement d'accaparement du pouvoir par les familles politiques qui s'y sont succédé. Dans une étude récente, Jean-Claude WILLAME a bien insisté sur cet aspect obscur et souvent négligé de l'itinéraire politique rwandais. Il suffisait que la menace de l'envahisseur soit brandie pour assurer que les procédés retenus par le pouvoir, dans l'espoir de baliser la scène politique à son profit, demeurent insoupçonnés. L'invasion du Bugesera de décembre 1963, outre qu'elle a suscité le déclenchement des premières répressions anti-tutsi, illustrerait ainsi de façon exemplaire «l'inexistence de toute forme organisationnelle dans le chef des *Inyenzi* dont les leaders auraient perpétré 'un vaste complot', l'attaque devant être menée simultanément à partir de la Tanzanie, du Kivu, de l'Uganda et du Burundi. La thèse d'un complot, d'un 'plan concerté' de grande envergure avancée par les autorités rwandaises et relayée immédiatement par la presse catholique belge ne résiste guère à la réalité des faits» [12].

Les motifs du recours à une telle tactique ne sont guère difficiles à cerner. Pour la période qui entoure l'année 1963, le grossissement systématique de la menace des réfugiés sert manifestement ceux qui désirent masquer le règlement de plusieurs conflits latents au sein de factions rivales. Le sentiment de Luc DE HEUSCH traduit bien ce phénomène : «La détérioration du climat politique était devenue extrêmement critique au cours du mois d'octobre 1963, alors que je me trouvais au Rwanda [...] l'action décisive contre l'opposition, qui se compose dans l'ensemble de Tutsi, est entamée discrètement dès le 20 octobre, soit un mois avant toute invasion terroriste nouvelle, dans la seule commune du Rwanda (Nyabisindu) où l'UNAR avait remporté une victoire électorale au cours des élections communales d'août 1963. Déjà de hauts dignitaires du parti gouvernemental Parmehutu avaient été limogés au cours du Congrès de Gitarama pour n'avoir pas réussi à contrecarrer ce modeste succès [...]. Un calcul politique se profile derrière (le) génocide» [13].

Pour servir des ambitions similaires, ce mécanisme de double jeu se renforce encore en 1973. Confronté à une diversification et à une complexification des strates de l'élite politique, le pouvoir brandit une nouvelle fois le spectre du complot fomenté par les réfugiés. Les contestations qui semblent surgir au-devant de la scène politique inquiètent en effet un régime qui n'envisage pas de redistribuer les avantages matériels procurés par la détention des leviers de commande du pouvoir : «Cette élite politico-administrative rwandaise, qui reste au fond immergée dans un monde paysan [...] va ainsi se déchirer plus âprement que le 'gâteau' national est petit. A mesure qu'approche l'échéance des élections présidentielles de 1973, les aigreur vont opposer les 'gens du Nord' 'aux gens du Centre et du Sud'. Les premiers, surtout présents dans l'armée, ont le sentiment d'être minorisés au profit d'une mince élite qui est, dit-on, entièrement dominée par des originaires de la préfecture de Gitarama, c'est-à-dire de la région du président. [...] Voulant couper court au régionalisme, à l'«embourgeoisement» et à la perte des valeurs morales qu'il condamne dans ses discours, a-t-il voulu opérer un *come back* en entreprenant une purification, un ressourcement de la révolution hutu par la réutilisation du Tutsi comme bouc émissaire ?» [14].

Finalement, à partir d'octobre 1990, l'offensive militaire des réfugiés en territoire rwandais va servir d'ultime opportunité au centre du pouvoir pour justifier le développement d'un Etat totalitaire et créer les conditions d'une paranoïa généralisée, à l'affût de tout germe de

déviance : «[...] l'attaque a constitué un atout objectif pour le président Habyarimana [...] en perte de vitesse depuis un certain temps et sujet à des critiques formulées de plus en plus ouvertement» [15]. Le régime en place va en effet trouver dans la guerre d'octobre 1990 le prétexte qui lui permettra de masquer ses intentions réelles de ralentir, puis de mettre un terme à la modernisation du système politique, réduisant ainsi nettement la sincérité et la portée des négociations en cours. Des deux voies de remise en cause du pouvoir en place : celle de l'agression extérieure et celle du changement politique intérieur, c'est en fait la seconde qui restera prédominante tout au long de la première phase du processus de changement politique. Et ceci en dépit du mode d'utilisation habile des médias par le FPR [16], telle que nombre de commentateurs réduiront ce tronçon de l'itinéraire politique du Rwanda aux luttes opposant le FPR et le gouvernement Habyarimana, jouant ainsi, de façon paradoxale, le jeu de ce dernier. En somme, le FPR va progressivement devenir le régulateur d'une dynamique politique intérieure, sur laquelle il n'aura guère de prise, mais qu'il contribuera à occulter envers l'opinion tant interne qu'externe.

Comme auparavant, la nature même du dilemme de politique intérieure demeure celle de la diversification des intérêts des élites politiques, bien qu'en l'occurrence dans le contexte nouveau des revendications à la démocratie. La double tactique utilisée par le pouvoir va donc à nouveau consister à cacher la prolifération des arrestations d'opposants sous prétexte de collaborations diverses avec le FPR, ainsi qu'à masquer la multiplication des massacres téléguidés. Les victimes seront celles qui n'auront pas hésité à se manifester contre le régime en place, celles qui défendront envers et contre tous les acquis des accords de paix d'Arusha, celles qui au sein de la société civile se seront consacrées à la promotion et au respect des droits de l'homme. Pour reprendre la conclusion de Jean-Claude WILLAME : «Les violences doivent d'abord être placées dans un contexte de déstabilisation et de tensions politiques internes. [...] Pour faire front à cette déstabilisation potentielle et rencontrer ces défis, la fixation autour d'une invasion par un 'ennemi' extérieur va à nouveau servir de prétexte pour une *Akazu* sur la touche à retarder les échéances» [17].

Le génocide et les crimes contre l'humanité de 1994 apparaissent donc sous une lumière crue, comme le prolongement d'une stratégie perverse qui s'emballe, part à la dérive et se nourrit bientôt de sa propre exaltation paroxystique. Elle cadre en effet avec la logique déployée par le pouvoir depuis l'aube de la transition, c'est-à-dire que la remise

en cause de son assise puisse être contournée : «L'élimination de l'opposition qui débute ainsi à une échelle inouïe avait déjà été mise à l'essai depuis début 1992 à une échelle plus réduite à l'occasion des massacres 'téléguidés' [...] : les événements du Bugesera, de Kibuye, de Gisenyi et ailleurs, les attentats jamais élucidés, les actions d'«escadrons de la mort» dénoncés depuis le milieu de 1992, tout cela a constitué une tentative de la part des 'durs' du régime Habyarimana de saboter tant le processus de démocratisation que la mise en œuvre des accords d'Arusha» [18].

Sans doute le Burundi a-t-il fait un choix inverse, bien qu'à maints égards il ait abouti à des conséquences similaires. Dans ce contexte particulier, il était impossible de brandir la menace quasi existentielle d'une minorité, dans le but inavoué de se débarrasser des contraintes liées à l'ouverture, c'est-à-dire à la diversification des élites politiques et de leurs assises. La menace politique constituée par la majorité de la population exclue du pouvoir revêt de telles dimensions que chacun en perçoit l'imminence et que l'enjeu politique est d'emblée clair. Par conséquent, ceci amènera le pouvoir à instiguer un mécanisme de verrouillage inverse : au lieu de soutenir et véhiculer des discours invitant à la haine raciale, les régimes successifs se donneront pour finalité affichée de la conjurer et s'inscriront, dès lors, en faux contre tout recours à de quelconques variables ethnico-politiques, masquant une fois encore une démarche visant à s'appropriier exclusivement les leviers de commande du pouvoir. René LEMARCHAND a fort bien identifié cet usage stratégique de la lutte contre les tentations divisionnistes : «[...] toute tentative de questionner la légitimité de l'Uprona comme incarnation de l'unité et du nationalisme ne peut que mener à un désastre» [19]. Destiné à maintenir une cohésion sociale supposée séculaire, le principe d'Unité nationale hantera les discours des républiques successives, dissimulant la domination effective de la minorité qu'elles représentent. Pour exemple, afin de ne pas avoir à répondre de sa discrimination dans le recrutement des cadres du parti et des fonctionnaires, la Seconde République bannira toutes les références aux identités ethniques «[...] avec cette disposition supplémentaire que toute référence publique ou privée [au concept d'ethnie] pourrait justifier des poursuites pour incitation à la 'haine raciale'» [20].

Certes, après 1987, à la différence du président Habyarimana pour qui il s'agit de freiner le processus de réforme par crainte de perdre le pouvoir, pour le président Buyoya, il s'agit de se l'imposer pour être en mesure, ensuite, de retirer les dividendes de cette ouverture

démocratique. En menant son gouvernement dans les voies d'une transition démocratique qu'il voulait exemplaire malgré les résistances, n'avait-il pas fait plus pour le Burundi que l'ensemble de ses prédécesseurs ? [21]. Les prévisions d'un grand nombre de commentateurs n'allaient-elles pas conforter ce sentiment : «Se rendant insuffisamment compte des profondes aspirations au changement et du poids de la variable ethnique, tant la plupart des missions diplomatiques à Bujumbura que la presse internationale prévoient une victoire confortable du président Buyoya. N'a-t-il pas été l'architecte des processus de réconciliation et de démocratisation ?» [22].

Toutefois, tout au long de la transition au Burundi, cette volonté politique n'allait pas annihiler le recours au principe d'Unité nationale. Lors des événements de Ntega et Marangera en 1988, le président Buyoya n'hésite pas, par exemple, à éluder une question qui lui est posée par un journaliste à propos du nombre respectif de victimes hutu et tutsi occasionné par les violences en répondant de façon laconique : «Nous sommes tous des Barundi» [23]. Plus tard, tandis que la création d'une «Commission nationale chargée d'étudier la question de l'Unité nationale», par décret du 4 octobre 1988, laissait entrevoir la reconnaissance des discriminations engendrées par le pouvoir, le Rapport de la Commission nationale qui lui fait suite décevra tous les enthousiasmes. Le Projet de Charte de l'unité nationale d'avril 1990 est à cet égard exemplaire : s'attribuant un statut supraconstitutionnel, il verrouillera plus que jamais ce mécanisme de protection contre l'éventualité d'un développement significatif d'une opposition majoritaire. De même, la nouvelle Constitution approuvée par voie référendaire le 9 mars 1992 réaffirme à douze reprises l'objectif inamendable de l'Unité nationale : partis politiques, gouvernement, candidats aux élections législatives, membres du Conseil de l'Unité nationale, sont autant d'éléments du pouvoir où devront désormais être respectées «les diverses composantes de la nation burundaise» [24].

Immanquablement, le principe d'étranglement systématique de l'opposition n'allait pas rester lettre morte. Dès le dépôt de la demande d'agrément du Frodebu, le ministre de l'Intérieur émet des réserves au nom du principe d'Unité nationale. Par la suite, comme le note Filip REYNTJENS, «lorsque le pouvoir se rend compte de l'ampleur du phénomène, il entame une campagne de 'diabolisation' du Frodebu de façon assez paradoxale, parce que contraire à tous les credo de l'UPRONA, cette campagne provoque une ethnisation de la vie politique, si elle ne la visait pas» [25]. Dans le chef de ses représentants,

le Frodebu sera en effet continuellement dépeint sous les traits d'un parti cherchant à instaurer une partition ethnique, alors qu'une démocratie saine devrait être le fruit d'une distanciation envers l'idée d'une majorité politique à base ethnique.

Après les élections présidentielles et législatives de l'année 1993, le principe de l'Unité nationale ira même jusqu'à devenir la seule plateforme de contestation du scrutin. Dès le mois de juin, ce sont les protégés de l'ancien régime, étudiants ou fonctionnaires, qui descendent dans les rues pour scander que les élections n'ont guère été plus qu'un «recensement ethnique du Burundi» [26]. Un mois plus tard à peine, ces revendications allaient trouver un écho dans un discours retentissant du président de l'UPRONA, qui devait donner le ton des luttes à venir. Une démarche politique qui avait pris le temps de séduire plus d'un commentateur [27] allait en somme se révéler n'avoir été qu'une simple manipulation stratégique du pouvoir.

Reterritorialisation et déterritorialisation du pouvoir [28]

Situer la variable ethnique dans les limites de stratégies et de manipulations implique donc de lui ôter la position qu'elle occupe habituellement dans les analyses africanistes, pour lui substituer la primauté des intérêts des autorités en place. Cependant, une telle lecture pourrait laisser sous-entendre que les intérêts des dignitaires du pouvoir sont globalement homogènes, qu'ils sont constants, et qu'ils sont défendus par des groupes permanents.

Dans son analyse de la dynamique des partis uniques, Samuel HUNTINGTON avançait au contraire l'hypothèse selon laquelle le pouvoir se reterritorialise toujours ailleurs qu'en des institutions repérables, porteuses de codes et de lois, de prévisibilité et de stabilité, c'est-à-dire en des liens personnels ou familiaux, sans cesse fluctuants : «Dès lors que le leader et le parti ont assuré leur pouvoir, leurs intérêts commencent toutefois à diverger. Le leader souhaite maximiser son propre pouvoir, ce qui signifie qu'il doit éviter de devenir prisonnier de toute institution ou groupe particulier. A l'inverse d'un président ou d'un premier ministre dans un système constitutionnel, son autorité ne se fonde pas sur des bases institutionnelles» [29]. En d'autres termes, au-delà des manifestations stratégiques du pouvoir, c'est la nature profondément fluctuante de celui-ci qu'il convient d'examiner.

Nous avons vu déjà comment, au Rwanda, les événements du Bugesera se développèrent sur fond de règlements politiques intérieurs

au Parmehutu, illustrés par le limogeage de quelques hauts dignitaires lors du Congrès de Gitarama ; comment ensuite, en 1973, les événements allèrent de pair avec l'émergence dans les coulisses du pouvoir d'un clivage à caractère régionaliste, menaçant les assises présidentielles. En réalité, cette dynamique du pouvoir continuera à prédominer tout au long de la période des négociations politiques qui ont fait suite à l'attaque militaire du mois d'octobre 1990, les intérêts des élites allant manifestement dans le sens d'une différenciation rapide, menant à plusieurs reterritorialisations de pouvoir successives, dont il se peut fort bien que l'attentat contre l'avion présidentiel ait été l'étape ultime.

En effet, tant le MRND, la CDR que l'Akazu connaîtront des dissensions internes qui seront le ferment de tous les dérapages. A la surprise de tous, le MRND entrera en campagne en s'en prenant à son président, Juvénal Habyarimana, qui est prié par les radicaux du comité central d'abandonner la présidence de son parti. La CDR tentera ensuite de s'attaquer à son mandat de président de la République «[...] pour avoir approuvé les accords d'Arusha» [30]. Enfin, les intérêts radicaux de l'Akazu, principalement au sein de la belle-famille du président, ne pouvaient qu'ajouter à la confusion, ladite famille assurant «les conditions de la reproduction politique et financière» [31] d'un groupe dont les pratiques maffieuses étaient largement connues.

Après l'installation d'un nouveau gouvernement au Rwanda, en juillet 1994, ces mécanismes de rétrécissement du pouvoir, sur des groupes d'intérêt à chaque fois plus exigus, n'épargneront pas le FPR non plus. L'hétérogénéité de ce parti s'est en effet accentuée dès que sa victoire fut acquise. L'objectif commun, à savoir la conquête du pouvoir et l'éviction des anciens détenteurs de l'autorité ayant été atteint, les contradictions au sein de l'organisation ont très rapidement refait surface. Nombre de commentateurs ont, par exemple, noté au cours du premier semestre de l'année 1995 une augmentation du poids de l'aile burundaise [32] dans les instances gouvernementales, et il ne fallut pas moins qu'une grande habileté politique de la part de l'aile modérée du FPR pour contrarier une telle perspective. Le remaniement ministériel du mois d'août 1995 et le départ de Jacques Bihozagara pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports, moins important dans le paysage politique rwandais que le Ministère de la Réhabilitation et de l'Intégration Sociale qu'il occupait jusqu'alors, révéleront bien l'existence d'un conflit latent.

Il apparaît donc que le Rwanda contemporain ne s'écarte pas de certaines des tendances qui ont caractérisé les régimes antérieurs. S'il

reporte les élections à une date non précisée, s'il suspend les activités des partis politiques, s'il centralise le pouvoir dans le chef de la présidence et surtout de la vice-présidence, s'il refuse d'envisager un partage du pouvoir avec toute organisation politique représentant les réfugiés, ce n'est pas en raison d'intérêts stables et immuables. Les intérêts du FPR laissent plutôt présager d'autres mouvements de reterritorialisation du pouvoir, qui auront à n'en pas douter des conséquences certaines sur la stabilité politique du pays.

Dans une étude qu'il a consacrée au pouvoir et à l'intégration politique du Burundi, Dominique DARBON note un phénomène identique : «Un des faits marquants de la politique burundaise depuis la décolonisation est la réduction toujours plus poussée du groupe au pouvoir et des scissions répétées. Ces mouvements qui réduisent la base du pouvoir peuvent se justifier par le caractère très réduit des ressources dont dispose l'Etat, et que chacun tente de s'approprier en totalité» [33].

La reterritorialisation du pouvoir a en effet été caractéristique du Burundi depuis l'indépendance. Ainsi, les violences de 1972 ont fait apparaître au grand jour que les élites politiques de la Première République n'avaient pas toute l'uniformité qui leur était habituellement reconnue. Une lutte au sein du pouvoir s'était manifestement développée dès la mort de Rwagasore, suivant deux clivages significatifs : le premier reflétant une différence socioculturelle séculaire entre Hima et Banyaruguru, l'autre reflétant un axe régional d'appartenance, la province Muramvya au centre-nord servant d'assise aux opposants du président Micombero, celle du Bururi au sud servant d'assise à ses défenseurs et aux militaires. René LEMARCHAND n'a pas manqué de souligner à cet égard que c'est à ces luttes de factions qu'ont été dues la chute de la Première République en 1976 et celle de la Seconde en 1987 : «Tout comme des luttes factionnelles au sein de l'armée avaient précipité la chute de la Première République, ce sont des conflits factionnels qui détruisent la Seconde. [...] D'après des interviews avec des Burundi bien informés, il apparaît que la décision de Bagaza, en 1986, de forcer certaines catégories d'officiers à la retraite anticipée, du fait des exigences de l'austérité économique, a été un facteur décisif qui a finalement amené la Seconde République à son terme» [34].

Cependant, après le scrutin de 1993, une porte allait s'ouvrir sur un phénomène inverse, qu'il conviendrait d'appeler une déterritorialisation systématique du pouvoir. Les blocages au changement seront désormais le fait de divers acteurs, milices, armées, factions rivales

opposées, qui refusent ou entravent la consolidation des nouvelles institutions. L'assassinat du président Ndadaye, en octobre 1993, s'avère ainsi être le fait d'éléments d'une armée qui échappe totalement au contrôle des institutions démocratiques du Burundi. La façon dont le coup d'Etat avorte, ainsi que l'impossibilité d'imputer clairement des responsabilités à des officiers de haut rang, donnent une indication précise des réticences de l'armée envers la nouvelle République [35]. De même, des regroupements tels le PARENA de l'ancien président Jean-Baptiste Bagaza, la SOJEDEM, les «sans échec», le CNDD et le FDD de Léonard Nyangoma, consacreront toutes leurs énergies à la déstabilisation des institutions issues de l'accord portant Convention de Gouvernement, alimentant à chaque fois un peu plus la spirale des conflits et de la violence.

Le coup d'Etat militaire mené par le ministre de la Défense, le colonel Firmin Sinzoyiheba, qui se conclut par le retour inopiné du major Pierre Buyoya, n'aura donc pas de difficultés à trouver un justificatif dans cette fragmentation des centres de pouvoir. Ainsi, le communiqué officiel motivera le coup d'Etat par la «démission de fait» du Président de la République, retranché à l'ambassade des Etats-Unis. Les violences du mois de juillet avaient en effet confirmé que le pouvoir n'était plus dans les mains des institutions centrales de l'Etat, le Premier Ministre lui-même ayant décidé de quitter le gouvernement, invitant les Burundais, après le massacre de 341 Tutsi dans un camp de déplacés de Bugendana, à destituer le pouvoir en place et à s'organiser en milice «pour combattre l'ennemi». La déterritorialisation du pouvoir, en dehors de toute institution démocratique, a donc clairement servi de terreau à ce réinvestissement militaire du pouvoir.

Le désinvestissement du socle institutionnel

Les deux points précédents ont permis de conclure à l'existence de stratégies et de manipulations diverses, soit sous la forme de prétexte : la menace que font peser les communautés de réfugiés sur le Rwanda ; soit sous la forme de recommandations d'éthique politique : l'Unité nationale au Burundi. Les enjeux en revanche étaient bien délimités. Au Rwanda, il s'agit des luttes factionnelles parmi les élites, des reterritorialisations permanentes du pouvoir signant chaque victoire d'une faction sur une autre, de la volonté des tenants du pouvoir de s'y maintenir envers et contre tous. Au Burundi, il s'agit des mêmes luttes factionnelles parmi les élites dirigeantes, de la volonté de

dissimuler la domination effective d'une minorité sur une majorité, des réticences face à la poussée démocratique.

Sur fond de ces observations, il n'est pas exagéré de soutenir que les rapports qui s'instaurent entre pouvoir et institutions obéissent à la séquence suivante : dans un premier temps, investissement des institutions par le pouvoir, accaparant à son profit exclusif les leviers de commande ; dans un deuxième temps, reterritorialisation du pouvoir sur des sous-groupes plus exigus, rétrécissant ainsi son assise ; enfin, en conséquence, atrophie progressive de la structure institutionnelle, jusqu'à ce que celle-ci ne soit plus qu'une façade désinvestie de toute efficacité fonctionnelle. En d'autres termes, dans le contexte des stratégies précitées ainsi que des mouvements de reterritorialisation et déterritorialisation auxquels les centres de pouvoir se trouvent confrontés, la capacité d'action et le champ de manœuvre du dispositif institutionnel s'érodent telle une peau de chagrin. Comme le note René LEMARCHAND : «L'ingénierie constitutionnelle est d'un maigre secours lorsque les relations de pouvoir entre groupes sont structurées d'une manière tellement rigide qu'elles peuvent constituer une menace de domination permanente d'un groupe sur l'autre, ou d'anéantissement de l'un par l'autre» [36].

La seule lecture comparée de l'accord d'Arusha au Rwanda et de l'accord portant Convention de Gouvernement au Burundi, ainsi que des conséquences auxquelles ces deux textes ont abouti, confirme un tel verdict. Ainsi, au Rwanda se construit progressivement une façade institutionnelle bien charpentée. Suite aux offensives du FPR en territoire rwandais à partir d'octobre 1990 et face à un environnement international de plus en plus insistant en matière de démocratisation, le gouvernement paraît agir comme s'il entendait s'ouvrir avec tolérance à un nouveau mode d'exercice de l'autorité. Entre le 29 mars 1991 et le 4 août 1993 seront ainsi négociés non moins de huit accords ou protocoles d'accords, devant mettre en œuvre une mécanique institutionnelle des plus élaborées. La distribution des rôles, l'agencement des organes de l'appareil d'Etat y sont organisés et agencés avec précision : les prérogatives du Président et Chef de l'Etat, la répartition des portefeuilles entre les diverses formations politiques, les prérogatives du gouvernement, les fonctions du premier ministre et du vice-premier ministre, le mode de décision du conseil des ministres, les grandes lignes du programme du gouvernement de transition à base élargie, la composition du pouvoir législatif, les relations entre l'Assemblée Nationale de Transition et le gouvernement de transition à base élargie,

les attributions, structure et composition de la Cour Suprême et du Conseil Supérieur de la Magistrature, les Commissions spécialisées à base élargie, la fusion des forces armées des deux parties en présence, les missions et principes, la composition et formation de l'Armée Nationale, les missions et principes, la composition et formation de la gendarmerie nationale, enfin, le rapatriement des réfugiés rwandais et la réinstallation des personnes déplacées.

Le Burundi allait faire pâle figure en comparaison de cette somme juridique. L'accord portant Convention de Gouvernement, charnière de l'équilibre politique, ne comportera que 41 articles succincts, réglant le mandat du Président et du gouvernement, la présidence de la République, le Conseil de Sécurité Nationale, le poste de premier ministre, le gouvernement, l'Assemblée Nationale, la justice, l'administration, les services de sécurité et les délégations diplomatiques et consulaires.

Pourtant, il ne faudra guère plus de temps au nouveau pouvoir rwandais pour saper la portée de l'accord d'Arusha, qu'au nouveau pouvoir burundais pour rendre caduc l'accord portant Convention de Gouvernement. L'accord d'Arusha se verra vider de sa substance par les trois minces articles de la «Loi Fondamentale de la République Rwandaise» adoptée par l'Assemblée Nationale de Transition le 5 mai 1995, qui organise désormais les structures institutionnelles étatiques du Rwanda. Certes l'article premier de cette nouvelle loi dispose que «La Loi Fondamentale de la République Rwandaise est constituée indissolublement par la Constitution du 10 juin 1991, l'Accord de Paix d'Arusha, la Déclaration du FPR du 17 juillet 1994 relative à la mise en place des Institutions et le Protocole d'accord entre les Forces Politiques FPR, MDR, PDC, PDI, PL, PSD, PSR et UDPR sur la mise en place des Institutions Nationales, signé le 24 novembre 1994» [37]. Mais, dès l'article 2, la hiérarchie de ces différents textes révèle clairement la mise entre parenthèses de l'accord d'Arusha : «En cas de conflit entre les dispositions de l'Accord de Paix et celles de la Déclaration du FPR du 17 juillet 1994 relative à la mise en place des Institutions, ces dernières prévalent» [38].

Au Burundi, les factions radicales de part et d'autre, les compromis de plus en plus difficiles au sein de l'instance gouvernementale auront eu vite fait de miner la capacité fonctionnelle de cette dernière. Les détenteurs de l'autorité ministérielle n'arriveront plus à investir le réseau institutionnel qui, par voie de conséquence, s'anémiera de l'intérieur et suscitera ainsi les conditions d'une instabilité permanente. Le pouvoir

ira se rétractant, au point de devenir une sorte d'espace insulaire ne gérant plus que ses propres rapports internes et laissant de plus en plus l'aire nationale d'autorité devenir la proie de l'anarchie ou de la propagande des factions rivales. La spirale de la violence et la décomposition de l'Etat ainsi mise en place, il allait suffire d'un élément décisif pour que l'équilibre politique défini par l'accord portant Convention de Gouvernement ne soit définitivement relégué au placard. Ce sera chose faite lors des violences massives du mois de juillet 1996.

L'attirail juridique sophistiqué que représentait l'accord d'Arusha pour le Rwanda n'a donc guère eu plus d'effet que le mince accord portant Convention de Gouvernement au Burundi à développer et stabiliser une structure institutionnelle effective, ce qui tend à confirmer la thèse de René LEMARCHAND sur le faible apport de l'ingénierie constitutionnelle à l'édification d'un appareil d'Etat opérationnel, du moins tant que les centres de pouvoir entretiendront des rapports d'exclusion, soit entre eux, soit en leur sein. Or, les développements survenus tant au Burundi qu'au Rwanda depuis l'arrivée en force des nouveaux pouvoirs ne permettent en rien d'augurer une nouvelle donne en ce domaine. Aux accords susmentionnés se sont substitués des décisions et des textes juridiques qui traduisent visiblement de nouveaux phénomènes de reterritorialisation du pouvoir sur des espaces plus exigus — telles la présidence et la vice-présidence pour le Rwanda —, plutôt qu'un réel investissement institutionnel. La diffusion et la multiplication véritables de centres de pouvoir n'ont par conséquent pas eu lieu.

La «Déclaration du FPR du 17 juillet 1994 relative à la mise en place des Institutions» illustre ce phénomène en plusieurs endroits. D'abord à l'article 2 où il est prévu que la Présidence soit assortie d'une Vice-Présidence, celle-ci n'ayant cependant été prévue ni par la Constitution du 10 juin 1991, ni par l'accord d'Arusha. Cette Vice-Présidence doit par ailleurs être combinée avec un portefeuille ministériel : «[...] il est créé un poste de Vice-Président de la République devant être tenu concurremment avec un poste ministériel» [39]. En vertu du même article 2, il est à nouveau admis que le Président intervienne dans le processus d'installation du Gouvernement : «Le Gouvernement comprendra donc les personnalités choisies par le Premier Ministre en consultation et avec l'approbation du Président de la République en fonction de leurs compétences et de leur représentativité au sein des forces politiques considérées avant le déclenchement du génocide et des massacres» [40]. Enfin, en vertu de

l'article 7 de la même Déclaration, dans l'hypothèse où le Gouvernement ne parviendrait pas à se mettre d'accord sur une question, le Président se voit attribuer le pouvoir, très large, de décider en dernier ressort : «Si après épuisement de la procédure de la prise de décision prévue à l'article 21 du Protocole sur le partage du Pouvoir [Accord de Paix d'Arusha], le Conseil des Ministres est incapable de prendre une décision, le Président décide souverainement» [41].

De tels mouvements de repli du pouvoir autant que de désinvestissement institutionnel portent une responsabilité majeure au plan de l'efficacité fonctionnelle du politique au Rwanda et au Burundi. Depuis quelques années, les faits illustrant l'incapacité des divers gouvernements à rendre effectives leurs décisions politiques ont proliféré, et il n'y a pas lieu de les rappeler dans le cadre de cette étude. Sans doute est-il plus opportun d'insister sur le lien systématique existant entre les différents registres que sont la reterritorialisation du pouvoir sur des sous-groupes de plus en plus exigus, le désinvestissement institutionnel et l'inefficacité politique. Le cas de la délocalisation respective du pouvoir civil et militaire au Rwanda est parfaitement représentatif de cet ordre de phénomène. Ainsi, malgré l'article 8 de la «Déclaration du FPR relative à la mise en place des Institutions», qui porte que «Conformément à l'Accord de Paix d'Arusha, une armée véritablement nationale sera formée pour des missions prévues par l'Accord de Paix» [42], il s'avère qu'au lieu d'entretenir des liens de subordination — l'armée au service de l'Etat —, au lieu de voir s'opérer une diffusion du pouvoir civil au sein du pouvoir militaire, c'est l'inverse qui se produit. Les concurrences internes au pouvoir civil conduisent celui-ci à se fragmenter et à se reterritorialiser en sous-groupes d'intérêts, une aile proche de l'armée servant de paravent aux interférences de celle-ci sur la scène politique ou judiciaire, l'autre aile s'efforçant tant bien que mal, compte tenu de l'érosion de sa masse de manœuvre, de contenir l'envahissement ou au moins l'empiètement de ses prérogatives par les militaires. L'armée se retrouve donc désinvestie en tant que garante de l'ordre par un pouvoir civil victime de reterritorialisations en sous-groupes plus exigus, ce qui la conduit à des comportements déviants, incontrôlés, insubordonnés, dont la fermeture du camp de Kibeho, le 22 avril 1995, a été l'illustration. Dans un même ordre d'idée, Eric GILLET a montré les conséquences dramatiques de l'intervention désordonnée du pouvoir militaire au sein du judiciaire, imputant l'inefficacité et la désorganisation de ce dernier à la «[...] création de commissions des libérations, ou de 'triage', composées majoritairement

de représentants de l'armée et de la gendarmerie, et chargées d'examiner les dossiers des détenus en vue de leur libération éventuelle, en marge du pouvoir judiciaire, en violation de la loi rwandaise et des instruments internationaux de protection des droits de l'homme ratifiés par le Rwanda [...]» [43].

En guise de conclusion : vers une extinction du pouvoir ?

Quelle vision prospective recèle implicitement l'analyse qui précède ? Que le pouvoir n'épouse pas les institutions, voilà peut-être qui ne constitue pas après tout une spécificité ni la dernière menace qui pèse sur la région des Grands Lacs. Que le pouvoir et la machinerie institutionnelle ne se recouvrent pas ou ne se recoupent pas ne constitue pas l'ultime danger ; des porte-à-faux en surgiront mais l'ensemble de l'armature ne sera pas pour autant mise en péril, tout au moins tant que la charpente reste intacte. Que les centres de décision informels se multiplient ne met pas non plus en cause la pérennité du système ; certes des dysfonctionnements se produiront, le paysage politique en sera opacifié, mais l'édifice comme tel ne sera pas immédiatement ébranlé.

Si une dernière menace pèse sur la région des Grands Lacs, c'est plutôt celle de la disparition du pouvoir lui-même. Le triste spectacle ne sera plus celui de la décrépitude d'une façade institutionnelle qui n'a jamais fait que se glorifier de ses propres fictions, mais celui de la mort d'un pouvoir claustrophobe et frileux, à chaque instant en mouvement vers un ailleurs plus étroit, fuyant loin de la responsabilité et du risque. L'issue pourrait alors correspondre à celle qu'a décrite Gabriel GARCIA MARQUEZ dans *L'automne du patriarche*, celle d'un espace de pouvoir lentement déserté par ses acteurs, à l'insu de la société [44].

Il n'est d'ailleurs pas surprenant dans un tel contexte de voir la société civile se développer en dehors des lois et codes, dans ce qu'il convient d'appeler le secteur informel. Depuis l'installation du nouveau Gouvernement au Rwanda, plusieurs secteurs de l'économie se sont transformés et s'insèrent désormais dans le domaine dit parfois non structuré. Alimenté par l'épargne de la diaspora, l'informel a parfois seul permis la reprise de certaines activités économiques : trafic de véhicules, marché noir de devises, ... Les structures gouvernementales en place et les autres institutions politiques ou économiques ne parvenant plus à atteindre l'ensemble de la population et à se

préoccuper de la vie quotidienne du peuple, les impératifs essentiels : réinstallation et réintégration des personnes réfugiées et déplacées ; réhabilitation des infrastructures, relance des activités productives et protection de l'environnement ; réorganisation des secteurs sociaux, ... ont été mieux rencontrés par la société civile plus ou moins autogérée que par un paysage institutionnel désinvesti. En conséquence, la population se marginalise ou s'auto-organise mais, en tout état de cause, s'autonomise par rapport au pouvoir qu'elle finit par redouter ou dont elle se désintéresse.

Certes, jusqu'ici une telle désertification du pouvoir a plutôt laissé augurer des conséquences positives. Après tout, la désorganisation complète du pouvoir dans les camps de réfugiés, visible depuis le milieu de l'année 1995 [45], a permis à une étincelle de résoudre un problème auquel personne ne voyait de solution. Mais la disparition du pouvoir n'est-elle pas déjà en train de révéler l'autre face de Janus ? Ainsi, la rébellion menée par Laurent Kabila à l'est du Zaïre ne permet-elle pas dès à présent de pressentir le danger d'ouvertures consenties par un pouvoir encore légitime mais fortement désorganisé, où les leaders pourront sans cesse aller de revers en victoires et de victoires en revers ?

NOTES

- [1] BAYART, J.-F. «Introduction». — *In* : BAYART, J.-F., MBEMBE, A. & TOULABOR, C. (éds) 1992. *Le politique par le bas en Afrique noire - Contributions à une problématique de la démocratie*, Editions Karthala, Paris, p. 15.
- [2] «The most important distinction among countries concerns not their form of government but their degree of government». — *In* : HUNTINGTON, S. 1968. *Political Order in Changing Societies*. Yale University Press, New Haven and London, p. 1.
- [3] «The work of modernization is the burden of this age. It is our rock. It is an objective that is not confined to a single place or region, to a particular country or class, or to a privileged group of people. Modernization, and the desire for it, reaches around the world». — *In* : APTER, D. 1965. *The Politics of Modernization*. The University of Chicago Press, Chicago, p. 1.
- [4] «The notion of political culture assumes that the attitudes, sentiments, and cognitions in any society are not just random congeries but represent coherent patterns which fit together and are mutually reinforcing. In spite of the great potentialities for diversity in political orientations, in *any particular community* there is a limited and distinct political culture which

- gives meaning, predictability, and form to the political process» (nous soulignons). — *In* : PYE, L. 1965. Introduction : Political Culture and Political Development. — Political Culture and Political Development, Princeton University Press, Princeton, p. 7.
- [5] Par exemple, dans une étude récente destinée à clarifier sa méthode d'Histoire immédiate, Benoît Verhaegen n'hésite pas à citer Paul Feyerabend pour s'ériger contre l'utilité de méthodes académiques universelles : «La méthode d'Histoire immédiate entend se conformer à cette définition et aux conditions d'une approche dialectique. Notre position se rapproche de celle de Feyerabend, pour qui la complexité et la mobilité du réel qui contient toujours des 'développements surprenants imprévisibles', devient une «analyse fondée sur des règles établies d'avance»; «l'idée d'une méthode fixe ou théorie fixe de la rationalité repose sur une conception trop naïve de l'homme et de son environnement social». — *In* : Principes et pratiques de l'Histoire immédiate en Afrique. — Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate, Editions Karthala, Paris, 1993, p. 278.
- [6] MBEMBE, A. Pouvoir, violence et accumulation. — *In* : Le politique par le bas en Afrique noire - Contributions à une problématique de la démocratie, *op. cit.*, p. 235.
- [7] Pour cette interprétation, voir PUTMAN, H. 1981. Reason, Truth and History. — Cambridge University Press, Cambridge.
- [8] FOUCAULT, M. 1976. La volonté de savoir. — Editions Gallimard, Paris, 1976, pp.121-122.
- [9] AUSTIN, J. L. 1962. How to do things with words ? — Oxford University Press, Oxford.
- [10] Il y a lieu de remarquer ici que la mouvance académique actuelle tend à mettre en évidence la collaboration active des sociétés africaines dans la construction et l'élaboration de certaines notions proposées par les administrations coloniales. Terence Ranger, par exemple, notait récemment que des concepts tels le droit coutumier ou l'ethnie, proposés par nombre d'autorités coloniales dans le but d'accroître l'efficacité de leur gouvernement, ont fait l'objet de récupérations multiples par les intellectuels africains qui les utilisaient dans l'espoir de promouvoir certains intérêts à l'exclusion d'autres : «Some traditions in colonial Africa really were *invented*, by a single colonial officer for a single occasion. But customary law and ethnicity and religion and language were *imagined*, by many different people and over a very long time. [...] Traditions imagined by whites were re-imagined by blacks ; traditions imagined by black interest groups were re-imagined by others». — *In* : RANGER, T. & VAUGHAN, F. 1993. The Invention of Tradition Revisited : The Case of Colonial Africa. — *Legitimacy and the State in Twentieth Century Africa*, Macmillan, London, pp. 81-82.

- [11] VAIL, L. 1989. Introduction : Ethnicity in Southern African History. — The Creation of Tribalism in Southern Africa, James Currey, London, p. 5.
- [12] WILLAME, J.-C. 1995. *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*. — Bruxelles, Institut Africain - CEDAF, p. 70.
- [13] DE HEUSCH, L. Massacres collectifs au Rwanda. — Synthèses, n° 221, octobre 1964, pp. 422-425, cité dans WILLAME, J.-C. *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, *op. cit.*, p. 73.
- [14] WILLAME, J.-C. *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, *op. cit.*, p. 85.
- [15] REYNTJENS, F. 1994. L'Afrique des Grands Lacs en crise - Rwanda, Burundi : 1988-1994. — Editions Karthala, Paris, p. 93.
- [16] *Ibid.*, p. 99.
- [17] WILLAME, J.-C. *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, *op. cit.*, pp. 99-100.
- [18] REYNTJENS, F. L'Afrique des Grands Lacs en crise - Rwanda, Burundi : 1988-1994, *op. cit.*, p. 296.
- [19] LEMARCHAND, R. 1994. Burundi, Ethnocide as discourse and practice. — Cambridge University Press, Cambridge, p. 15.
- [20] *Ibid.*, p. 108.
- [21] *Ibid.*, p. xv.
- [22] REYNTJENS, F. L'Afrique des Grands Lacs en crise - Rwanda, Burundi : 1988-1994, *op.cit.*, p. 232.
- [23] LEMARCHAND, R. Burundi, Ethnocide as discourse and practice, *op. cit.*, p. 9.
- [24] REYNTJENS, F. L'Afrique des Grands Lacs en crise - Rwanda, Burundi : 1988-1994, *op. cit.*, pp. 76-79.
- [25] *Ibid.*, p. 228. Nous soulignons.
- [26] *Ibid.*, p. 243.
- [27] Voir à ce sujet le judicieux commentaire de René LEMARCHAND, dans «Burundi, Ethnocide as discourse and practice», *op. cit.*, pp. 32-33.
- [28] Ce titre ne va pas sans rappeler les concepts introduits par Gilles Deleuze et Félix Guattari au début des années septante. Le concept de reterritorialisation désigne une forme particulière de la dynamique politique par laquelle les luttes entre concurrents pour la détention du pouvoir se résolvent au profit d'un nombre décroissant d'acteurs, occupant des espaces sociopolitiques de plus en plus exigus. Il en va ainsi des luttes opposant plusieurs régions entre elles, ensuite, au sein de la région qui l'emporte, plusieurs factions entre elles, etc. A l'inverse, le concept de déterritorialisation désigne le processus par lequel le pouvoir va se disloquant, n'étant plus la prérogative d'un espace sociopolitique localisable, mais éclaté entre des factions rivales en nombre croissant. Pour un commentaire plus récent, on consultera le chapitre «Géophilosophie»

- de leur ouvrage *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Les Editions de Minuit, 1991.
- [29] HUNTINGTON, S. Social and Institutional Dynamics of One-Party Systems. — *In* : HUNTINGTON, S. & MOORE, C. (eds.), *Authoritarian Politics in Modern Society. The Dynamics of Established One-Party Systems*. Basic Books, New York & London, 1970, p. 29.
- [30] REYNTJENS, F. L'Afrique des Grands Lacs en crise - Rwanda, Burundi : 1988-1994, *op. cit.*, p. 121.
- [31] *Ibid.*, p. 190.
- [32] Il est manifeste que le FPR se compose de deux tendances dont les lignes de partage sont d'ordre idéologique, ethnique et éthique. La première tendance, dont la figure de proue est Paul Kagame, accepte, à la fin de la guerre, de partager le pouvoir avec les membres de l'ancienne opposition au régime de Juvénal Habyarimana. Elle adhère à la vision politique de Paul Kagame, laquelle s'inspire largement des principes d'organisation et du pragmatisme du président ougandais Yoweri Museveni. La seconde tendance est dirigée par certains civils détenteurs de fonctions importantes au sein de la transition parmi lesquels se trouve Jacques Bihozagara. Cette aile serait plus clientéliste, plus ethniste et plus centralisatrice. Elle regroupe des Tutsi rwandais exilés au Burundi, nouvelles recrues de l'armée ou civils installés récemment à Kigali et dans l'est du pays et appelés, au Rwanda, les «Burundais».
- [33] DARBON, D. & L'HOIRY, P. 1982. Pouvoir et intégration politique : le cas du Burundi et du Malawi. — Bordeaux, Centre d'Etude d'Afrique Noire, p. 72.
- [34] LEMARCHAND, R. Burundi, Ethnocide as discourse and practice, *op. cit.*, p. 116.
- [35] *Ibid.*, p. xviii.
- [36] *Ibid.*, p. 160.
- [37] «Loi Fondamentale de la République Rwandaise», République Rwandaise, entrée en vigueur le 17 juillet 1994, article 1.
- [38] *Ibid.*, article 2.
- [39] «Déclaration du FPR du 17 juillet 1994 relative à la mise en place des Institutions», article 2. Il convient de relever le caractère éminemment flou de l'énoncé de la fonction et de ses attributions.
- [40] *Id.*
- [41] *Ibid.*, article 7.
- [42] *Ibid.*, article 8.
- [43] GILLET, E. 1995. Les juridictions nationales. — *In* : VERDIER, R., DECAUX, E. & CHRETIEN, J. P. (éds). *Rwanda, un génocide du xx^e siècle*. Editions l'Harmattan, Paris, p. 108.
- [44] GARCIA MARQUEZ, G. 1975. *L'automne du Patriarcat*. — Editions Grasset & Fasquelle, Paris, 1975.

[45] Nous nous inscrivions ainsi en faux contre l'ONG Human Rights Watch qui prévenait qu'après une année d'exil, les auteurs du génocide rwandais étaient parvenus à reconstituer leur infrastructure militaire, principalement au Zaïre, et étaient en train de se ré-équiper en préparation d'un retour au Rwanda par la voie des armes. Au contraire, nous estimions alors, sur base de documents en provenance du camp de Bukavu, que des dissensions et des ruptures importantes au sein du Gouvernement en exil, et surtout entre les ex-FAR et le Gouvernement en exil, laissaient présager que la moindre étincelle dans la région pourrait amener des bouleversements significatifs.

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 151-168 (1997)

La justice au Rwanda et au Burundi, son passé, son présent et son avenir

par

E. LAMY *

MOTS-CLES. — Justice ; Passé ; Présent ; Avenir.

RESUME. — La période belge a connu deux phases : la première d'une durée de 33 ans (1916 - 1^{er} juillet 1949), où l'exercice de la justice appartient presque exclusivement au pouvoir territorial ; la deuxième d'une durée de 13 ans (1^{er} juillet 1949 - 1^{er} juillet 1962) qui passera entre les mains d'un pouvoir judiciaire indépendant. Dans les trois dernières années précédant l'indépendance, la justice a dû, suite aux événements du Rwanda, de la jacquerie hutu, juger les faits et actions répréhensibles commis entre le 1^{er} novembre 1959 et le 15 janvier 1960. Au moment de l'indépendance des deux pays, le bilan de la justice, nonobstant des points forts, n'était guère prometteur, tant pour les cadres et leur formation que pour l'équipement des parquets et tribunaux. La période de l'indépendance. Examen séparé de l'évolution de la justice dans les deux pays. Rwanda : la Première République, 1962-1973, sous le gouvernement unique du président Kayibanda, connut une justice très pauvre en hommes formés en droit et en équipements. La Deuxième République, de Juvénal Habyarimana, 1973-1994, améliorera dans un premier temps les possibilités accordées à la justice, comme l'ouverture de la faculté de droit pouvant assurer l'étoffement des cadres judiciaires et la mise en place du Conseil supérieur de la Magistrature. Mais à partir du 1^{er} octobre 1990 jusqu'au 6 avril 1994, vu la guerre des frontières suscitée par les attaques du F.P.R. Inkotanyi au nord du pays, la justice sera incapable d'empêcher les exactions et actes de rétorsions commis par le pouvoir hutu contre les Tutsi de l'intérieur, ainsi que les Hutu modérés. Burundi : le Burundi va connaître, au fil des années, après la chute de la royauté, le 26 novembre 1966, trois républiques à coups d'Etat militaire (colonel Michombero du 26 novembre 1966 à 1976,

* Membre titulaire de l'Académie ; Professeur honoraire de l'Université Nationale du Zaïre, Magistrat honoraire.

colonel Bagaza de 1976 à 1987, major Buyoya de 1987 au 1^{er} juin 1993, tous Tutsi du Territoire de Bururi) et connaître en fait l'exercice d'une justice muselée et corrompue, incapable de poursuivre les multiples assassinats politiques, plus particulièrement celui du président Ndadaye (nuit de 20 au 21 octobre 1993), justice aphone, écrasée par le despotisme très localisé et ethnique du pouvoir. L'assassinat du président Ndadaye au Burundi, en octobre 1993, suscita la colère et l'esprit de vengeance de ses partisans hutu ; l'attentat sur le président Habyarimana, le 6 août 1994 au Rwanda, déclencha l'apocalypse génocidaire qui s'ensuivit et déstabilisa la région des Grands Lacs sous les vagues énormes de deux millions de réfugiés. Un bilan est dressé pour les deux pays de la restauration de la justice pour aboutir à la réconciliation et à la paix.

SAMENVATTING. — *Het gerecht in Rwanda en Burundi, verleden, heden en toekomst.* — De Belgische periode kende twee fasen : de eerste duurde 33 jaar (1916 - 1 juli 1949) en de uitoefening van de rechtspraak was bijna uitsluitend in handen van de territoriale macht ; de tweede duurde 13 jaar (1 juli 1949 - 1 juli 1962) en kende een onafhankelijke rechterlijke macht. De laatste drie jaar vóór de onafhankelijkheid heeft de rechtspleging de laakbare feiten en daden gepleegd tussen 1 november 1959 en 15 januari 1960, d.w.z. de boerenopstand van de Hutu's in Rwanda, moeten beoordelen. Deze periode was het uitzonderlijke hoogtepunt van rechterlijke activiteit. Als besluit kan gesteld worden dat op het moment van de onafhankelijkheid van de twee landen, het justitiesysteem er, ondanks de sterke punten, toch niet echt veelbelovend uitzag noch voor het kader en hun vorming noch voor de parketten en de tribunalen. De periode van de onafhankelijkheid. Aparte bespreking van de evolutie van het gerecht in beide landen. Rwanda : de eerste republiek, 1962-1973, onder het bewind van president Kayibanda, kende een rechtssysteem met zeer weinig geschoolde en slecht uitgeruste rechtsgeleerden. De tweede republiek, Juvenal Habyarimana van 1973 tot 1994, verbeterde in eerste instantie de mogelijkheden toegewezen aan het gerecht. Voorbeelden hiervan zijn de opening van de rechtsfaculteit, waardoor de vorming van kaderpersoneel verzekerd werd, en het benoemen van de 'Conseil supérieur de la magistrature'. Vanaf 1 oktober 1990 tot 6 april 1994 was het gerecht echter niet meer in staat de afpersingen en de wraakacties van de Hutu machtshebbers op de Tutsi's van het binnenland en op de gematigde Hutu's te verhinderen, gezien de grensoorlog aangewakkerd werd door de aanvallen van het RPF Inkotanyi in het noorden van het land. Burundi : Burundi zal in de loop der jaren, na de val van het koninkrijk op 26 november 1966, drie republieken ten gevolge van een militaire staatsgreep kennen (kolonel Michombero van 26 november 1966 tot 1976, kolonel Bagaza van 1976 tot 1987, majoor Buyoya van 1987 tot 1 juni 1993, alledrie Tutsi's van het Bururi-territorium). Het gerecht werd de mond gesnoerd en werd corrupt, niet in

staat om de veelvuldige politieke moorden te vervolgen, en in het bijzonder die op president Ndadaye (vermoord in de nacht van 20 op 21 oktober 1993). Het gerecht was stom, zonder stem, platgetreden door het zeer lokale en etnische despotisme van de macht. De moord op president Ndadaye in Burundi in oktober 1993 wakkerde de woede en wraakgevoelens van zijn Hutu-partijgenoten aan. De aanslag op president Habyarimana op 6 augustus 1994 in Rwanda ontketende de genocide die volgde en die de hele regio van de Grote Meren destabiliseerde met enorme golven van twee miljoen vluchtelingen. Een balans van het herstel van het gerecht om verzoening en vrede te bereiken wordt voor beide landen opgemaakt.

*
* *

Pour pouvoir bénéficier d'une approche suffisante et objective de la justice au Rwanda et au Burundi [1]*, il me paraît opportun de décrire, depuis l'arrivée des Belges, son développement et ses activités, en situant l'évolution et les modifications du pouvoir judiciaire avec, si possible, les temps faibles et les temps forts qu'il a connus.

Les deux pays seront examinés ensemble de 1916 au 1^{er} juillet 1962, vu qu'alors ils ont été réunis sous le gouvernement de la Belgique, d'abord sous le Régime de mandat (S.D.N.) et ensuite de la tutelle (O.N.U.). Par la suite, ils seront examinés séparément [2].

La *période belge* a connu deux phases : la première d'une durée de 33 ans (1916 au 1^{er} juillet 1949), la plus longue en soi, fut une période d'installation et d'administration indirecte où, en ce qui concerne les autochtones, la justice pénale fut exercée par la territoriale et la justice privée, par la juridiction traditionnelle supervisée de loin par la Territoriale. Seul un magistrat de carrière présidait le Tribunal de première instance, jugeait au pénal les non-autochtones et traitait des affaires civiles et commerciales.

Ce long parcours judiciaire fut celui d'une justice en majeure partie exercée par la territoriale sous le contrôle lointain du Vice-Gouverneur général et, comme telle, provenait d'un pouvoir unique où la distinction entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire était à peine ébauchée, au niveau du Tribunal de première instance siégeant à Bujumbura,

* Les chiffres entre crochets [] renvoient aux notes et références pp. 164-168.

présidé par un magistrat de carrière sous statut et bénéficiant, à ce titre, d'une relative autonomie [3].

La deuxième période d'une durée de 13 ans uniquement du 1^{er} juillet 1949 au 1^{er} juillet 1962, date de la promulgation de l'indépendance séparée des deux pays.

Par le décret du 5 juillet 1948 mis en application le 1^{er} juillet 1949, une réelle organisation fut mise en place par la création du Parquet du Ruanda-Urundi et les juridictions y afférentes, comprenant les ressorts de Bujumbura (ville et siège de la juridiction d'appel), Gitega (Burundi intérieur) et Kigali (pour tout le Rwanda). Le Parquet avait alors la maîtrise de l'action publique. Cette réforme maintenait toujours une relative discrimination raciale devant les tribunaux répressifs, d'ailleurs critiquée par la Tutelle lors de ses visites triennales [4].

Du côté du droit privé s'exerçait une action pratiquement parallèle à la justice de droit écrit devant les juridictions européennes et au droit coutumier devant les juridictions indigènes à l'égard desquelles fut mis en place le pouvoir d'annulation des décisions des Tribunaux coutumiers conféré au Tribunal de Parquet pour les motifs suivants : composition irrégulière du siège, violation des formes substantielles prescrites par la loi ou la coutume, l'application d'une coutume contraire à l'ordre public, prononcé de sanctions autres que celles autorisées par la loi. Premier point de contact et de contrôle entre les deux systèmes de juridiction [5].

La fin de cette période, allant du 25 juillet 1959 au 30 juin 1962, peut être qualifiée de marche accélérée vers l'indépendance. On notera ainsi : le 25 juillet 1959, le décès brutal et inopiné du mwami Mutara Rudahigwa à Bujumbura ; le 28 juillet 1959, lors de l'enterrement solennel du mwami défunt à la colline Mwima, la proclamation inattendue de Kigeri Ndohindurwa comme mwami, demi-frère de Mutara, sous l'impulsion des abyiru, conseillers et gardiens de la coutume royale.

Ces deux événements seront certainement le point de départ de tensions qui vont se développer et entraîneront à la Toussaint 1959 le mouvement général de la jacquerie hutu et les réactions criminelles de l'Ibwami, cour royale. Ce qui provoqua la mise en place du Conseil de guerre spécial au Rwanda, se substituant aux juridictions pénales ordinaires pour tous les faits criminels commis entre le 1^{er} novembre 1959 et le 15 janvier 1960.

Ce fut un point fort de l'action judiciaire, de courte durée et efficace, qui a réclamé, à côté des juges du Conseil de guerre choisis parmi les magistrats de carrière professant au Ruanda-Urundi, le concours de la territoriale, de la police judiciaire, des magistrats instructeurs, des agents judiciaires rwandais, des greffiers qui, ces derniers, assurèrent un plumentif des audiences précis et détaillé.

Ce travail du Conseil de guerre, tant par une commission spéciale des droits de l'homme provenant de Belgique d'une part que celle de l'O.N.U. d'autre part, fut reconnu comme un travail de qualité et objectif. Et pour clore cet aspect important de la justice à un moment difficile, l'application de sanctions modérées et le bénéfice pour la plupart d'amnistie proposée par l'O.N.U. et acceptée par la Belgique, à l'exception d'une seule peine de mort prononcée contre le chef Mbanda, a permis au pays de retrouver une paix relative nécessaire [6].

L'année 1960 connaît le 16 juin la troisième réforme de la justice qui supprimait toutes les discriminations raciales en matière pénale, renforçait l'action publique déferée au Parquet et décidait que la justice devait être en pratique exercée par des magistrats de carrière sous statut [7].

A côté de cette réforme, il y eut l'examen d'un projet de codification des coutumes dans les deux pays tenant compte de l'évolution des mentalités et des activités en milieu traditionnel devenues plus agricoles que pastorales et surtout, pour la bonne application de la réforme, un projet d'africanisation rapide du personnel judiciaire par l'encadrement et la formation des magistrats nationaux confiés à un ensemble de magistrats et agents belges à partir d'un projet de Convention d'aide judiciaire entre la Belgique et chacun des deux pays pour une durée de cinq ans. Ainsi, en 1960, on pouvait espérer un passage valable du pouvoir judiciaire à l'indépendance qui, à cette date, n'était pas encore exactement fixée au 30 juin 1962 [8].

1961-1962 vont alors connaître de nombreuses difficultés occultant la réforme globale et satisfaisante proposée pour la justice. On peut ainsi retenir comme obstacles : la partition exigée par les deux pays présentant des tendances souvent divergentes, le sous-équipement humain et matériel de la justice, surtout au Rwanda, la priorité exagérée pendant la période d'autonomie du politique et du militaire sur le judiciaire, les interventions à contre-courant, souvent négatives, de

l'O.N.U. [9]. Ce qui va décourager et susciter le départ massif de la plupart des magistrats belges.

Au Burundi, qui était resté beaucoup plus calme que le Rwanda, l'assassinat de L. Rwagasore, le 13 octobre 1961, va brutalement arrêter la mise en place des projets de réforme élaborés et acceptés, nonobstant l'action de justice parfaitement menée par le pouvoir judiciaire ayant découvert, instruit, poursuivi et jugé en premier et dernier ressort les assassins matériels et moraux de L. Rwagasore.

En fin de compte, le 30 juin 1962, jour de la proclamation de l'indépendance des deux pays, le bilan de la justice n'est plus guère positif ni prometteur tant pour les cadres et leur formation que pour l'équipement des parquets et tribunaux, nonobstant les deux points forts que furent en soi :

- Pour le Rwanda, le Règlement de la jacquerie hutu de 1959 par le bénéfice d'une action judiciaire efficace et objective suivie de mesures de clémence et d'apaisement, mais qui hélas n'a guère été exploitée par la suite ;
- Pour le Burundi, celui-ci tout proche de l'indépendance, d'avoir instruit et jugé sans désespérer les assassins de L. Rwagasore.

La période de l'Indépendance oblige d'examiner séparément la justice au Rwanda et au Burundi qui présentent d'ailleurs au départ une situation assez contrastée.

Le Rwanda : Première République 1962-1973, avec à la tête du pays le président Kayibanda, chef du parti très majoritaire, le Parmehutu. La justice est pauvre tant en hommes formés en droit sur le terrain que par formation juridique. En effet, au Rwanda, seul un magistrat dirigeait le Parquet de la République ; les autres magistrats belges qui auraient pu siéger à la cour d'appel et aux tribunaux de première instance ont dû y renoncer vu l'absence de soutien de la Belgique en ce domaine et du pouvoir politique du pays à cette mission de participation qui était cependant bien nécessaire. D'où carence dans la formation professionnelle des juges nationaux qui, sur base d'une formation très accélérée à Nyabisindu (trois mois), furent alors promus à des fonctions qui, objectivement, auraient mérité, pour la plupart de celles-ci, le bénéfice d'un encadrement de plus longue durée.

La justice est aussi très pauvre en équipement et en bâtiment. Aussi la production législative initiée par le Ministre de la Justice organisant le droit judiciaire n'est guère mise en application. Bien au contraire,

la justice est incapable d'empêcher les règlements de compte, les coups de force, les exécutions sans jugement. Ainsi, à la fin du régime du président Kayibanda, de plus en plus isolé et despote, les garanties d'un pouvoir judiciaire indépendant, voire même autonome, sont dérisoires [10].

La Deuxième République, dirigée par Juvénal Habyarimana, installée à la faveur d'un coup d'Etat militaire, condamnera à mort le président Kayibanda et ses ministres par une cour martiale constituée à cet effet (Arrêt du 26 juin 1974). Justice politique d'opportunité, si bien même les sanctions seront édulcorées par l'exercice de la grâce (19 juillet 1974), commuant la mort en peine à perpétuité, et particulièrement Grégoire Kayibanda purgera cette peine, à Gitarama, chez lui, en résidence surveillée où il décéda le 17 juin 1976 [11].

Par l'ouverture assez tardive de la faculté de droit en 1973 dans le cadre de l'Université Nationale du Rwanda, on peut commencer à espérer un étoffement progressif des cadres de la magistrature. De même, l'amélioration des textes de droit judiciaire, particulièrement le Conseil supérieur de la magistrature qui s'occupe des nominations, des promotions et de la discipline des magistrats permet de croire, en 1990, que la justice pourrait s'exercer plus efficacement bien qu'alors, sur les 800 à 900 magistrats, seulement 6 % d'entre eux avaient bénéficié d'une formation judiciaire obtenue tant à l'Université du Rwanda qu'à l'extérieur. Cette situation encore assez précaire va malheureusement s'aggraver par le fait des attaques aux frontières nord par le F.P.R. inkotanyi, à partir du 1^{er} octobre 1990, et portera un coup fatal à une justice qui commençait à pouvoir s'étoffer, s'affermir et se libérer d'un pouvoir politique monolithique !

1990-1994 (6 avril 1994). La guerre des frontières provoquant la dispersion des populations met à mal l'exercice de la justice dotée de très maigres moyens matériels et dépendant d'un pouvoir exécutif de plus en plus policier et de l'état de guerre civile qui va même s'aggraver en 1991 et 1992, suite aux nouvelles percées du F.P.R. et des réactions brutales de l'armée rwandaise et de ses acolytes, les milices interahamwe qui, en fait, petit à petit, se constituaient.

Ainsi une impuissance d'exercer une justice se manifeste totalement au niveau des juridictions inférieures où la professionnalisation des magistrats du siège et du ministère public n'était guère encore à la hauteur. Cette dégradation de la justice trouve également son explication

dans le fait que, depuis l'ouverture au multipartisme, la lutte entre les partis politiques pour la conquête du pouvoir occupe avant tout les responsables du pays et néglige tout soutien matériel ou moral pour arrêter et juger dans tout le pays les agressions, les massacres, les pogroms, tous avant-coureurs du génocide.

Le Burundi va connaître une fin de royauté dramatique où le mwami Mwanbutsa, très souvent absent du pays, se déconsidère et, le 18 octobre 1965, une première révolution de palais éclate où Mwanbutsa parvient à s'échapper mais où son fidèle premier ministre Léopold Bihumugani est blessé grièvement. Le 15 novembre 1965, Mwanbutsa quitte à jamais le pays, le laissant dans une ambiance de répression arbitraire où les extrémistes prennent le dessus et, comme couronnement de déstabilisation du pays cette année-là, la Cour suprême de justice prononce un non-lieu pour les suspects impliqués dans l'assassinat, le 15 janvier 1965, de Pierre Ngendandumwe, premier ministre. Ce qui est très mal ressenti par le peuple des collines.

1966 connaît le règne éphémère de mars au 18 novembre du fils du mwami, Charles Ndezeye, sous le nom de Ntare V, à peine âgé de 18 ans et demi et qui fut renversé par une brochette d'officiers de la région du Bututsi, menée par Michombero. Ceux-ci vont destituer Ntare V alors que celui-ci s'était rendu à Kinshasa pour l'anniversaire de l'accession au pouvoir de Mobutu et instaureront pour le pays le régime républicain [12].

Il y eut, si l'on peut dire, quatre républiques issues, les trois premières, d'un coup d'Etat : le colonel Michombero du 26 novembre 1962 à 1976, le colonel Bagaza de 1976 à 1987, le major Buyoya de 1987 au 11 juin 1993. Tous les trois, militaires tutsi, proviennent de la préfecture de Bururi, voire même de la même colline Rutovu. Une quatrième présidence, résultant d'une élection libre et contrôlée par les instances internationales, mit alors à la tête du pays Melchior Ndadaye, hutu, qui sera assassiné la nuit du 21-22 octobre 1993 [13]. Les coupables n'ont pas été poursuivis ni jugés. Depuis, le deuxième président désigné après l'assassinat de Ndadaye trouva la mort lors de l'attentat du 6 avril 1994 avec le président Habyarimana, plongeant paradoxalement les deux pays dans une situation cataclysmique qui opposait Hutu et Tutsi — majoritaires et minoritaires !

A côté de cette relation des faits sanglants à la tête du pouvoir, le Burundi, depuis l'indépendance jusqu'en 1993, s'était pourtant doté

d'une armature judiciaire complète et détaillée, très souvent remaniée mais qui ne correspond guère avec la réalité sur le terrain [14] pour les motifs suivants : pauvreté relative de l'équipement juridique et matériel, moindre cependant qu'au Rwanda, insuffisance de personnel judiciaire compétent à tous les niveaux des nombreuses juridictions législativement créées, mais surtout incapacité du pouvoir judiciaire d'intervenir, d'instruire et de juger les coups d'Etat, les assassinats politiques qui ont ensanglanté le pays, depuis l'affaire Rwagasore qui, elle, fut abusivement rejugée et constitua la première bavure initiale et grave qui a obéré le pouvoir judiciaire jusqu'à l'assassinat de Ndadaye dont les coupables n'ont pas été poursuivis ni jugés. Justice aphone, écrasée par le despotisme très localisé d'un pouvoir ethnique minoritaire.

Cela étant, que ce soit d'un côté un pouvoir majoritaire et de l'autre minoritaire, le refus et le rejet d'une action de la justice, constante et stable, ont certainement contribué aux catastrophes : génocide, massacres, désastres et pillages suivis de fuites éperdues de réfugiés en tous sens ! Hélas, le scénario de la justice va continuer à s'aggraver.

Situation actuelle au Rwanda, à partir du 6 avril 1994, et au Burundi, du 20 octobre 1993. Au Rwanda, dans la soirée du 6 avril 1994, sont commis les assassinats, non élucidés du président Habyarimana, de son collègue, le président du Burundi Ntaryamira, et du chef d'état-major des F.A.R. qui revenaient de Dar es-Salaam où ils s'étaient rendus pour finaliser les accords d'Arusha. Au sujet de cet attentat par missiles, plusieurs hypothèses ont été émises sans qu'aucune ne soit retenue. Ce qui nous paraît très préoccupant !

Le lendemain, le 7 avril 1994, survient l'assassinat du premier ministre, hutu modérée, Agathe Uwilingiyimana, non élucidé non plus, et de deux autres personnalités importantes, hutu modérés également, ainsi que de dix para-commandos belges venus au secours du premier ministre.

C'est alors le déclenchement du génocide, alors que les troupes de l'O.N.U. décident de se retirer dans les plus brefs délais.

Le 18 juillet 1994, la guerre ouverte au Rwanda qui oppose les F.A.R. et les interahamwe contre le F.P.R. se termine par la victoire du F.P.R., et l'opération Turquoise en août 1994 menée par les troupes françaises va progressivement à partir de Gikongoro arrêter les massacres qui s'opèrent plus spécialement dans la préfecture de Butare (à l'est et au sud) et refoula des milliers de fuyards vers le Kivu [15].

Assez tardivement, le 8 novembre 1994, la résolution du Conseil de Sécurité 955 décide d'instaurer à Arusha le Tribunal international *ad hoc*, compétent pour «juger les personnes présumées coupables d'actes de génocide et d'autres violations graves de droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes et violations commis sur le territoire d'Etats voisins». Et ce, uniquement pour les faits de l'année 1994.

A cette date, aucune décision définitive n'a encore été prononcée même si cependant le Tribunal a déjà eu plusieurs audiences.

Par contre, le colonel Marchal, exerçant le commandement des para-commandos belges de la Minuar sous la direction du général canadien Dallaire, a été poursuivi par la justice belge du chef d'homicide par imprudence et d'omission de porter secours à personnes en danger concernant les dix para-commandos belges qui furent assassinés par des soldats non identifiés des F.A.R. et a été acquitté de ces chefs par la Cour militaire le 8 juillet 1996, suite à une enquête fouillée certes, sur base d'une motivation juridique intéressante.

On doit même y ajouter à ce jour le rapport du groupe *ad hoc* du Sénat «chargé d'examiner confidentiellement» tous les documents des Affaires étrangères et de la Défense, du Service de renseignements de l'armée (S.G.A.) et de l'ONU, et qui dénonce la responsabilité des autorités belges dans le drame du Rwanda [16].

En définitive, il y a dans l'état actuel de l'exercice de la justice au Rwanda quasiment un vide total en ce qui concerne les décisions judiciaires, tant au tribunal international d'Arusha que devant les juridictions du Rwanda [17]. Toutefois, à ce jour, enfin après plus de deux ans et demi, une première décision émanant d'un tribunal siégeant à Kibungu vient d'être prononcée le 3 janvier 1997 condamnant les deux prévenus à la peine de mort. En outre, d'autres audiences à Kigali et à Gitarama vont s'ouvrir, ce qui laisse augurer d'un commencement d'exécution vis-à-vis de plus ou moins 80 000 détenus en attente d'une décision de justice [18].

Il n'empêche, même si des efforts sont en cours pour rééquiper la justice en personnel et en matériel, la rareté quasiment totale de décisions rend toujours très fragile l'exercice de la justice. Par contre, les prisons sont devenues, par manque d'hygiène et de subsistance, la proie de la maladie et de la mort.

Ajoutons enfin que depuis la rentrée massive des réfugiés depuis

fin novembre / début décembre, on peut craindre un nouvel apport de prévenus dans les prisons. Ce serait catastrophique.

Au Burundi. L'impunité depuis l'assassinat du président Ndadaye non élucidé, nonobstant les éléments de preuve sérieux contre les meurtriers, donne une image d'impuissance, même plus, de collusion et de corruption de la justice burundaise. De ce fait, le pays est en pleine dérive où vengeances et représailles à l'intérieur comme à l'extérieur du pays se multiplient et constituent un génocide rampant, à compte-gouttes, qui, après celui de 1972-1973, les massacres de 1988, a d'un côté appauvri considérablement la population du pays de plus ou moins 500 000 personnes et de l'autre a suscité un départ massif de réfugiés vers la Tanzanie et le Kivu.

A ce jour, règne uniquement la vengeance armée, et le dernier coup d'Etat du 25 juillet 1996 fomenté par le major Buyoya revenant au pouvoir fixe le nombre de coups d'Etat depuis 1962 à six au moins !

Quant à l'éventuel retour des réfugiés Hutu chassés du Kivu ou refoulés de Tanzanie, il n'est guère prometteur quand on sait qu'à deux reprises au moins, Amnesty International ou les O.N.G. viennent de dénoncer deux massacres importants de réfugiés qui avaient choisi le chemin du retour.

Tel est le bilan, peut-être plus négatif que celui actuel du Rwanda, où un ordre est tenu par un pouvoir fort, certes autoritaire, mais qui ne tombe pas dans l'anarchie. En réalité, le Burundi est, à ce jour, sans justice et sans espoir.

Avenir. Cette sommaire description de la situation qui existe en ce moment et qui est très mouvante dans l'ensemble de la région des Grands Lacs ne donne guère d'ouverture pour le retour à une situation de droit et de justice.

Justice internationale lointaine et limitée, justice sous-équipée au Rwanda, justice inexistante au Burundi, ...

Que faire pour parvenir à une restauration de la justice nécessaire si l'on veut que, petit à petit, une réconciliation dans les deux pays se dessine et surtout se consolide ?

Avant les dernières dispersions explosives de réfugiés, nous avons souhaité la mise en place d'une commission internationale de restauration de la justice agissant efficacement dans les deux pays et dont

le Tribunal international d'Arusha n'était qu'un aspect trop timide. Celle-ci aurait à contrôler les juridictions nationales par la voie d'observateurs permanents aux audiences ; elle aurait également la tâche de vérifier et de contrôler la régularité des détentions préventives qui au Rwanda atteignent un chiffre dépassant les 80 000.

Ces observateurs qualifiés, magistrats, avocats ou professeurs de droit dans leur pays qui assureraient le bon fonctionnement de cette commission seraient aussi appelés à constituer un groupe de formateurs étrangers et/ou nationaux qui auraient pour mission de former ou de reformer le personnel judiciaire : juges, ministères publics, greffiers, agents de parquet, police judiciaire. Notons que des actions très positives sont déjà en cours au Rwanda depuis un certain temps (par exemple par les Avocats Sans Frontière, A.S.F.) et pourraient rapidement s'intégrer dans le cadre de la commission.

Au Burundi, à l'exception de deux commissions d'enquête internationales qui ont analysé la situation provoquée par l'assassinat du président Ndadaye (février 1994 et 1995, O.N.U.) et qui ont dénoncé les massacres, pillages, incendies causés tant par les extrémistes hutu que par les militaires tutsi, rien n'a modifié le paysage de la justice burundaise incapable d'agir et de se faire respecter. C'est pourquoi, à ce jour, le Burundi devrait être placé sous contrôle international qui aurait à surveiller les parquets et les audiences, les détentions préventives et à apprécier le personnel judiciaire : magistrats, agents de police judiciaire. C'est surtout au niveau de la refonte du tissu du personnel de justice que la mission de restauration devrait être définie et dûment acceptée par les responsables politiques burundais des deux bords.

Mais ce projet peut-il encore être envisageable quand on se rend compte combien grande est à ce jour l'indifférence de la communauté internationale concernant l'Afrique des Grands Lacs traversant (comme l'a proclamé à Noël le pape) l'un des drames les plus cruels de son histoire. Pourtant, on parle avec abondance de solidarité internationale mais non en actes. Emma Bonino, commissaire européenne en charge de l'aide humanitaire, proclame avec passion combien l'inaction internationale au Zaïre est une honte et aussi, par voie de conséquence, au Rwanda et au Burundi.

Quelle autre solution faudrait-il préconiser ?

Laisser faire et fermer les yeux en apportant simplement un financement qui n'engage en rien et qui donnerait bonne conscience à certains, considérant que ce sont les Rwandais, les Burundais, les gens du Kivu qui doivent restaurer leur justice.

S'il en est ainsi, il faut craindre uniquement l'exercice d'une justice brutale et de vengeance ne pouvant apporter la possibilité d'une réconciliation et le retour de la paix.

Autre solution, particulièrement pour le Rwanda obéré par une population pénitentiaire en attente prolongée d'un jugement, serait de considérer, sauf les cas flagrants et solidement établis d'actes de pillage, de massacre et de dévastation commandés et dirigés, que les autres détenus constituent une masse informe qui a été engagée et forcée d'agir et qui, comme prisonniers de cette guerre civile, pourraient être libérés sans passer par l'action judiciaire si lente à se concrétiser. Cette solution mériterait attention et devrait être bien organisée par une commission *ad hoc* et en fixant aux détenus libérés un lieu de résidence.

Dans cette procédure de libération, viendrait aussi s'ajouter le flux énorme de réfugiés provenant du Kivu, de Tanzanie et du Burundi qui, eux, resteraient libres à moins de preuves irrécusables de participation au génocide.

Mais pour le Burundi, les enjeux sont encore différents et uniquement, nous semble-t-il, une commission permanente de restauration de la justice s'imposerait dans toute son ampleur et devrait surtout être imposée aux responsables politiques du pays [19].

L'avenir de la justice est des plus compromis dans l'état actuel des choses avec peut-être, du côté du Rwanda, une lueur d'espoir. Les solutions suggérées qui, en réalité, engagent la responsabilité internationale ne sont à vrai dire que l'expression de la mondialisation de la terre qui, si elle n'est que le moyen pour les plus forts d'accroître leur pouvoir, constitue le scandale planétaire de la fin de ce siècle et du siècle à venir. Nous espérons que ce phénomène qui domine l'univers ait au contraire des racines profondes dans la recherche de la solidarité humaine dont l'exercice de la justice est une des expressions les plus importantes, surtout à l'égard des peuples les plus démunis.

NOTES ET REFERENCES

- [1] Nous avons repris l'orthographe actuelle : Rwanda et Burundi en précisant cependant que jusqu'à l'indépendance, les deux pays, alors ne faisant qu'un, étaient orthographiés Ruanda-Urundi dans les textes officiels.
- [2] Le Rwanda et le Burundi, après la victoire de Tabora le 16 novembre 1916, ont été gouvernés par la Belgique et, après la première guerre mondiale, ont été placés sous le régime du mandat par décision du 31 août 1923 de la Société des Nations, confirmant à S. M. le Roi des Belges le mandat sur le territoire de l'est africain, approuvé par la loi du 20 octobre 1924 approuvant le mandat belge sur le territoire de l'est africain (B.O.R.U., 3^e année, n° 1, p. 1 et Codes Leroy 1949 : législation du Ruanda-Urundi). Après la Deuxième Guerre mondiale, le territoire du Ruanda-Urundi fut placé sous le régime de la tutelle par accord avec l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 1946, approuvé par la loi belge du 25 août 1949 (Codes Leroy 1954 : législation du Ruanda-Urundi ; 2^e éd., p. 8 et suivantes). Compte tenu de ces précisions législatives, il y eut juridiquement pour les deux pays, de 1916 à 1963, trois périodes : la première, de 1916 au 21 octobre 1924, période belge d'occupation militaire, puis territoriale ; la deuxième, du 20 octobre 1924 au 13 décembre 1946, période de régime du mandat de la S.D.N. ; la troisième, du 13 décembre 1946 au 30 juin 1962, période de tutelle des Nations Unies.
- [3] Textes relatifs à la justice civile et répressive au Ruanda-Urundi de la première période : O.L. du 29 avril 1917, remplacé par l'O.L. du 30 août 1924, modifié par l'O.L. n° 65 du 25 juin 1925, le Décret du 14 décembre 1933 et l'O.L. n° 25 du 25 juin 1925, le Décret du 14 décembre 1933 et l'O.L. n° 25 du 25 mai 1943, n° 12 du 24 avril 1945 et n° 64 du 16 décembre 1945 (Cons. Codes Leroy 1949).
- [4] Décret du 5 juillet 1948 sur la réorganisation judiciaire du Ruanda-Urundi (B.O., p. 856) modifié par le Décret du 31 décembre 1949 (B.O., 1950, p. 84) et par O.L.R.U. n° 124 du 10 septembre 1952 approuvée par Décret du 14 février 1953 (B.O. p. 377).
- [5] Les juridictions indigènes vont connaître une évolution structurelle : chefferies, territoires, pays, qui va progressivement, au point de vue organisation, se rapprocher du système juridique de droit écrit. De plus, la plus importante est l'O.L. du 5 août 1943 modifiée partiellement par le Décret du 5 juillet 1948 relatif à l'annulation des jugements des Tribunaux coutumiers déferée au Tribunal de Parquet.
- [6] Cf. : «La Toussaint Rwandaise et sa répression» par HUBERT, J. R. 1965 (Acad. R. Sci. d'Outre-Mer, Cl. Sci. mor. et pol., Mém. in-8°, 115, 31 (2)) ; «Rwanda, de la féodalité à la démocratie de 1955 à 1962» de

HARROY, J.-P. 1984 (Ed. Hayez) : les procès criminels, pp. 325-332 ; «Pouvoir et droit au Rwanda, droit public et évolution politique», 1916 à 1973 n° 319 à 324 de REYNTJENS, F. (Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique, n° 117). Dans ces trois ouvrages, et particulièrement dans le premier, le travail du Conseil de guerre fut inventorié et analysé et rappelle que, d'une part, la Commission de la Ligue des Droits de l'Homme provenant de Belgique (7 janvier 1960 - Rapport Aronstein-Goffin) et, d'autre part, une commission spéciale des Nations Unies (2 mars 1961) ont examiné minutieusement les décisions prononcées par le Conseil de guerre dont ils ont retenu l'objectivité.

- [7] Il a fallu, pour arriver à ce texte de loi, passer par une commission consultative créée par l'Arrêté royal du 23 juin 1955 dont le projet fut examiné par le Conseil du Vice-Gouvernement général lors de la session de juillet 1957 et, enfin, après discussion au Conseil colonial, cinq ans après, juste avant l'indépendance du Congo, le Rwanda et le Burundi entamaient bien tardivement les premiers pas vers une réforme judiciaire en profondeur !
- [8] Le 7 novembre 1960 se tint à Bujumbura une réunion présidée par le Résident général où, ensemble, les responsables de l'Administration et de la Magistrature des deux pays ont procédé à l'examen de deux projets : africanisation des cadres et codification des coutumes. Ces deux projets furent alors retenus et devaient aboutir à leur concrétisation. En un premier temps, la mission conduite par le Vice-Gouverneur général Schöller examina favorablement les projets si, par ailleurs, la mise en exécution s'avérait lente au niveau des instances ministérielles et cela dès fin 1960 !
- [9] On doit rappeler ici le résultat des élections «communales» d'octobre 1961 qui va alors consacrer la suprématie du Parmehutu (plus ou moins 70 %) sur les autres partis : Rader, Aprosona et surtout Unar qui avait ordonné le boycott de ces élections. Et, lors des élections législatives et du référendum sur la monarchie le 25 septembre 1961, la consécration sera plus nette encore en mettant fin en moins de deux ans à la monarchie tutsi pour y installer une république «démocratique» hutu (Cf. REYNTJENS, F. Pouvoir et Droit au Rwanda : le transfert graduel du pouvoir aux Hutu, pp. 325-378). Au Burundi, les élections communales entre le 15 octobre et le 8 novembre 1960 donnent des résultats très partagés : 925 sièges au P.D.C., parti du vieux chef Baranyanka jusqu'alors ennemi du mwami Mwambutsa, 545 sièges à l'Uprona, parti de Louis Rwagasore, fils redoutable du mwami, et 561 sièges au P.D.R., troisième force, parti de fidélité et de soutien au mwami, dirigé par le chef Léopold Bihumugani. Mais l'année 1961 qui connut les élections législatives, l'O.N.U. va victorieusement contrecarrer les résultats des élections communales par le concours efficace d'un représentant, le très actif togolais Gassou, qui

soutint l'Uprona et son leader Rwagasore, et les élections du 18 septembre 1961 donnèrent à l'Uprona une victoire écrasante avec près de 73 % de participation. L'Uprona obtint 627 453 voix sur 783 027 votants. Retournement total qui, démocratiquement, donnait la victoire à l'Uprona. Vingt-cinq jours après, hélas, le 13 octobre 1961, Rwagasore était assassiné (Cf. «Burundi 1955-1962» de J.-P. Harroy : statistique p. 663, n° 562. Ed. Hayez).

- [10] La justice fut le grand parent pauvre, non pas dans les textes de lois, minutieux jusqu'à l'exagération, par exemple dans l'organisation complexe de la Cour suprême de justice composée de la Cassation, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Conseil supérieur de la magistrature, mais par la rareté et l'indigence de personnel qualifié mis à sa disposition. Jusqu'en 1973, il n'y avait que cinq docteurs en droit et nulle part ailleurs dans les juridictions de fond (Cf. «Pouvoir et droit au Rwanda», spécialement 4^e partie «Première République, chap. 2, section 3 «Conseil suprême» pp. 425-442, et surtout «Indépendance des magistrats», p. 437, n° 544). Si par ailleurs des écoles de droit de formation rapide ont assuré relativement bien le fonctionnement des tribunaux et parquets, ce personnel n'eut guère les moyens satisfaisants pour rendre la justice tels que les bâtiments, les moyens de locomotion, les documents juridiques de base comme le Bulletin officiel et les Codes, les équipements élémentaires de bureau en machines à écrire et en papier, bref tous ces manques et d'autres encore ont affecté fatalement le prestige dont devraient bénéficier ceux qui exercent la justice et les mettaient dans un réel état d'infériorité vis-à-vis du personnel administratif et surtout politique du parti unique !
- [11] Même plus, il reçut quelques années plus tard, à titre posthume, la plus grande décoration du pays, conférant selon le régime d'avant 1994, la qualité de «libérateur du pays» !
- [12] Ntare V, pour vivre, va faire du trafic d'armes avec les pays africains et espérait revenir au pouvoir. Malheureusement pour lui, Charles Ndeziye, venant alors de l'Uganda, sera arrêté à son arrivée à Bujumbura le 30 mars 1972 et placé sous bonne garde à Gitega et, le 30 avril 1972, sur ordre de Michombero, sera abattu de trois coups de revolver et jeté dans une fosse commune. Quant à Mwambutsa, il résidera jusque fin 1969 en Belgique qu'il fut alors invité à quitter sur base d'instructions de l'Administration de la Sûreté d'Etat exécutées par le commissaire de police d'Ixelles en date du 15 octobre 1969. Il terminera sa vie en Suisse où il décédera misérablement le 26 avril 1977 à l'âge de 65 ans.
- [13] Pour le Burundi, nous avons pu consulter : «Le Burundi, entre la peur et la cruauté 1962-1993» de GHISLAIN, J., ancien administrateur de territoire au Burundi, ouvrage non encore publié et qui complète ses écrits sur le Burundi : «La féodalité au Burundi» (Acad. R. Sci. Outre-

Mer, Cl. Sci. mor. et pol., Mém. in-8°, N.S., 36 (3) ; «Souvenirs d'un territorial au Burundi : le brouillard sur la Kibira» (Centre d'histoire de l'Afrique, U.C.L., 1992) ; «L'arrivée des Européens au Burundi» (juin 1944, Imprimerie Saint-Luc, Ramegnies-Chin).

- [14] Nous avons pu connaître l'appareil législatif judiciaire du Burundi et son évolution grâce à une étude en préparation, très bien documentée, de M. René Massinon, professeur à la faculté de droit de l'Université du Burundi. Cet appareil présente un ensemble cohérent dans beaucoup de domaines, tels que le travail, l'administration, le foncier, le fiscal, le commercial et le militaire — avec cependant le danger d'avoir souvent dépossédé la justice ordinaire pour multiplier des justices spéciales, particulièrement la militaire qui plaisait mieux aux autorités politiques.
- [15] L'opération Turquoise, très controversée, a eu cependant, selon des avis autorisés d'Européens des préfectures de Butare, Gikongoro et Cyangugu, un rôle efficace pour, d'une part, arrêter les massacres qui jusqu'alors ne faisaient que s'amplifier et, d'autre part, refouler les soldats du F.A.R. et les interahamwe gonflés de population hutu, contraints de fuir vers le Kivu, complétant dans une certaine mesure la poursuite victorieuse du F.P.R. au nord-ouest du Rwanda qui, lui aussi, rejetait une masse aussi importante de Hutu vers Goma, Rutshuru. En somme, une conjugaison d'actions contraires tendant à mettre fin au génocide.
- [16] Depuis lors, après de longues tractations, on en est arrivé (compte tenu du rapport du groupe de travail sénatorial [140 pp.] sur le dossier relatif à la mort des dix casques bleus belges au Rwanda le 7 avril 1994 et au génocide qui a immédiatement suivi, établissant clairement que les autorités belges civiles et militaires devaient savoir qu'il régnait à Kigali un climat anti-belge et que des massacres à grande échelle se préparaient au Rwanda) à constituer une commission «spéciale» pour clarifier les responsabilités belges, sans que cependant cette commission ait tous les pouvoirs dévolus à une commission d'enquête «parlementaire» mais qui, néanmoins, pourraient lui être dévolus, si cela s'avérait nécessaire, à la demande des membres (8) de cette commission. On peut ici considérer que, du côté de l'exercice de la justice en Belgique, les investigations ont été sérieusement menées, surtout comparativement aux poursuites judiciaires tant à Arusha qu'au Rwanda.
- [17] Le Tribunal international d'Arusha n'est pas encore arrivé à prononcer une décision de fond définitive, étant toujours au stade des décisions préparatoires, soit pour citation de témoins, soit pour accéder à des demandes de la défense sollicitant des compléments d'enquête. Ce qui constitue un ralentissement de l'activité du Tribunal international, très soucieux, quant à lui, de respecter les droits de la défense alors que, du côté des tribunaux du Rwanda, les droits de la défense dans les premières affaires jugées n'ont guère été pris en considération.

- [18] Depuis le 10 janvier 1997, les tribunaux répressifs au Rwanda viennent de prononcer au moins dix condamnations à mort, celles-ci d'ailleurs étant susceptibles d'appel.
- [19] Certains ont estimé dans leurs observations écrites que cette intervention dans l'exercice de la justice au Burundi ne se justifie pas et est une sorte de néo-colonialisme. A vrai dire, les incapacités actuelles notoires des Burundais de recourir à la justice pour arrêter et sanctionner les actes de violence et de vengeance qui se multiplient surtout depuis fin octobre 1993, date de l'assassinat du président Ndadaye, qui avait été élu démocratiquement, pourraient s'effacer avec l'aide d'une intervention et collaboration internationale judiciaire. Celle-ci accompagnerait et contrôlerait la justice du pays profondément traumatisée et pourrait de la sorte rétablir un Etat de droit. Ainsi cette restauration de la justice, plus qu'un embargo économique qui pénalise aujourd'hui au Burundi surtout les plus démunis, ne serait pas un comportement néo-colonialiste, mais une attitude de solidarité internationale qui s'impose tant du côté du Burundi que du côté des instances internationales de l'O.N.U. et régionales de l'O.U.A.

Journée d'études - Studiedag
«Rwanda - Burundi»
(Bruxelles, 10.01.1997, Brussel)
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
Koninklijke Academie voor
Overzeese Wetenschappen
pp. 169-173 (1997)

Discours de clôture — Slotrede

par/door

R. MOREELS *

Monsieur le Président,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

En clôturant cette séance académique qui vous a permis, tout au long de cette journée, d'aborder sous toutes ses facettes la situation au Rwanda et au Burundi, il serait prétentieux de ma part de tirer des conclusions globales pour l'avenir.

Je suis en effet partagé entre l'amertume et la révolte face aux multiples drames qu'a connus durant ces dernières années cette région et l'espoir d'un futur plus stable, plus pacifique, plus juste et ainsi plus propice au développement de ces deux pays qui nous sont à la fois proches et chers.

Om mijn huidige geestesgesteldheid goed weer te geven, verwijs ik bij deze gelegenheid graag naar een Afrikaans spreekwoord dat zegt dat een boom die neervalt meer lawaai maakt dan duizend bomen die groeien. Ondanks de vele moeilijkheden en de vreselijke drama's die zich hebben afgespeeld in Centraal-Afrika, schaar ik me resoluut aan de zijde der optimisten die de mening toegedaan zijn dat de Rwandezen en de Burundezen zelf zullen zorgen voor een rooskleuriger toekomst.

In deze moeilijke context heeft het Belgisch ontwikkelingsbeleid gekozen om een drievoudige weg te bewandelen :

* Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement ; Staatssecretaris voor Ontwikkelingssamenwerking.

- Aanwezig zijn in crisissituaties ;
- Pistes uitstippelen voor conflictpreventie en vredesopbouw ;
- De ontwikkelingsamenwerking toespitsen op cruciale sectoren.

1. UNE POLITIQUE DE PRESENCE

Comme vous le savez sans doute, j'ai toujours souhaité au moment des crises que notre coopération soit l'occasion, aussi longtemps que possible, d'une présence, d'une relation, d'un relais pour les populations locales dans les crises. C'est pour viser cet objectif que nous avons cherché à maintenir des activités aussi longtemps que possible lorsque les crises ont éclaté ou se sont accélérées et nous avons cherché à relancer les activités de coopération dès que les crises s'atténuaient.

Ainsi, par exemple, en juillet 1996, la Belgique, à travers son programme de «Food for Work» (distribution d'aide alimentaire en contrepartie de participation de la population locale à la construction et la réhabilitation d'infrastructures, ...), était une des toutes rares coopérations qui était encore active sur le terrain alors que la tension était à son comble et que nous nous trouvions à la veille du coup d'Etat.

Ainsi aussi, dès 1995, quelques mois à peine après le génocide au Rwanda, la Coopération belge a choisi, de façon conditionnelle, de reprendre une coopération sur des secteurs particuliers. Nous sommes ainsi aujourd'hui, avec deux ou trois autres pays européens, les principaux bailleurs de fonds du Rwanda.

2. CONFLICTPREVENTIE EN VREDESOPBOUW

Om de duurzaamheid van ontwikkelingsinitiatieven te verzekeren, is het noodzakelijk de haarden van instabiliteit en van etnische en politieke spanningen terug te dringen of te blussen.

Vanuit mijn overtuiging dat het aspect conflictpreventie in ons ontwikkelingsbeleid een heel belangrijke plaats inneemt, heb ik dit vanaf het begin van de legislatuur als een prioriteit beschouwd. Intussen zijn de administratieve middelen voorhanden om dergelijke acties op een grotere schaal te kunnen voeren, maar dit belet niet dat we ook voordien in Rwanda en Burundi heel wat vredesinitiatieven hebben genomen.

Zo hebben we bijvoorbeeld de volgende acties uitgevoerd :

- Steun aan de verzoeningspoging van voormalig president Nyerere tijdens de gesprekken tussen de verschillende partijen in Burundi (2 × 3 miljoen BEF) ;

- Steun aan het gerechtelijk apparaat in Burundi (2 × 3 miljoen BEF) ;
- Steun aan het onderzoek naar de moord op president Ndadaye (10 miljoen BEF) ;
- Steun aan de observatiezending van de O.A.E. in Burundi (65 miljoen BEF) ;
- Organisatie van informele ontmoetingen tussen groepen hutu- en tutsivrouwen, tussen groepen parlementsleden van Frodebu en Uprona, enz. (6 miljoen BEF) ;
- Organisatie van ontmoetingen van Rwandezen uit binnen- en buitenland (1 miljoen BEF) ;
- Financiering van mensenrechtenwaarnemers zowel in Burundi als in Rwanda (30 miljoen BEF) ;
- Enz.

Dit alles voor een totaal van meer dan 120 miljoen BEF.

Conflictpreventie is een bijzonder ondankbare opdracht : de acties spelen zich vaak achter de schermen af, ver weg van de televisiecamera's, in de discretie van de informele terreindiplomatie. Bovendien zijn de resultaten maar zelden spectaculair en de kritieken al te gemakkelijk wanneer het ondanks verwoede vredespogingen toch tot een uitbarsting van geweld komt.

Deze acties zijn echter van levensbelang. De partijen die in een conflict betrokken zijn of op voet van oorlog leven, verwachten dergelijke acties en dringen erop aan. Ik heb de gelegenheid gehad om vrouwengroepen en parlementairen te mogen ontmoeten. Zij hebben me duidelijk gemaakt hoezeer het van belang is deze levensnoodzakelijke initiatieven uit te breiden opdat het contact niet definitief wordt verbroken, opdat de relaties terug kunnen aangeknoopt worden en opdat de partijen die vastgeroest zitten in onderlinge conflicten en contradicties uit de ervaringen van andere landen en regio's langzaam maar zeker de juiste lessen mogen trekken voor een oplossing die aangepast is aan hun eigen situatie.

Daarnaast is er ook, in het kader van de massale terugkeer van vluchtelingen naar Rwanda, het grote belang van de mensenrechtenwaarnemers die wij steunen via het Centrum voor Mensenrechten van de Verenigde Naties en van de Europese Unie. België heeft niet geaarzeld snel bijkomende financiële middelen vrij te maken en kandidaturen uit te lokken opdat hun aantal heel snel wordt uitgebreid van een honderdtal half november tot zo'n driehonderd rond half

februari. Aanwezig zijn, niet als een waakhond met een niet-aflatende argwaan maar als een vertrouwenwekkend klankbord dat de contacten bevordert en een verzachting van de spanningen tussen de partijen in de hand werkt, is een wezenlijke opdracht in deze uiterst moeilijke toestand. De terugkeer van bijna een miljoen personen is een uitdaging waartegen waarschijnlijk geen enkel rijk, stabiel Europees land opgewassen is. Nochtans is een arm land als Rwanda, dat lijdt onder de gevolgen van een volkerenmoord, erop aangewezen die klus te kunnen klaren.

3. DES SECTEURS CRUCIAUX

En outre, dans la mesure où la situation le permet, notre coopération au développement plus durable s'oriente sur des axes cruciaux.

Si pour le Burundi, la situation est telle qu'il est pratiquement impossible d'être actif dans les projets à plus long terme, par contre au niveau du Rwanda, tout en étant attentive à l'évolution politique intérieure du pays, notre coopération a donné priorité aux axes suivants :

- Education - formation : surtout le recyclage des enseignants du primaire et du secondaire et l'enseignement professionnel et technique ;
- La justice : la lutte contre l'impunité et le droit à la défense sont essentiels à la reconstruction d'une société basée sur une réelle réconciliation ;
- L'agriculture ;
- La santé.

Concrètement, en 1996, j'ai signé des contributions nouvelles de la Belgique pour un montant global, tous secteurs confondus, de 469 millions de FB. Les projets concrets sont les suivants (attention, les montants des projets comprennent parfois des sommes décidées avant 1996, donc le total ne correspond pas à 469 millions) :

Justice :

- Appui aux parquets (50 millions) ;
- Equipement et fonctionnement du centre de Nyabisindu (45 millions) ;
- Justice pour tous - Avocats sans Frontières (46 millions) ;
- Détenus via Trust Fund PNUD (une partie des 100 millions).

Agriculture :

- Carte pédologique (17 millions) ;
- Pouvoir national (solde de montants anciens) ;
- Semences sélectionnées (solde de montants anciens) ;
- Lignes de crédits pour intrants agricoles (100 millions).

Santé :

- District de santé de Kabgayi (solde montants anciens) ;
- District de santé de Kigali (12,5 millions) ;
- District de santé de Rwagamana (25 millions) ;
- Appui au Ministère de la santé (15 millions) ;
- Labophar (6 millions).

Autres :

- Butaré-Sud (80 millions) ;
- Viabilisation des parcelles pour habitation PNUD (une partie des 100 millions) ;
- Appui au Ministère du plan (10 millions).

Comme vous pouvez le constater, notre engagement dans un pays qui sort de crise comme le Rwanda, est volontaire et vise à toucher des secteurs prioritaires qui ont un impact direct pour les populations locales.

Mettre en place les conditions sociales, humaines et civiles pour faciliter et aider au renforcement de l'équité économique et sociale sont des facteurs qui peuvent permettre un renforcement de la stabilisation du pays. Cet engagement de longue haleine doit se faire tout en gardant une vigilance accrue sur l'évolution politique interne du pays en matière d'équité pour toutes les catégories de population, de lutte contre l'impunité à tous niveaux et le renforcement progressif du droit de tous à exprimer démocratiquement leurs choix de société.

